

Rapport Financier

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Rapport de gestion du Conseil d'Administration | 44 |
| Éléments financiers | 56 |
| Comptes consolidés | 60 |
| Comptes sociaux | 83 |
| Résultats des cinq derniers exercices | 90 |
| Filiales et participations | 92 |
| Documents d'Assemblée Générale | |
| Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le Contrôle interne | 96 |
| Résolutions | 102 |
| Gouvernement d'entreprise | 108 |
| Renseignements à caractère général | 116 |
| Responsables du document de référence | 123 |
| Tableau de concordance | 124 |

Rapport de gestion

du Conseil d'Administration

Contrairement aux craintes que l'on pouvait avoir en début d'année, le marché français de la construction a bien résisté : le carnet de commandes à 6,25 milliards d'euros, comme le chiffre d'affaires d'EIFFAGE à 6,96 milliards d'euros sont restés stables, la croissance externe ayant apporté une contribution de 2,3 %.

Le bénéfice du Groupe reflète l'intégration complète de l'ex Générale Routière et, en 2003, tous les métiers dépassent ou frôlent les objectifs normés qui leur sont fixés : 3 % de résultat d'exploitation pour la construction, la route et le métal et 5 % pour l'électricité et l'immobilier.

A 140 millions d'euros, le résultat net consolidé enregistre une progression de 11 % et le résultat d'exploitation de 13 % à 266 millions d'euros. La plus belle performance de l'année revient à la trésorerie qui atteint 83 millions d'euros de disponibilités nettes au 31 décembre 2003, contre une dette nette de 72 millions d'euros un an auparavant. Il faut noter que 330 millions d'euros ont été investis, dont 147 millions d'euros dans les concessions et 81 millions d'euros pour la croissance externe. Outre une marge brute d'autofinancement de 277 millions d'euros, la bonne maîtrise du besoin de fonds de roulement a contribué à hauteur de 149 millions d'euros à l'amélioration de la trésorerie du Groupe.

Pour la première fois, les fonds propres dépassent 1 milliard d'euros, alors que les actifs incorporels (survaleurs + parts de marchés) reviennent à 515 millions d'euros : la situation financière d'EIFFAGE n'a jamais été aussi forte.



La renommée d'EIFFAGE est, elle aussi, en progrès : le très spectaculaire chantier du Viaduc de Millau se déroule sous les yeux de plus de 200 000 visiteurs et de nombreux journalistes.

En novembre 2003, la dernière pile a été achevée et au total 10 lancements du tablier sur 18 ont été réussis avant Noël, ce qui donne une bonne assurance de terminer le chantier en avance, fin 2004.

Les dépenses, 284 millions d'euros à fin 2003, sont conformes au budget. La qualité et les performances techniques sont contrôlées en permanence.

La collaboration avec le concédant, l'Etat, l'architecte Lord Norman Foster, ainsi qu'avec les habitants de l'agglomération de Millau et leurs représentants est exemplaire.

Dans quelques mois, cet ouvrage exceptionnel sera donc ouvert au trafic, rapprochant Paris de Barcelone (comme le fera aussi, en 2009, la LGV entre Perpignan et Figueras). La création de valeur par la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau pourra ainsi être pleinement appréciée.

Au Portugal, deux événements majeurs sont à signaler :

- D'une part, l'ouverture le 15 septembre 2003 du centre commercial de Gondomar, dans la banlieue de Porto. Outre l'hypermarché Auchan,

la galerie commerciale de 59 000 m² de surface de vente, entièrement louée, appartient maintenant à Predica et Klépierre.

- D'autre part, le 1^{er} décembre 2003, le premier tronçon neuf de l'autoroute IP3 construit par EIFFAGE CONSTRUCTION a été ouvert au trafic, portant ainsi à 43 km (sur 155) la liaison exploitée par Norscut, dans laquelle EIFFAGE détient un intérêt de 50 % au côté de CDC Ixis et de Sonae.

En octobre, a été livré, dans le cadre d'un Contrat de Promotion Immobilière de 100 millions d'euros, à GCI Whitehall, l'ensemble de bureaux Crystal Park à Neuilly-sur-Seine, ancien siège de PSA : la restructuration complète conçue par les architectes Valode et Pistre, avec substitution de tous les porteurs verticaux en superstructure, a transformé un immeuble quadragénaire en ensemble ultra moderne et fonctionnel, à l'esthétique raffinée, conforme aux plus belles réalisations des quartiers d'affaires des grandes métropoles du monde.

Pour capitaliser le succès d'image de Millau et des autres grands chantiers, pour lesquels les ressources des différents métiers : béton, métal, énergie, route... ont été sollicitées et intégrées, le logo et la charte graphique d'EIFFAGE sont désormais adoptés par toutes les structures de travaux du Groupe en France. Plus de 10 000 véhicules seront progressivement badgés et tous les chantiers visuellement identifiés à l'avenir sous le même logo.

**Le logo
et la charte graphique
d'EIFFAGE
sont désormais
adoptés par toutes
les structures
de travaux du Groupe
en France.**



Du fait de la progression des métiers récurrents, route et électricité, EIFFAGE CONSTRUCTION représente pour la première fois moins de 50 % de l'ensemble de l'activité du Groupe, à 3,36 milliards d'euros.

Le résultat d'exploitation à 124 millions d'euros est en hausse de 3 %, soit une marge de 3,7 %.

Depuis le début 2004, dans un but de simplification et clarification, les structures des filiales de bâtiment de province sont concentrées en 35 sociétés, contre 87 antérieurement, par regroupement des moyens administratifs et techniques, les implantations locales restant au plus près des clients.

La stabilité du volume des travaux s'explique par la forte activité des grands chantiers, avec en particulier le terrassement de la Ligne à Grande Vitesse LGV Est et des autoroutes A29 pour Sanef et A89 pour ASF qui a compensé le ralentissement momentané des chantiers de bâtiment en Ile-de-France.

EIFFAGE TP vient d'engager, en association avec Bouygues, la construction du pont levant de Rouen et la rénovation – mise aux normes de sécurité, pour 107 millions d'euros, du tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines et s'est vu attribuer les travaux de génie civil, pour 210 millions d'euros, de la nouvelle usine de traitement des eaux d'Achères (Yvelines) avec Vinci, et la construction de celle de Marseille avec GTM.

En bâtiment, sont particulièrement à signaler parmi les réalisations de 2003, le Pôle Art de l'université d'Amiens, de nombreux lycées et collèges et, dans le domaine commercial, Marques Avenue à Coquelles (Pas-de-Calais) pour Unibail.

C'est dans le domaine de la santé que les plus grands chantiers sont en activité : après les 90 000 m² de l'hôpital Pierre-Bérégovoy à Nevers, on peut citer la polyclinique océane de Vannes, la clinique Jules-Verne de Nantes, le pôle santé Sud Vendée à Fontenay-le-Comte, l'hôpital mère-enfant de Limoges, la clinique de Dracy-le-Fort, près de Chalon-sur-Saône, l'hôpital de Rodez (75 000 m²), et l'hôpital d'Arras pour 87 millions d'euros tous corps d'état dont 50 % pour EIFFAGE CONSTRUCTION. Le plan "Hôpital 2007" est ainsi bien engagé, et le Groupe y participe largement.

Hors d'Europe, avec l'achèvement de la centrale thermique de Phu My, près de Ho Chi Minh ville, pour EDF, et de l'hôtel de l'Amitié à Bamako au Mali, EIFFAGE INTERNATIONAL n'est plus actif qu'au Sénégal et dans le delta du Niger pour l'industrie pétrolière.

En Belgique, SOFICOM poursuit les nombreux chantiers de LGV en cours vers l'Allemagne et la Hollande : le génie civil représente maintenant les 2/3 de l'activité, en légère croissance de 2 %.

SOFICOM a par ailleurs acquis la société OVMB à Gand qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 7,2 millions d'euros sur une plate-forme d'enfouissement de déchets, avec un résultat moyen de 2,8 millions d'euros ces dernières années.

En Pologne, MITEX a maintenu un chiffre d'affaires stable en zlotys, en livrant en entreprise générale la maison d'arrêt de Piotrków, d'importants bâtiments pour l'Ecole Nationale du Génie Rural à Varsovie et de nombreuses installations sportives, de traitement des eaux et de déchets, ainsi que des hôtels dont un Ibis à Varsovie et un Mercure à Poznan.

En Belgique et en Pologne, les marges restent de l'ordre de 3,5 %, ce qui est satisfaisant compte tenu de la conjoncture et de la concurrence dans ces pays.


L'année a été excellente en immobilier : 2 977 logements ont été vendus, contre 1 963 l'année précédente, tout en réduisant les sommes consacrées à la promotion de 225 à 215 millions d'euros, contribuant ainsi à l'amélioration du besoin de fonds de roulement du Groupe.

Outre les 200 000 m² de planchers du centre commercial de Gondomar, près de Porto, et les 44 000 m² de bureaux de Crystal Park à Neuilly-sur-Seine déjà mentionnés, ont été livrés les 35 600 m² de bureaux d'Eurostade à Saint-Denis et les 10 600 m² d'Euro-méditerranée à Marseille. Tous ces programmes sont vendus.

A noter le succès commercial du premier programme réalisé par EIFFAGE IMMOBILIER dans une station de sports d'hiver à Valloire (Savoie).

A Bruxelles, a été livrée une tranche de bureaux à Swiss Life, près de la gare du Midi ; une autre est en cours, de même qu'un hôtel Marriott et des bureaux en partenariat avec la SBB (Société Belge des Bétons).

Le montant des actes de ventes de l'exercice est en baisse à 364 millions d'euros, contre 463 millions d'euros en 2002 qui avait bénéficié de la cession d'Eurostade, et 404 millions d'euros en 2001.



APPIA a enregistré en 2003 le redressement espéré : 1,98 contre 1,89 milliard d'euros en volume et plus encore en marge, 2,7 % contre 2,1 % en 2002, soit un résultat d'exploitation de 54 millions d'euros.



L'année a été active en grands travaux autoroutiers, notamment au Portugal où a été réalisé le premier tronçon d'IP3 pour Norscut, et sur l'A 75, au sud de Millau, qui a accueilli le Technival en août 2003.

Le carnet de commandes, en progression de 8 % à données comparables, laisse espérer une bonne année 2004.

En Espagne, les performances de PANASFALTO et de RUS sont satisfaisantes : le chiffre d'affaires atteint 160 millions d'euros, en progression de 28 %, avec une marge de 6,4 %. RUS participe à hauteur de 10 % aux travaux du métro de Séville ; de nouvelles installations industrielles sont en projet pour faire face à la croissance de l'activité.

En Allemagne, WALTER BAU conserve un résultat positif, malgré un contexte toujours morose.

APPIA a porté, en novembre, à 51 % sa participation dans WITTFELD qui a exécuté, en 2003, 135 millions d'euros de travaux, avec un résultat de 2,3 millions d'euros, et a particulièrement bien réussi, dans un délai record, la rénovation d'un tronçon de la voie ferrée Berlin-Hambourg, un contrat de 78 millions d'euros en groupement, à la satisfaction de la Deutsche Bahn.



Chez FORCLUM, la croissance externe s'est amplifiée : huit entreprises ont été acquises en France dans les métiers des génies électrique, climatique, et mécanique, renforçant les positions du Groupe dans les secteurs de l'industrie, de l'éclairage public, des transports de données et de la téléphonie, particulièrement en vue du développement des prestations de maintenance.

Globalement, le chiffre d'affaires enregistré a crû de 4 %, à 1,35 milliard d'euros (-1,1 % à périmètre constant), à comparer à 1,29 milliard d'euros en 2002. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 62 millions d'euros contre 58 millions d'euros, soit une marge de 4,6 % contre 4,5 %.

En Europe, GALLI à Erba, près de Milan, a vu son activité se contracter dans un marché très difficile, mais a réussi à conserver une marge satisfaisante à 4,6 %.

En Espagne, FORCLUM a poursuivi en 2003 sa stratégie d'implantation sur de nouveaux marchés avec l'intégration, en août, d'ELECTROSUR, basée à Albacete, en Castilla La Mancha ; avec un effectif de 600 personnes, un chiffre d'affaires de 63 millions d'euros

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

et une marge de 7 %, elle bénéficie de belles positions dans les métiers de l'installation et de la maintenance de réseaux de production et de transfert d'énergie, comme de parcs éoliens.

Le carnet de commandes, après avoir stagné plusieurs mois, se redresse de 3 %. Les contrats conclus relatifs à la mise en place de relais pour les opérateurs de téléphonie mobile et à la construction de réseaux en fibre optique pour les Départements du Cher et des Yvelines, témoignent de la bonne tenue des investissements des collectivités locales et conduisent à une prévision d'activité de 1,5 milliard d'euros en 2004.

FORCLUM assurera l'illumination du Viaduc de Millau et participera, à hauteur de 15 %, à la part française du chantier de la LGV Perpignan-Figueras, notamment dans les domaines de la signalisation ferroviaire et des systèmes d'exploitation du trafic qui font partie de ses spécialités.



EIFFEL a maintenu le haut niveau d'activité atteint en 2002, à 211 millions d'euros contre 207, et amélioré encore sa marge à 5,5 % contre 3,4 %.

Les modules de forage construits à Fos-sur-Mer pour BP ont été livrés et mis en place avec succès en Mer Caspienne ; la jetée de Roissy II E dont EIFFEL a fourni et installé l'enveloppe vitrée, est en service, la rénovation des structures métalliques et des vitrages du Grand Palais sera bientôt relayée, à Paris également, par les façades du Musée des Arts Premiers, et à Rouen par les structures métalliques et mécaniques du pont levant déjà cité au titre d'EIFFAGE TP.

L'année 2003 a été exigeante pour EIFFEL à Millau : les plaques métalliques fournies par Arcelor, découpées à Lauterbourg en Alsace, assemblées en ce qui concerne le noyau à Fos-sur-Mer, sont soudées à Millau pour constituer deux tabliers de 1 743 mètres au sud et 717 mètres au nord, avant d'être lancées par passes de 171 mètres au-dessus du vide, grâce à un système breveté par EIFFEL. Les pylônes sont pour leur part fabriqués à Nancy et Metz, les quatre usines d'EIFFEL étant ainsi mises à contribution.

Dans le froid, les inondations et la canicule, les collaborateurs du Groupe ont montré un grand professionnalisme et un profond attachement à leur œuvre.

Les parties nord et sud du tablier se rejoindront en juin au-dessus du Tarn, permettant ainsi la mise en place des pylônes par l'entreprise de levage Sarens, des haubans par Freyssinet, et des enrobés par APPIA.

Après le haut de cycle dû au Viaduc de Millau, aux plates-formes pétrolières et à la LGV Est, EIFFEL pourrait revenir à un rythme de production moins intense à partir de 2005.



Pour la première fois, les immobilisations dans les concessions (540 millions d'euros) représentent plus de la moitié des capitaux propres d'EIFFAGE (1 milliard d'euros) et un tiers de ses immobilisations nettes ; en 2003, 147 millions d'euros ont été investis dans ce domaine.

La participation de 0,78 % dans ASF, acquise en 2002, a été revendue à Vinci en juin 2003.

Comme indiqué ci-dessus, la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau compte percevoir les premiers péages dès 2004, en avance sur l'échéance du contrat.

Au Portugal, NORSCUT poursuit la construction de l'autoroute IP3, dans des paysages majestueux au sud de Vila Real. Au nord, le tracé a été modifié pour des raisons environnementales et des discussions vont s'engager avec l'Etat portugais afin de tirer les conséquences de cette modification, ainsi que de retards dans la libération des terrains, sur la réalisation des travaux dont l'achèvement est prévu en 2007.

La concession des 45 km de LGV entre Perpignan et Figueras était attribuée le 26 décembre 2003 au groupement paritaire ACS – EIFFAGE ; l'investissement de 952 millions d'euros étant subventionné à hauteur de 57 %, la part d'EIFFAGE dans le financement du projet sera de 51 millions d'euros. Le chantier durera cinq ans à compter de la signature du contrat de concession, le 17 février 2004. La société concessionnaire bénéficiera d'une durée d'exploitation de 45 ans.

Enfin, EIFFAGE vient de se voir choisi comme concessionnaire, par le Conseil Général des Yvelines, du réseau de fibres optiques du département ; c'est un investissement de 15,5 millions d'euros dont 5 à la charge d'EIFFAGE.

C'est la première percée du Groupe dans les concessions de réseaux de haute technologie qui sont appelés à un fort développement.

Plus classiquement, EIFFAGE PARKING poursuit son développement à Argenteuil, Bobigny, Colombes, Lyon, Millau, Sartrouville, Viroflay et les études de Milan en collaboration avec l'ATM (Azienda Trasporti Milanese), et prépare les chantiers de Tunis, Poznan : l'objectif reste de gérer 100 000 places dans trois ans.

Les concessions en exploitation auxquelles EIFFAGE est associé se sont enrichies, en 2003, d'un nouveau barrage, à Saint-Alban-des-Villardards (Savoie), réalisé par EIFFAGE TP et exploité par la FHYT dont EIFFAGE possède 50 % du capital au côté d'EDF.

COFIROUTE a connu une année 2003 chargée du fait des négociations en cours de l'avenant n° 11 et du nouveau contrat de plan relatif au réseau interurbain. Le contentieux sur le crédit de départ, suite au changement du régime de la TVA autoroutière, a connu une issue satisfaisante au début de l'année.

La réalisation du tunnel de l'A 86 a franchi une étape importante avec la sortie à l'air libre, en novembre, du tunnelier à Vaucresson. Celui-ci va maintenant être démonté et remonté à Pont Colbert, à Versailles, pour engager, dès que possible, le forage du deuxième tronçon du tunnel réservé aux véhicules légers. Les discussions avec l'Etat sur la compensation financière des nouveaux dispositifs de sécurité des tunnels ont commencé durant l'été 2003.

Le réseau interurbain a été complété par la mise en service de la section Villefranche – Saint-Romain de l'A 85, en décembre 2003.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le trafic a augmenté de 1,2 %, le chiffre d'affaires de 3,6 % et le bénéfice net de 7 %, à 230 millions d'euros.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet Toll Collect en Allemagne, dont COFIROUTE détient 10 %, sont suivies avec attention afin de limiter leur impact sur les comptes de COFIROUTE, en application des accords avec les deux partenaires allemands.

Le trafic et le chiffre d'affaires de Prado Carénage continuent à bénéficier de la bonne orientation de l'activité économique à Marseille. Le refinancement de la dette de la société concessionnaire a été réalisé avec succès au printemps 2003. Il marque la confiance du monde financier dans les perspectives du tunnel et permet de réduire la charge financière de la société concessionnaire qui devrait verser ses premiers dividendes en 2005.

Le Gouvernement ayant décidé de ne pas privatiser les sociétés d'économie mixtes concessionnaires d'autoroutes, EIFFAGE engage, en association avec Saprr et Egis, l'étude de l'A19, en vue d'en devenir concessionnaire. Sanef sera par la suite le partenaire exclusif d'EIFFAGE pour l'A65 et l'A41.

EIFFAGE est également groupé avec GL Events (ex Générale Location) pour l'obtention de la concession du Grand Palais, en cours de rénovation par Eiffel.

Avec la mise en place effective très prochaine des Partenariats Public Privé, l'activité concessions d'EIFFAGE poursuit sa montée en puissance en s'appuyant sur les différentes branches du Groupe.



Cette activité soutenue de l'ensemble des branches du Groupe s'est accompagnée de la poursuite des efforts entrepris par EIFFAGE en matière sociale, sociétale et environnementale.

La démarche de développement durable implique la mise en place d'outils et d'indicateurs pour mesurer et suivre les performances ainsi qu'une collecte d'informations qualitatives qu'il n'est pas toujours aisé d'effectuer, en particulier, dans un Groupe décentralisé tel que EIFFAGE. Mais ce "chantier" là mérite qu'on s'y attelle.

Le développement durable d'EIFFAGE s'inscrit d'ailleurs depuis la fin des années 1980, dans une logique d'entreprise. Celle-ci repose sur l'engagement du personnel, concrétisé par sa participation au capital d'EIFFAGE, le respect des règles de comportement (transparence, responsabilité, exemplarité) diffusées et commentées largement au sein du Groupe et le maintien d'un triple équilibre issu du RES (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) entre :

- Salarié et milieux financiers
- Recherche du résultat et respect des partenaires économiques, sociaux, politiques et associatifs
- Liberté individuelle, droit à l'erreur et discipline interne reposant sur la confiance et l'exigence de sincérité.

Plus de 90 % des salariés sont actionnaires de leur Groupe, au travers de la première SICAV d'Actionnariat Salarié créée

en France, et du FCPE entreprise. Les collaborateurs d'EIFFAGE ont particulièrement à cœur de porter, vivre et appliquer ces règles et principes, gages de pérennité des performances du Groupe associées à la prise en compte des parties prenantes de l'entreprise.

Groupe décentralisé, au plus près du terrain, avec la présence de filiales soucieuses de répondre aux attentes de proximité de leurs partenaires, EIFFAGE a en même temps la volonté de fixer, orienter, susciter et coordonner les grands axes de réflexions et d'actions, en liaison avec ses différentes branches.

La démarche qualité engagée depuis plusieurs années se traduit par un pourcentage important de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises certifiées ISO 9001 (près de 70 %).

En matière de ressources humaines, d'innovation, de qualité, d'environnement et d'insertion sociétale, des rencontres régulières sont organisées, au niveau local, régional ou national au sein des branches et entre les branches afin d'échanger sur les meilleures pratiques et expériences pour en favoriser l'extension : c'est l'objectif de "clubs" de spécialistes du Groupe dans les domaines précités.

Attentif à clarifier et suivre les progrès en la matière, le Groupe a développé la mise en œuvre de cette politique en s'assurant de la validation des performances grâce à l'élaboration progressive d'indicateurs pertinents tant au niveau du Groupe qu'au niveau des branches en fonction de leur problématique propre au regard des opportunités et risques qui s'attachent aux activités de ces différentes branches (Bâtiment et Travaux publics – Construction électrique – Construction métallique – Activité routière – Concessions).

C'est ainsi qu'en s'appuyant sur les analyses approfondies menées par des organismes spécialisés en matière de notation sociale et environnementale, ainsi que sur l'expertise d'intervenants reconnus dans le domaine de la détermination et de la mise en place de suivi d'indicateurs, EIFFAGE a souhaité mettre en évidence les nombreuses actions réalisées dans ses branches, en respectant en même temps la culture de décentralisation et d'initiative au plus près du terrain afin de concilier responsabilité sociale, environnementale et esprit d'entreprise.

Relations sociales

Fortement utilisateur de main d'œuvre, EIFFAGE, avec près de 47 000 salariés dont la plupart sont actionnaires du Groupe, a défini et met en application des principes de responsabilité sociale qui fédèrent l'ensemble des branches tout en tenant compte de leurs contraintes et spécificités.

La santé et la sécurité des personnes, la qualité de l'emploi, l'insertion, le développement des compétences, la reconnaissance financière, constituent les axes majeurs de développement commun.

Des indicateurs ont été mis en place dans chaque branche pour suivre les principaux éléments, sachant qu'au niveau du Groupe sont suivis plus particulièrement ceux considérés – globalement – représentatifs de préoccupations communes.

L'hygiène et la sécurité du personnel constituent une priorité avec l'engagement de la direction générale, l'organisation de la prévention et de la sécurité, la sensibilisation, l'information et l'implication de

**≡ Résultat net part
du Groupe en hausse
de 11 % :
140 millions d'euros**

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

l'ensemble des collaborateurs. Le niveau de risque hygiène sécurité est évidemment variable selon les branches mais le partage d'expérience et d'information sur les meilleures pratiques au sein du Groupe doit permettre de progresser.

Chaque branche a formalisé sa politique dans le cadre d'un document qui lui est propre (Gestion de la Prévention des Risques Professionnels pour EIFFAGE CONSTRUCTION, Prévention sécurité et Guide Prévention Sécurité chez APPIA, Charte Sécurité et également Guide Prévention Sécurité chez FORCLUM, Charte Sécurité avec "neuf règles d'or chez EIFFEL" accompagnée d'un manuel Hygiène, Sécurité et Environnement). Au sein de chaque branche, un service spécialisé, au niveau du siège, met en œuvre cette politique, relayé par des responsables et coordonnateurs Sécurité Régionaux et en filiales, en liaison avec les CHSCT des entreprises.

Les supports de communication ont été multipliés : manuels, livrets, films, vidéos, affiches, CD Rom, réunions... et les actions de formation ont été étendues à toutes les filiales (formation au poste de travail, conduite à tenir en cas d'accident, consignes spécifiques, utilisation des équipements de protection collective et individuelle, gestes et postures avec utilisation de vidéos, prises à vif sur les chantiers et commentées ensuite aux équipes...).

Ces outils sont à destination de l'ensemble des collaborateurs (personnel propre – intérimaires...) avec une attention toute particulière aux nouveaux embauchés (la procédure d'accueil intègre une session d'information et de formation à la prévention et à la sécurité).

Les visites de sécurité, qui impliquent le management, viennent compléter le dispositif de sensibilisation.

Au sein d'APPIA, AGD formation, organisme interne a obtenu par l'AFAQ la certification pour la délivrance des tests CACES sur la validation des compétences des conducteurs d'engins.

L'analyse des accidents du travail, les enquêtes en cas d'accident particulièrement grave, la mise au point d'un tableau de bord quantitatif et qualitatif des accidents du travail permettent de progresser.

Là également les échanges inter branches donnent lieu à des rencontres au sein du Groupe, au moins annuelles, pour faire le point sur la prévention – sécurité et échanger les meilleures pratiques.

Tous ont bénéficié de ces efforts qui doivent rester constants car seule une attention soutenue et pérenne permet, dans la durée, de conforter la situation.

Les taux de fréquence et de gravité rapportés au personnel hors siège ont ainsi été améliorés dans pratiquement toutes les branches :

| | Taux de fréquence | | Taux de gravité | |
|----------------------|-------------------|-------|-----------------|------|
| | 2002 | 2003 | 2002 | 2003 |
| EIFFAGE CONSTRUCTION | 36,85 | 34,08 | 2,52 | 2,30 |
| FORCLUM | 33,60 | 28,80 | 2,12 | 1,28 |
| APPIA | 36,40 | 34,10 | 2,14 | 2,15 |
| EIFFEL | 27,26 | 28,90 | 1,49 | 1,42 |

Le volume d'heures consacrées à la sécurité représente près de 50 % des heures de formation sachant que l'effort de formation est sensiblement supérieur au niveau légal.

Dans le domaine de la gestion des carrières et des recrutements, sur l'effectif moyen global du Groupe, de 46 930 salariés, dont 12 % de Cadres, 25 % d'Etam et 63 % d'Ouvriers, la France représentait l'essentiel, soit 85 %, l'Europe 12 % et le reste du monde seulement 3 %.

La part des contrats à durée indéterminée est de 96 %. Les contrats à temps partiel représentent moins de 2 % de l'effectif.

Le Groupe a recruté dans l'année plus de 4 500 personnes, dont plus de 3 000 jeunes de moins de 30 ans, pour une évolution de l'effectif salarié de 4 % compte tenu des départs et de la croissance externe.

Chaque salarié génère en moyenne 150 000 € de chiffre d'affaires, la masse salariale représentant près du quart de ce chiffre d'affaires avec la présence de plusieurs centaines de filiales ou d'établissements du Groupe qui couvrent l'ensemble du territoire, participant ainsi, par ses activités de proximité, à l'animation locale et régionale du marché de l'emploi, au développement des infrastructures et bâtiments d'habitation, industriels et tertiaires, à la mise à disposition de ressources, en particulier fiscales, aux collectivités.

L'intérim représente 11 % équivalent temps plein des effectifs salariés (au même niveau qu'en 2002) soit un pourcentage relativement modeste, comparé à d'autres types d'activités et lié à la saisonnalité des activités, à la localisation variable, notamment des grands chantiers de TP (Viaduc de Millau – LGV Est...) ainsi qu'aux variations de la demande privée ou publique.

Un seul plan social a été engagé avec la fermeture d'un site d'APPIA en région parisienne ayant entraîné 59 suppressions d'emploi.

Près de 140 postes ont été proposés au sein du Groupe, mais l'absence de mobilité des salariés concernés a réduit très sensiblement les reclassements effectifs.

Le repli des effectifs à Millau – qui avaient atteint plus de 500 personnes – lié à l'achèvement de la mise en place des palées du viaduc s'est effectué en douceur par le reclassement du personnel concerné, tant au sein du Groupe, dans les filiales, que sur d'autres chantiers importants ou localement.

Une politique active de coopération avec les grandes écoles d'ingénieurs, les instituts de formation spécialisée, les lycées professionnels, les IUT, se poursuit, tant sur le plan national que régional ou local, avec la présence systématique aux forums de l'emploi pour proposer des stages et des offres d'emploi aux jeunes étudiants.

EIFFAGE, parrain de la nouvelle promotion de l'ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics), qui a accueilli 525 élèves lors d'une réception fin 2003 au Musée des Arts Forains afin de présenter les différentes activités du Groupe, va donc suivre plus particulièrement les jeunes futurs ingénieurs intéressés par la diversité des métiers et opportunités offertes par le Groupe tant sur le plan des types de fonctions que des régions susceptibles de correspondre à leurs attentes dans le cadre de leur parcours professionnel, favorisant ainsi l'une des sources de recrutement actif de jeunes dans le Groupe.

En liaison avec l'Institut de l'Entreprise, EIFFAGE a reçu pendant trois mois un professeur de sciences économiques et sociales

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

pour lequel a été établi un parcours dans toutes les branches afin de lui permettre une prise de connaissance du terrain et faciliter les relations et échanges avec le monde de l'Education Nationale, en particulier les enseignants de lycées professionnels, visant ainsi à faire mieux connaître les filières et perspectives d'emplois dans le BTP, et plus particulièrement chez EIFFAGE.

Une coopération approfondie s'est aussi engagée avec l'ESSEC pour monter un programme spécifique dans le cadre d'un Institut EIFFAGE couvrant tous les domaines utiles aux managers et futurs managers du Groupe, toutes activités confondues (finances – gestion – ressources humaines – marketing – développement durable – bourse...). Les promotions de vingt collaborateurs, de 30 à 40 ans en moyenne, bâtissent également par groupe de travail des dossiers de réflexions et de propositions d'actions intéressant le Groupe (synergie sur les parkings – traitement des déchets – audit – compétences...) concrétisant ainsi les synergies inter branches au travers des hommes, des idées et des projets.

Le même esprit de partenariat conduit à développer des relations suivies avec les établissements d'enseignement (lycées professionnels, collèges, CFA...), participant en outre tant à la création d'outils de référentiels de compétences qu'à l'orientation des formations dispensées aux étudiants concernés. Elles accueillent de nombreux jeunes en contrat d'apprentissage, de qualification et d'alternance ou en stage de plus ou moins longue durée et ce à tout niveau de formation (ex : des élèves de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en stage de longue durée).

Le tutorat est une pratique active au sein des branches, permettant le transfert des connaissances et offrant, pour des cadres d'expérience, l'opportunité d'un nouveau challenge.

Le référencement des emplois et des compétences, l'identification des départs prévisibles et des postes à pourvoir, relancé par le Groupe d'échange inter branches "démarche compétences" avec la re-dynamisation des entretiens annuels contribuent de façon concrète à la gestion prévisionnelle des compétences. Le souci de rajeunir les effectifs, de transférer les savoir-faire s'exprime aussi par des offres de stages et d'emplois par Internet, dont le volume poursuit sa croissance, favorisée par le développement manifeste de notoriété d'EIFFAGE grâce au Viaduc de Millau, chantier monumental le plus visité de France à l'occasion de la journée portes ouvertes du BTP et qui a déjà accueilli plus de 200 000 visiteurs.

Adaptée à la structure d'EIFFAGE, la représentation du personnel s'exerce à chaque niveau pertinent : Comité de Groupe et Comité d'Entreprise Européen, Comité de branche, UES, Comité Central, Comités d'Entreprises, d'établissement, CHSCT, de façon à échanger et suivre près du terrain les aspects sociaux.

Partout ont été mis en place, depuis de longues années, des accords de RTT qui couvrent la quasi-totalité des filiales ainsi que des accords d'intéressement et de participation partageant ainsi le produit des efforts de tous et facilitant, du fait d'un plan d'épargne d'entreprise abondé, l'actionnariat salarié qui atteint un quart du capital.

Des formations spécifiques dans ce domaine sont prévues dans toutes les régions en 2004, en liaison avec l'organisme paritaire PRO BTP qui gère la SICAVAS et le FCPE. En outre, une convention rassemblant tout le personnel et les conjoints est programmée sur sept sites en France avec la présence du Président du Groupe.

Relations sociétales

EIFFAGE, au travers de son personnel et grâce à ses implantations démultipliées, est présent dans la vie locale à la fois de manière permanente avec ses filiales, enracinées dans leur région, et de façon ponctuelle dans le cadre de chantiers importants de travaux publics et de terrassement, contribuant activement au recrutement de la main d'œuvre localement en liaison avec les organismes spécialisés ou sur la base d'annonces ou de candidatures spontanées à caractère local (Millau – LGV Est – Tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines – Norinter au Portugal et bientôt Perpignan-Figueras en France et en Espagne).

L'attention portée aux parties prenantes est concrétisée par les différents journaux et publications internes, nationaux, régionaux ou de filiales, qui soulignent l'importance d'une bonne insertion de l'entreprise dans son milieu (utilisation des chantiers comme support, ouverture à l'extérieur avec des sites internet Groupe et branches, mise en place d'un portail intranet commun, dossiers spéciaux sur le développement durable, la recherche développement, la qualité...). Le Journal du Viaduc, édité à plus de 20 000 exemplaires (français et anglais), informe sur l'avancement du chantier de Millau, ses conséquences sur la vie économique, touristique et l'environnement.

Par ailleurs, de nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation, ont été ouverts au public dans toute la France, lors de journées portes ouvertes, visant à mieux faire connaître aux riverains et public les contraintes et opportunités de telles réalisations.

Des études d'image sont menées auprès de la clientèle et des salariés (FORCLUM) ou par certaines filiales d'APPIA avec un système d'évaluation et de satisfaction du client par exemple au sein de la région Méditerranée ou à l'initiative d'une filiale en Rhône-Alpes : GERLAND Savoie Leman ou d'une carrière dans le Sud qui ont montré une nette progression de la satisfaction (à 93%) mais avec des pistes de progrès tel que le respect des délais.

EIFFEL, de son côté, procède également à ses enquêtes de satisfaction de façon systématique, en particulier avec ses clients pétroliers très exigeants, tant sur le plan technique qu'en matière d'environnement et de sécurité.

Chez EIFFAGE CONSTRUCTION, Quillery Bâtiment IDF a lancé une enquête auprès de ses clients en trois étapes correspondant aux phases : signature de marché, travaux et livraison, de façon à connaître leur appréciation et leurs attentes pour améliorer encore les méthodes d'organisation et les prestations fournies.

La réalisation de grands chantiers ou de travaux urbains, notamment de réhabilitation, l'implantation de postes d'enrobage ou de carrières, impliquent la plupart du temps une réflexion en amont

Une politique active de coopération avec les grandes écoles d'ingénieurs, les instituts de formation spécialisée, les lycées professionnels, les IUT, se poursuit, tant sur le plan national que régional ou local.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

et l'intégration de la prise en compte des préoccupations des riverains en termes de niveau sonore, de temps de travail, de rotation de camions : c'est une condition essentielle de réalisation dans de bonnes conditions des chantiers et les entreprises, en fonction des particularités d'activités, de localisation, ont le souci d'apporter par anticipation des solutions.

L'innovation est souvent un moyen de répondre à ces préoccupations : tablier métallique du Viaduc assemblé au sol pour éviter les travaux à grande hauteur à Millau et réduire les rotations de camions, mais aussi mise au point d'un prototype breveté d'un ensemble sanitaire en béton pour les campings, aires de repos ainsi que les terrains destinés aux gens du voyage. Ce dispositif vient se placer sur les emplacements réservés à cet effet par les collectivités et répond à leur souci, notamment en matière d'hygiène. Citons encore des formules de bétons autoplaçants ou spéciaux qui réduisent les nuisances sonores ou la consommation de ressources naturelles.

L'éco-conception de produits pour la route permet de réaliser des travaux de revêtements routiers respectant l'environnement, y compris dans des zones sensibles comme les vignobles, tout en valorisant des ressources renouvelables.

APPIA a conçu et réalise également des revêtements phoniques qui réduisent les nuisances sonores.

Le souci de sécurité, la relation avec le client et les préoccupations humanitaires vont parfois de pair :

DLE au sein d'APPIA et son personnel ont accompli cet exploit en remportant un concours de sécurité, récompensé par une dotation financière, dans le cadre d'une réalisation importante de construction et pose de 60 000 mètres linéaires de canalisations de transport de gaz en Normandie pour GAZ de FRANCE.

En coopération avec les sous-traitants et les intérimaires, DLE a, en effet, décidé de consacrer le "bonus" financier la récompensant (zéro accident de travail) à une opération humanitaire avec CODEGAZ (association humanitaire du personnel GDF). Une centaine de puits ont ainsi pu être construits au Cambodge, en pleine campagne, permettant d'apporter de l'eau toute l'année à près de 4 000 personnes dont de très nombreux enfants.

FORCLUM, par l'intermédiaire de plusieurs de ses filiales, apporte son appui, tant logistique que financier, au profit d'associations d'assistance aux personnes en difficulté (achat de matériel auprès des CAT, entretien des espaces verts par des ateliers protégés...).

On peut citer également EIFFAGE CONSTRUCTION AZUR qui soutient une association d'handicapés, l'entreprise ROLAND du pôle Terrassement qui intervient auprès d'un centre d'aide par le travail (CAT), d'autres filiales conduisant des actions de mécénat culturel, comme EIFFAGE CONSTRUCTION OUEST (Musée des Beaux-Arts de Nantes), ou encore sportif, tel FOUGEROLLE avec le basket à Alfortville.

S'appuyant sur leurs savoir-faire en matière de formation qualifiante, de tutorat, de pratiques d'insertion, les entreprises du Groupe et notamment celles d'EIFFAGE CONSTRUCTION privilégient les actions d'accès ou de retour à l'emploi de personnes en difficulté. Elles participent ainsi activement à des démarches initiées sur leur

territoire d'influence avec des partenaires publics, tels les plans locaux pour l'insertion et l'emploi –PLIE– les régies de quartiers, les Missions locales ou encore avec des partenaires privés, les PME-PMI, la fondation FACE, les GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

L'insertion de populations et plus particulièrement de jeunes en difficulté est, en effet, depuis longtemps une préoccupation du Groupe qui, depuis près de dix ans est actif dans ce domaine, SAE ayant été à l'origine des CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Pépinières pour l'Insertion).

En partenariat avec le tissu local associatif, public et privé, une dizaine de ces CREPI interviennent en région et ont permis à des milliers de personnes en difficulté de retrouver une insertion dans la société par le travail.

En 2003 d'ailleurs le Ministre du Travail a remis à SAE Méditerranée le premier prix d'insertion durable de jeunes. Un grand nombre de filiales du Groupe poursuivent le même objectif avec la participation fidèle de dirigeants et collaborateurs qui y consacrent leur énergie, souvent sur leur temps personnel, pour ce retour à l'emploi qui est également source d'embauche de personnel.

Environnement

Le club "qualité-environnement" permet de bénéficier des compétences acquises au sein des branches et de partager les expériences. Quelle que soit la branche, la démarche environnementale est souvent portée par la qualité. Chez EIFFAGE CONSTRUCTION, un réseau de correspondants Environnement/Développement Durable est en place.

Les problématiques liées à la conception, l'utilisation et la fin de vie des produits, sont évoquées de manière transversale au sein de ce club, mais également sous un angle plus stratégique, au sein du Comité Scientifique du Groupe auquel sont associées les équipes de recherche et de développement opérant à l'intérieur des branches.

Pionnier dans la construction pour la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), EIFFAGE CONSTRUCTION a l'expérience et le savoir-faire qui lui permettent de développer une approche de cette nature en proposant à ses clients de les accompagner dans le choix des cibles lorsque les conditions peuvent être réunies.

Ce souci de l'environnement se traduit non seulement par la prise en compte de plus en plus marquée des attentes des riverains et parties prenantes, aussi bien sur les grands chantiers (Viaduc de Millau – LGV Est – Crystal Park... déjà cités) où des collaborateurs spécialisés dans les aspects environnementaux interviennent, que sur des chantiers de taille plus modeste mais sensibles du fait de leur réalisation au sein même du tissu urbain : rénovation et réhabilitation de monuments historiques : Petit Palais, Musée Fabre à Montpellier par EIFFAGE CONSTRUCTION, anciens abattoirs de Clermont-Ferrand par EIFFAGE TP pour lesquels des équipes formées et habilitées à la dépose de l'amiante interviennent avec des matériels très spécialisés (pelle de 50 tonnes équipée d'un bras de 21 m) pour désamianter une surface de 5 000 m² sur les 15 000 m³ de béton à démolir en le concassant sur place pour produire un matériau réutilisable.

Ce souci de l'environnement se traduit non seulement par la prise en compte de plus en plus marquée des attentes des riverains et parties prenantes, aussi bien sur les grands chantiers que ceux de taille plus modeste.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Attentive à la consommation d'eau et d'énergie avec l'objectif de mise en place de systèmes simples et fiables de réduction de consommation sur chantiers, EIFFAGE CONSTRUCTION développe, par ailleurs, depuis plusieurs années, l'utilisation de pneus pour des murs de soutènement ou des merlons de protection et est active dans le domaine du traitement et recyclage des matériaux. La gestion des déchets se systématisait, entamée souvent dès le site du chantier avec l'installation de plusieurs bennes dédiées lorsque la place le permet.

EIFFEL, dans le cadre de la rénovation du Grand Palais, apporte une attention toute particulière tant aux contraintes liées à la poursuite d'activités à proximité (expositions artistiques) qu'aux processus techniques nécessaires (soulèvement du dôme – élimination des peintures à base de plomb – recherche du nuancier de couleurs de l'époque pour retrouver la couleur d'origine...).

Dans son activité offshore, EIFFEL, dont les exigences clients en la matière sont très élevées, intègre des sujétions liées à l'environnement dans la phase conception du projet (études – coordination...).

FORCLUM a formalisé son organisation qualité – prévention – environnement en nommant des responsables et animateurs au niveau régional lui permettant de relayer, d'animer et nourrir la politique du Groupe sur le terrain. Dans cette logique et en relation avec ses clients, elle a participé, aux côtés de la SNCF, à la réalisation de la plate-forme multimodale de DOURGES, dans le Pas-de-Calais, en veillant au respect de la tranquillité des riverains, dont la réduction des nuisances sonores et visuelles engendrées par les chantiers depuis 1992 et la récupération et la destruction des câbles et lampes à décharge électrique.

La multiplication des appels d'offres comportant l'établissement d'un plan d'assurance environnemental a conduit par ailleurs FORCLUM à proposer des variantes en développant son offre environnement, en particulier, du traitement de l'air ou de sa participation active en faveur du développement de l'énergie photovoltaïque ou de l'énergie éolienne (soutenu par l'ADEME), domaine dans lequel la reprise d'entreprise ELECTROSUR en Espagne, dont 25 % de l'activité est réalisée dans les parcs d'éoliennes et qui est à l'origine du plus grand parc européen de ce type, apportera une contribution active.

Pour APPIA la conception "verte" est déjà ancienne avec le développement de liants BIOFLEX et BIOFLUX brevetés issus de l'agrichimie qui ont permis de réaliser plusieurs millions de m³ de ces enduits "bio" à base d'huile d'origine végétale.

L'utilisation de matériaux recyclés de plus en plus importante (1 700 000 tonnes) en hausse de 35 % par rapport à l'an passé, le développement d'enrobés phoniques, limitant les nuisances sonores tout en étant moins consommateurs de granulats, sont au cœur de son offre.

Ses activités étant liées à la gestion de ressources naturelles souvent non renouvelables, APPIA travaille depuis plus de 20 ans à la gestion long terme de ces matières premières.

C'est ainsi qu'ont été développées dans toute la France plus de 50 plates-formes de recyclage de produits de la déconstruction, tant de bâtiment que de routes, et implantées directement sur les sites d'une trentaine de postes d'enrobage des zones de réception et de traitement de matériaux, la quantité moyenne recyclée par poste étant de 20 000 t/an.

Fruit de la synergie entre les branches, la filiale commune ENVIMAT créée dans le nord à parité avec EIFFAGE CONSTRUCTION recueille et recycle, sur plusieurs plates-formes adaptées, des matériaux issus de la région.

Toutes les branches du Groupe portent de plus en plus d'attention à la gestion des déchets sur chantier en veillant à leur récupération pour valorisation et recyclage ainsi qu'au tri dans les unités industrielles (usine de Lauterbourg d'EIFFEL).

Les formations dispensées au personnel pour les sensibiliser aux problèmes d'environnement contribueront à améliorer encore les performances du Groupe en la matière avec, en outre, la montée en puissance des entités certifiées 14 001, notamment chez APPIA qui, par ailleurs, a effectué sur 108 postes d'enrobage un audit mettant en évidence la pratique de mesures de contrôle régulier des émissions de poussières, d'effluents ainsi que la progression constante des installations fonctionnant au gaz en substitution du fuel lourd.

EIFFAGE est ainsi acteur du développement durable par des réflexions et actions concrètes sur le terrain, bien au-delà des théories et discours souvent convenus en la matière.



Le Groupe se prépare à présenter, en 2005, ses comptes consolidés selon les normes IFRS ; conformément aux recommandations du Comité des Régulateurs Européens, le Groupe a identifié les principales divergences entre les IFRS et le référentiel actuel.

Pour ce qui concerne les risques de marché, ainsi que les risques pays, dans les limites des seuils de signification, le Groupe y est très peu exposé, compte tenu de ses contrats et de la localisation de ses implantations, avec la seule exception de la Société MITEX en Pologne qui n'a pas généré d'impact marquant à ces titres en 2003.

Entre la date de clôture de l'exercice et le 26 février 2004, le seul événement significatif a été la signature, le 17 février 2004 à Madrid, du contrat de concession de la ligne ferroviaire à grande vitesse Perpignan-Figueras entre les représentants des Gouvernements espagnol et français et ceux de la Société TP FERRO CONCESIONARIA S.A. détenue à parité par EIFFAGE et le groupe espagnol ACS.

Malgré une conjoncture morose en France et dans ses principales implantations, à l'exception de l'Espagne, les résultats du Groupe ont de nouveau progressé : le résultat d'exploitation a atteint 266 millions d'euros (+13 %) et le résultat courant, 265 millions d'euros (+11 %).

EIFFAGE CONSTRUCTION a encore amélioré les performances déjà excellentes de 2002, tandis que la rentabilité d'APPIA s'est bien redressée après l'année d'intégration de la GENERALE ROUTIERE. Les résultats d'EIFFEL et FORCLUM ont poursuivi leur croissance.

Le résultat du Groupe avant amortissement des survaleurs a atteint 194 millions d'euros, contre 177 millions d'euros en 2002, après une charge d'impôts de 88 millions d'euros (70 millions d'euros en 2002).

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le résultat net consolidé part du Groupe s'est élevé à 140 millions d'euros, en croissance de 11 % par rapport à celui de l'exercice précédent (126 millions d'euros), après 55 millions d'euros d'amortissement de survaleurs.

Ces résultats comprennent des montants importants au titre des répartitions faites en faveur des salariés et qui sont résumés dans le tableau suivant :

| En millions d'euros | 2002 | 2003 |
|---------------------|-------------|-------------|
| Intéressement | 32,8 | 35,6 |
| Participation | 21,8 | 26,3 |
| Abondement | 8,9 | 10,9 |
| Total | 63,5 | 72,8 |

La structure financière du Groupe s'est encore renforcée en 2003. En effet, malgré un montant d'investissements maintenu à un niveau élevé de 330 millions d'euros, la trésorerie est redevenue positive à 83 millions d'euros.

Le recours au crédit a donc été très modéré. Le programme de titrisation de créances commerciales mis en place en 2002 a été élargi à de nouvelles filiales du Groupe, et a atteint son volume de croisière au cours de l'exercice 2003.

La concrétisation, au début de 2004, d'une ligne de financement de 500 millions d'euros sur cinq ans donne à EIFFAGE les moyens de poursuivre son développement en tirant parti de sa situation financière favorable.

Dans un marché boursier en légère reprise, après un début d'année difficile, lié à une situation internationale incertaine, l'action EIFFAGE a fait un très bon parcours, terminant l'année à 94,10 euros, contre 71,25 euros à fin 2002. Cette progression de 32 % est le double de celle de l'indice CAC 40 en 2003. La liquidité du titre a également progressé de façon très satisfaisante, les échanges ayant représenté en 2003 52 % du capital contre 40 % en 2002.

EIFFAGE n'est pratiquement pas intervenu sur le titre dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions, et détenait en fin d'exercice 340 201 actions, soit 2,3 % du capital social, à la suite des opérations résumées dans le tableau ci-dessous.

| | |
|--|------------------|
| - Nombre d'actions achetées en 2003 | 12 453 actions |
| - Nombre d'actions vendues en 2003 | 1 669 actions |
| - Cours moyen des achats | 65,08 euros |
| - Cours moyen des ventes | 79,02 euros |
| - Montant des frais de négociation | 4 158 euros |
| - Nombre d'actions inscrites au 31/12/2003 | 340 201 actions |
| - Valeur au cours d'achat des actions détenues | 24 242 508 euros |
| - Valeur nominale des actions détenues | 2 721 608 euros |

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de renouveler les autorisations d'opérer en Bourse sur les actions d'EIFFAGE jusqu'à 10 % du capital social, dans le cadre d'un programme visant tous les buts, modalités et fins prévus par la loi.

Le Groupe TOTAL a cédé en octobre 2003 la totalité de sa participation de 6,1 % dans le capital d'EIFFAGE, et, au 31 décembre 2003, les principaux actionnaires étaient les suivants :

| Participation en capital | |
|--------------------------|--------|
| Groupe BNP PARIBAS | 29,1 % |
| Salariés du Groupe : | 25,6 % |
| - SICAVAS EIFFAGE 2000 | 21,2 % |
| - FCPE EIFFAGE | 3,5 % |
| - Actionnaires directs | 0,9 % |
| Groupe BP France | 2,6 % |

En outre, JP Morgan Chase qui détenait plus de 5 % du capital a franchi à la baisse ce seuil en juin 2003, et Axa Investment Managers Paris a acquis une participation de 2,2 % en octobre. A la connaissance du Conseil d'Administration, aucun autre actionnaire ne détenait plus de 1 % du capital.

Une légère augmentation du capital social est intervenue dans l'exercice à la suite de levées d'options faisant partie des deux programmes d'options de souscription actuellement en cours :

| | |
|---------------------------------------|---|
| Options du plan 1997 levées en 2003 : | 131 270 actions nouvelles créées |
| Options du plan 1999 levées en 2003 : | 11 223 actions nouvelles créées |
| Total | 142 493 actions nouvelles correspondant à un capital nominal de 1 139 944 euros. |

Le capital social a été ainsi porté au 31 décembre 2003 à 117 695 792 euros, divisé en 14 711 974 actions de 8 euros de nominal chacune, et le poste "primes d'émission" a augmenté de 4 510 910 euros.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La Société mère du Groupe, EIFFAGE SA, a dégagé un bénéfice net en 2003 de 107,4 millions d'euros contre 107,9 millions en 2002. Il est proposé à l'Assemblée, compte tenu de la bonne santé financière du Groupe et des perspectives pour l'année en cours, de porter le dividende à 2,32 euros par action, dividende qui serait mis en paiement le 30 avril 2004. Ce dividende s'appliquerait aux 14 711 974 actions existant au 31 décembre ainsi qu'aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options. Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|------------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions | 13 055 445 | 14 506 050 | 14 569 481 |
| Dividende net | 2,32 € | 2,10 € | 2,10 € |
| Avoir fiscal | 1,16 € | 1,05 € | 1,05 € |
| Dividende global | 3,48 € | 3,15 € | 3,15 € |



L'Assemblée du 23 avril 2003 a ratifié la cooptation de M. Jean-Jacques Lefebvre au Conseil d'Administration, et la nomination de Mme Béatrice Brénéol en tant qu'Administratrice représentant les actionnaires salariés, après avoir modifié les statuts en conséquence.

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a tenu cinq réunions en 2003, et il s'est assuré du bon fonctionnement du Comité des Comptes et du Comité des Nominations et des Rémunérations institués depuis plusieurs années. Le Comité des Comptes est ainsi composé de M. Jean-Marie Fabre, M. Aimery Langlois-Meurinne et M. Bruno Flichy, ce dernier en assurant la présidence. Le Comité des Nominations et des Rémunérations, présidé par M. Serge Michel, comprend Mme Véronique Morali et M. Amaury-Daniel de Seze.

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur et en a fait de même pour les deux Comités. Il a procédé, lors de sa dernière séance de l'année 2003, à une évaluation de ses travaux et de ceux des Comités au cours de l'exercice.

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux en 2003, M. Jean-François Roverato, Président-Directeur Général, a reçu une rémunération totale, tant fixe que variable comprenant tous avantages en nature, d'un montant brut de 1 371 607,14 euros en 2003. Il ne bénéficie d'aucune option sur actions au titre des programmes mis en œuvre au cours des dernières années. Les rémunérations de chacun des mandataires sociaux ont été les suivantes :

| Mandataires Sociaux | Rémunérations* 2003 (€) | Options souscrites en 2003 | | Options en cours** au 31.12.2003 |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| | | Nombre | Prix d'exercice | |
| Béatrice BRÉNÉOL | 40 824,71 | – | – | Néant |
| Jean-Marie FABRE | 28 857,14 | – | – | Néant |
| Bruno FLICHY | 20 952,71 | – | – | Néant |
| Aimery LANGLOIS-MEURINNE | 10 000,00 | – | – | Néant |
| Jean-Jacques LEFEBVRE | 524 489,57 | 5 500 | 38,30 €/action | 7 223 |
| Dominique MÉGRET | 14 857,14 | – | – | Néant |
| Serge MICHEL | 23 500,00 | – | – | Néant |
| Véronique MORALI | 12 857,97 | – | – | Néant |
| Jean-François ROVERATO | 1 371 607,14 | – | – | Néant |
| Amaury-Daniel de SEZE | 23 500,00 | – | – | Néant |
| Bruno TABARIÉ | 520 832,50 | 5 500 | 38,30 €/action | Néant |
| Bernard VADON | 473 857,14 | – | – | 11 423 |
| Jean-Paul VETTIER | 19 857,14 | – | – | Néant |

*Rémunération brute totale, tant fixe que variable, y compris tous avantages en nature, ainsi que les jetons de présence, versée en 2003.

**Aucune option nouvelle n'a été consentie en 2003.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Votre Conseil soumet à votre approbation les comptes sociaux d'EIFFAGE SA et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution du dividende aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.

La Société Coopers & Lybrand Audit, commissaire aux comptes titulaire, ayant été absorbée par la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes suppléant, celle-ci accède aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire. Il convient donc de nommer un nouveau commissaire aux comptes suppléant et nous vous proposons à cet effet la candidature de Monsieur Yves Nicolas qui exercera le mandat pour sa durée restant à courir.

Votre Conseil a souhaité vous soumettre diverses modifications des statuts de votre Société visant à en améliorer la gouvernance et à prendre en compte les recommandations formulées par les rapports les plus récents en la matière.

Il vous est ainsi proposé de ramener la durée des mandats des Administrateurs de six ans à trois ans. Cette durée s'applique aux mandats en cours. Ceux-ci, à l'exception de celui de Mme Béatrice Brénéol, représentant les salariés actionnaires, arriveront donc à expiration l'année prochaine.

Dans le souci d'éviter, à l'avenir, la concomitance des échéances de renouvellement, le Conseil vous propose de compléter les statuts par une disposition particulière permettant, à partir de l'année prochaine, un renouvellement du Conseil par tiers chaque année.

Il est, par ailleurs, soumis à votre approbation la suppression du droit de vote double institué pour certaines catégories d'actions, après avoir, au préalable, sollicité l'approbation de l'Assemblée spéciale des titulaires de telles actions.

Dans le domaine financier, plusieurs résolutions vous sont enfin proposées.

Il vous est, tout d'abord, suggéré de doubler le capital social par l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves et attribution gratuite de ces actions. A l'issue de cette opération, le capital social d'EIFFAGE sera plus en rapport avec le volume de l'activité du Groupe et la valeur des actions retrouvera, par l'effet de dilution, après la croissance importante des quatre dernières années, un niveau qui devrait favoriser les transactions des actionnaires individuels.

Comme conséquence de l'approbation de cette dernière résolution, il vous est proposé de renouveler les autorisations données au Conseil d'annuler, le cas échéant, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions en réduisant le capital social et d'augmenter le capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Les résolutions prévoient à ce sujet l'émission de toutes sortes de valeurs mobilières dans un cadre très large, votre Conseil souhaitant disposer des possibilités d'action les plus étendues dans ce domaine, lui permettant d'agir le cas échéant avec le maximum de rapidité et d'efficacité, compte tenu de la multiplicité et de la complexité des produits émis sur le marché financier.

Toutefois, en ce qui concerne les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avec maintien du droit préférentiel, le montant des augmentations ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros de nominal, ajusté à 200 millions d'euros après le doublement du capital par incorporation de réserves, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions. De plus, le montant nominal de telles valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la Société ne pourra être supérieur à un milliard d'euros.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le montant des augmentations de capital, exprimé en valeur nominale d'actions ou en valeur nominale de valeurs mobilières donnant accès aux actions, serait plafonné aux mêmes montants, les montants de ces deux autorisations (avec ou sans droit préférentiel de souscription) n'étant au surplus pas cumulatifs.

Ces autorisations seraient données pour les durées légales et votre Conseil aura tous pouvoirs de les mettre en œuvre et déterminer les modalités d'émission, notamment date, prix, taux d'intérêt, montant et forme des valeurs mobilières à émettre.

Il vous est également demandé l'autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions pour 350 000 actions EIFFAGE, nombre qui serait porté à 700 000, après le doublement du capital par incorporation de réserves. Ce dispositif compléterait les plans d'options autorisés en 1997, 1999 et 2001. Votre Conseil envisage d'attribuer ces options de telle manière que le total des options exerçables, compte tenu de l'avancement des différents plans, représente 6 % du capital d'EIFFAGE.

Vos commissaires aux comptes vous soumettent leur rapport sur ces différents programmes et le Conseil vous propose d'approuver en conséquence les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'Administration

Éléments financiers

Evolution du chiffre d'affaires du Groupe EIFFAGE

| En millions d'euros | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires par branche | | | |
| Eiffage Construction (Btp) | 3 364 | 3 510 | 3 276 |
| Appia (Route) | 1 985 | 1 895 | 1 715 |
| Forclum (Installation Electrique) | 1 346 | 1 293 | 1 229 |
| Eiffel (Construction Métallique) | 211 | 207 | 130 |
| Autres | 56 | 36 | 52 |
| Total | 6 962 | 6 941 | 6 402 |
| Chiffre d'affaires par zone géographique | | | |
| France | 5 735 | 5 828 | 5 447 |
| Europe | 1 051 | 934 | 689 |
| Reste du monde | 176 | 179 | 266 |
| Total | 6 962 | 6 941 | 6 402 |

Effectifs du Groupe

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent le nombre moyen de salariés sous contrat au cours de l'exercice

| Effectifs moyens | 2003 | 2002 | 2001 |
|------------------|---------------|---------------|---------------|
| Cadres | 5 381 | 5 284 | 4 744 |
| Etam | 11 966 | 11 517 | 10 283 |
| Ouvriers | 29 583 | 29 300 | 27 313 |
| Total | 46 930 | 46 101 | 42 340 |
| Dont : France | 40 480 | 40 910 | 37 925 |
| Europe | 5 013 | 4 206 | 3 037 |
| Reste du monde | 1 437 | 985 | 1 378 |

Résultats nets par branche

| En millions d'euros | 2003 | 2002 | 2001 |
|--------------------------------|------------|------------|-------------|
| Eiffage Construction | 101 | 86 | 63 |
| Appia | 35 | 22 | 38 |
| Forclum | 38 | 29 | 25 |
| Eiffel | 5 | 8 | 2 |
| Concessions | 41 | 38 | 34 |
| Holding | - 25 | - 9 | 14* |
| Survaleurs | - 55 | - 48 | - 51 |
| Résultat part du Groupe | 140 | 126 | 125* |

*hors impôts différés actifs : 27 millions d'euros

Répartition des actifs immobilisés par branche

| En millions d'euros | 2003 | 2002 | 2001 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Eiffage Construction | 332 | 310 | 242 |
| Appia | 324 | 321 | 250 |
| Forclum | 155 | 127 | 121 |
| Eiffel | 8 | 8 | 7 |
| Concessions | 540 | 418 | 215 |
| Holding | 283 | 328 | 369 |
| Total | 1 642 | 1 512 | 1 204 |

Investissements du Groupe

| En millions d'euros | 2003 | 2002 | 2001 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|
| Immobilisations incorporelles | 5 | 4 | 3 |
| Immobilisations corporelles | 97 | 146 | 94 |
| Concessions | 147 | 190 | 28 |
| Immobilisations financières | 81 | 130 | 92 |
| Total | 330 | 470 | 217 |

Les investissements corporels consistent pour l'essentiel dans le renouvellement récurrent du parc de matériel et des installations de production des sociétés du Groupe ; ils ont atteint en 2002 un niveau particulièrement élevé en raison notamment des achats d'équipements nécessaires à la réalisation des grands chantiers engagés en concession, et sont revenus en 2003 à un niveau normal.

Depuis 2001, le Groupe a élargi ses interventions dans le domaine des concessions après avoir remporté successivement un contrat de 155 km d'autoroutes à péage virtuel au Portugal et la concession du Viaduc de Millau en France. Les investissements nécessaires pour la construction et la mise en service de ces ouvrages montent en puissance à partir de 2002, année au cours de laquelle le Groupe a également acquis une participation dans ASF (cédée en 2003) et poursuivi le développement de nouveaux parcs de stationnement.

En 2001, les investissements de croissance externe ont sensiblement augmenté par rapport au niveau des années précédentes pour atteindre 92 millions d'euros, répartis entre Route, Installation Electrique et Construction. Ce chiffre a encore augmenté en 2002 avec des acquisitions de taille plus importante, comme la société Mitex en Pologne (Construction) ou le groupe Générale Routière (Route) en France. En 2003, les investissements de croissance externe ont été plus particulièrement concentrés dans l'Installation Electrique, avec notamment l'acquisition de la société Electrosur en Espagne.

Analyse des risques du Groupe

Risques de marché

Le Groupe EIFFAGE, peu endetté (83 millions de trésorerie nette au 31 décembre 2003) et concentré sur les marchés de la zone euro

(95 % du chiffre d'affaires 2003) est, par voie de conséquence, peu exposé aux risques de marché. Les éléments d'appréciation de ces risques sont fournis dans l'annexe aux comptes consolidés, page 64 et page 69, note 7. Au début de l'année 2004, EIFFAGE a signé une ouverture de crédit sur 5 ans de 500 millions d'euros avec un syndicat bancaire, renforçant encore ainsi sa liquidité.

Risques juridiques

Une part importante de l'activité du Groupe est soumise à la réglementation sur les marchés publics et, en matière de construction, à des garanties décennales.

Certaines activités relèvent des autorisations concernant les installations classées, notamment dans le secteur routier (postes d'enrobage – usines de liants – carrières avec en outre, en ce qui concerne ces dernières, la délivrance de garanties financières de remises en état).

Certains contrats peuvent être soumis à des clauses de confidentialité (Défense Nationale).

Les litiges ou arbitrages n'ont pas eu, dans un passé récent, d'incidence significative sur la situation financière du Groupe, compte tenu des provisions constituées.

Risques industriels et environnementaux

Sur le plan environnemental, des réglementations particulières régissent les activités des différentes branches du Groupe : traitement des matériaux de déconstruction ou issus des chantiers dans le secteur de la construction, production de matériaux dans le secteur routier, etc.

Pionnier dans la construction pour la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), EIFFAGE CONSTRUCTION a l'expérience et

Éléments financiers

le savoir-faire qui lui permettent de développer une approche de cette nature en proposant à ses clients de les accompagner dans le choix des cibles lorsque les conditions peuvent être réunies.

Ce souci de l'environnement se traduit non seulement par la prise en compte de plus en plus marquée des attentes des riverains et parties prenantes aussi bien sur les grands chantiers, où des collaborateurs spécialisés dans les aspects environnementaux interviennent, que sur des chantiers de taille plus modeste mais sensibles du fait de leur réalisation au sein même du tissu urbain : rénovation et réhabilitation de monuments historiques, dépose de l'amiante, démolition de béton en concassant sur place pour produire un matériau réutilisable...

Attentive à la consommation d'eau et d'énergie avec l'objectif de mise en place de systèmes simples et fiables de réduction de consommation sur chantiers, EIFFAGE CONSTRUCTION développe, par ailleurs, depuis plusieurs années, l'utilisation de pneus pour des murs de soutènement ou des merlons de protection et est active dans le domaine du traitement et recyclage des matériaux. La gestion des déchets se systématise, entamée souvent dès le site du chantier avec l'installation de plusieurs bennes dédiées lorsque la place le permet.

Dans son activité offshore, EIFFEL, dont les exigences clients en la matière sont très élevées, intègre des sujétions liées à l'environnement dès la phase conception du projet (études ; coordination ; méthodes...).

FORCLUM a formalisé son organisation qualité – prévention – environnement en nommant des responsables et animateurs au niveau régional lui permettant de relayer, d'animer et nourrir la politique du Groupe sur le terrain.

La multiplication des appels d'offres comportant l'établissement d'un plan d'assurance environnemental a conduit par ailleurs FORCLUM à proposer des variantes en développant son offre environnement, en particulier, du traitement de l'air ou de sa participation active en faveur du développement de l'énergie photovoltaïque ou de l'énergie éolienne (soutenu par l'ADEME) domaine dans lequel la reprise d'entreprise ELECTROSUR en Espagne, dont 25% de l'activité est réalisée dans les parcs d'éoliennes et qui est à l'origine du plus grand parc européen de ce type, apportera une contribution active.

Pour APPIA, la conception "verte" est déjà ancienne avec le développement de liants BIOFLEX et BIOFLUX brevetés issus de l'agrichimie qui ont permis de réaliser plusieurs millions de m³ de ces enduits "bio" à base d'huile d'origine végétale.

L'utilisation de matériaux recyclés de plus en plus importante (1 700 000 tonnes) en hausse de 35% par rapport à l'an passé, le développement d'enrobés phoniques, limitant les nuisances sonores tout en étant moins consommateurs de granulats, sont au cœur de son offre.

Ses activités étant liées à la gestion de ressources naturelles souvent non renouvelables, APPIA travaille depuis plus de 20 ans à la gestion long terme de ces matières premières.

C'est ainsi qu'ont été développées dans toute la France plus de 50 plates-formes de recyclage de produits de la déconstruction, tant de bâtiment que de routes, et implantées directement sur les sites d'une trentaine de postes d'enrobage des zones de réception et de traitement

de matériaux, la quantité moyenne recyclée par poste étant de 20 000 t/an.

Fruit de la synergie entre les branches, la filiale commune ENVIMAT créée dans le nord à parité avec EIFFAGE CONSTRUCTION recueille et recycle, sur plusieurs plates-formes adaptées, des matériaux issus de la région.

Toutes les branches du Groupe portent de plus en plus attention à la gestion des déchets sur chantier en veillant à leur récupération pour valorisation et recyclage ainsi qu'au tri dans les unités industrielles.

Les formations dispensées au personnel pour les sensibiliser aux problèmes d'environnement contribueront à améliorer encore les performances du Groupe en la matière avec, en outre, la montée en puissance des entités certifiées 14 001, notamment chez APPIA qui, par ailleurs, a effectué sur 108 postes d'enrobage un audit mettant en évidence la pratique de mesures de contrôle régulier des émissions de poussières, d'effluents ainsi que la progression constante des installations fonctionnant au gaz en substitution du fuel lourd.

Assurances

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités dans le cadre d'une politique d'auto-assurance (Dommage automobile) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garanties conséquentes (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment) ; ces sujets sont suivis dans chaque branche par les directions juridiques.

Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en terme de politique d'auto-assurance et de plafonds de garantie.

Description des assurances souscrites :

- Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent une couverture globale de 65 millions d'euros par sinistre ; une ligne complémentaire porte cette couverture à 125 millions d'euros par sinistre et par an depuis 2003.

- La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi L n° 78-12 du 4 janvier 1978 et ses décrets d'application et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans à concurrence du coût des désordres observés.

- Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, police Tous Risques Chantier (Dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, ateliers) et automobiles (R. C., vol, incendie).

- Enfin, les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile ; les installations classées (postes d'enrobés...) font l'objet de polices spécifiques.

Le montant global des primes versées par le Groupe au titre des assurances décrites ci-dessus, s'élève en 2003 à 33 millions d'euros contre 32 millions en 2002.

Nantissements d'actifs – Engagements hors bilan

EIFFAGE a consenti en 1997 des nantissements de titres de ses filiales en garantie de remboursement de prêts. Au 31 décembre 2003, 50 % des actions de la Société EIFFEL et 66,7 % des actions de la Société FORCLUM étaient nantis en garantie de remboursement d'un prêt d'un montant résiduel à cette date de 32 millions d'euros à échéance finale au 20 juillet 2004.

Par ailleurs, le Groupe EIFFAGE a mis en place en 2002 un programme de titrisation de créances commerciales pour s'assurer d'une source de financement à moyen terme ; l'incidence sur les comptes de ce programme est exposée dans l'annexe aux comptes consolidés, page 62 – Endettement.

Enfin, en 2003, dans le cadre du refinancement de la Société du Tunnel du Prado Carénage (SMTPC), EIFFAGE a été amené à nantir au profit des prêteurs 101 184 actions représentant 21,7 % du capital de la SMTPC.

Il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus ou détaillés dans le tableau figurant en notes 20 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés (page 75).

Brevets, licences, approvisionnements

Il n'existe pas de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ni de litiges susceptibles d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

Evolution récente et perspectives d'avenir

Le Groupe aborde l'année 2004 dans une situation particulièrement favorable : le carnet de commandes au 1^{er} janvier s'est maintenu à un niveau élevé de 6,25 milliards d'euros auxquels se sont ajoutés plusieurs contrats importants obtenus depuis le début de l'année 2004 (liaison ferroviaire Perpignan-Figueras notamment). Dans ces conditions, le chiffre d'affaires de 2004 devrait atteindre 7,3 milliards d'euros hors nouvelles opérations de croissance externe.

Carnet de commandes au 01.01.04 :

| En millions d'euros | Au 01.01.04 | Au 01.01.03 | Variation |
|----------------------|--------------|--------------|----------------|
| Eiffage Construction | 4 450 | 4 550 | - 2,2 % |
| Appia | 1 000 | 900 | + 11,1 % |
| Forclum | 550 | 460 | + 19,6 % |
| Eiffel | 210 | 260 | - 19,2 % |
| Divers | 40 | 30 | n.s. |
| Total | 6 250 | 6 200 | + 0,8 % |

Prévision de chiffre d'affaires 2004 :

| En millions d'euros | 2004 Prévision | 2003 Rappel | Variation |
|---|-------------------|----------------|----------------|
| Eiffage Construction dont immobilier | 3 450 (350) | 3 364 (364) | + 2,6 % |
| Appia | 2 100 | 1 985 | + 5,8 % |
| Forclum | 1 500 | 1 346 | + 11,4 % |
| Eiffel | 200 | 211 | - 5,2 % |
| Holding et Concessions | 50 | 56 | n.s. |
| Total | 7 300 | 6 962 | + 4,9 % |
| Dont | | | |
| France | 6 050 | 5 735 | + 5,5 % |
| Europe | 1 150 | 1 051 | + 9,4 % |
| Monde | 100 | 176 | - 43,2 % |

La communication des chiffres d'affaires trimestriels réalisés au long de l'année 2004 est prévue 45 jours après la fin de chacun des trimestres concernés et la publication des comptes semestriels au 30 juin 2004 devrait être effectuée après examen par le Conseil d'Administration prévu pour le 8 septembre 2004.

Bilan consolidé

Actif

| En millions d'euros | Note | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|------------|--------------|--------------|--------------|
| Actif immobilisé | | | | |
| Ecart d'acquisition | 2 | 442 | 473 | 470 |
| Immobilisations incorporelles | 17 C1 & C2 | 81 | 64 | 19 |
| Immobilisations en concessions | 17 C1 & C2 | 334 | 192 | 50 |
| Immobilisations corporelles | 17 C1 & C2 | 462 | 429 | 326 |
| Immobilisations financières | 17 C1 & C2 | 115 | 169 | 175 |
| Titres mis en équivalence | 3 | 208 | 185 | 164 |
| Total actif immobilisé | 1 | 1 642 | 1 512 | 1 204 |
| Actif circulant | | | | |
| Stocks | 4 | 376 | 541 | 381 |
| Clients et comptes rattachés | 5 | 2 203 | 2 276 | 2 126 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 6 | 892 | 887 | 780 |
| Valeurs mobilières de placement et disponibilités | 7 | 794 | 811 | 694 |
| Total de l'actif | | 5 907 | 6 027 | 5 185 |

Passif

| En millions d'euros | | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|-----|--------------|--------------|--------------|
| Capitaux propres | | | | |
| Capital | | 118 | 117 | 116 |
| Réserves consolidées | | 754 | 661 | 543 |
| Résultat de l'exercice | | 140 | 126 | 152 |
| Capitaux propres du Groupe | 8.1 | 1 012 | 904 | 811 |
| Intérêts minoritaires | 8.2 | 9 | 5 | 3 |
| Provisions pour risques et charges | 9 | 430 | 394 | 378 |
| Dettes | | | | |
| Emprunts et dettes financières | 7 | 711 | 883 | 678 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 1 842 | 1 761 | 1 665 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 10 | 1 903 | 2 080 | 1 650 |
| Total du passif | | 5 907 | 6 027 | 5 185 |

 **Saisir**
les opportunités
de croissance
externe 

Compte de résultat consolidé

| En millions d'euros | Note | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|------|--------------|--------------|--------------|
| Production de l'exercice | | 7 104 | 6 848 | 6 371 |
| Autres produits | 12 | 104 | 85 | 86 |
| Produits d'exploitation | | 7 208 | 6 933 | 6 457 |
| Charges d'exploitation | 13 | - 6 828 | - 6 604 | - 6 187 |
| Excédent brut d'exploitation | | 380 | 329 | 270 |
| Dotations aux amortissements | 1 | - 104 | - 101 | - 74 |
| Variation nette des provisions | | - 10 | 7 | 7 |
| Résultat d'exploitation | 17 B | 266 | 235 | 203 |
| Charges et produits financiers | 14 | - 1 | 4 | - 7 |
| Résultat courant des entreprises intégrées | | 265 | 239 | 196 |
| Charges et produits exceptionnels | 15 | - 27 | - 30 | - 13 |
| Impôt sur les résultats | 16 | - 88 | - 70 | - 17 |
| Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | | 44 | 38 | 36 |
| Résultat avant écarts d'acquisition | | 194 | 177 | 202 |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | 1 | - 55 | - 48 | - 51 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 139 | 129 | 151 |
| Intérêts minoritaires | | 1 | - 3 | 1 |
| Résultat net (Part du Groupe) | | 140 | 126 | 152 |
| Résultat net par action | 11 | 9,57 | 8,68 | 10,46 |
| Résultat net dilué par action | 11 | 9,35 | 8,42 | 10,11 |

Annexe aux comptes consolidés

de l'exercice 2003

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros).

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

L'ensemble des sociétés du Groupe a un exercice se clôturant au 31 décembre.

A) Périmètre et méthodes de consolidation

A.1. Périmètre :

Les sociétés porteuses de participations dans des entités consolidées sont elles-mêmes consolidées.

Le seuil de consolidation est fixé pour les filiales travaux, en principe à 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires réalisé avec des tiers.

Les filiales immobilières sont intégrées si le(s) programme(s) qu'elles développent présente(ent), en quote-part revenant au Groupe, un chiffre d'affaires à l'origine d'importance significative et un stock supérieur à 1,2 million d'euros.

Les sociétés patrimoniales sont consolidées quelle que soit leur importance.

Les sociétés de fabrication de produits routiers ainsi que quelques sociétés inactives ou peu significatives, sont exclues du périmètre de consolidation en raison de leur faible impact pour le Groupe.

Enfin, les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation inférieure à 20 % ne sont en général pas consolidées.

A.2. Les méthodes de consolidation suivantes sont utilisées :

- **intégration globale** pour les sociétés dont le Groupe contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital, ou dont il assure la direction effective ;

- **mise en équivalence** pour les sociétés dans lesquelles le Groupe contrôle directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % du capital ou dans lesquelles il exerce une influence notable.

- **intégration proportionnelle** pour les sociétés contrôlées conjointement, en particulier dans le secteur immobilier.

Les comptes des sociétés en participation françaises gérées sont intégrés globalement dans les comptes individuels des sociétés du Groupe et totalement maintenus dans les comptes consolidés. Les sociétés en participation ou joint ventures à l'étranger dont le Groupe est gérant sont également intégrées. Pour les sociétés en participation non gérées, seule la part de leur résultat attribué au Groupe est enregistrée au compte de résultat sous la rubrique "Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun" comprise dans le poste : "Autres produits".

B) Transition vers les IFRS

Au cours du deuxième semestre 2003, le Groupe a procédé à l'examen norme par norme du référentiel IFRS afin d'identifier les points particuliers sur lesquels il conviendrait d'adapter les processus

actuels de comptabilité, compte tenu des règles qui seront en vigueur à compter de l'exercice 2005.

A cet effet, des groupes de travail ont été mis en place. A ce jour, il apparaît que les normes relatives aux locations financement (IAS 17), aux avantages du personnel (IAS 19), aux immobilisations corporelles (IAS 16), seraient susceptibles de générer des impacts sur la présentation du bilan et du compte de résultat.

C) Méthodes d'évaluation

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition résulte de la différence, à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le prix d'acquisition des titres de la société contrôlée et la quote-part correspondante de capitaux propres, sous déduction, lorsqu'il y a lieu, des écarts d'évaluation affectés aux actifs identifiables. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé et amorti sur une période maximale de 20 ans. Le plan d'amortissement peut être adapté pour tenir compte d'éléments propres à certaines situations. Les écarts d'acquisition inférieurs à 100 000 euros sont pris en charge dans l'exercice. Dans le cas où l'écart est négatif, il est porté en "provisions pour risques et charges" et repris au compte de résultat selon une cadence adaptée à chaque situation.

Selon les circonstances, les écarts d'acquisition résiduels font l'objet d'amortissements ou de provisions exceptionnels par rapport au plan d'amortissement initial ; ces dépréciations sont déterminées par référence à la quote-part des capitaux propres détenue de la société concernée, complétées pour tenir compte de ses perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Immobilisations incorporelles et corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Lors d'acquisitions, il peut être constaté des actifs incorporels non amortissables (parts de marchés, marques) dont la valorisation, suffisamment précise, est fondée sur les critères de chiffre d'affaires et de rentabilité et de cash flows futurs.

En cas de dégradation de ces critères, des tests sont pratiqués afin de valider les valeurs figurant au bilan. A la clôture de l'exercice, aucun indice particulier n'a conduit à la remise en cause de la valeur des immobilisations incorporelles.

Les frais d'établissement sont, sauf cas particulier, pris en charge dans l'exercice. Les fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une durée maximale de cinq ans.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés, en fonction de la nature du bien, suivant les modes linéaire ou dégressif, appliqués aux durées de vie estimées :

| | |
|---|-------------|
| Constructions | 20 à 40 ans |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 3 à 10 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 5 à 10 ans |

Par ailleurs, des amortissements complémentaires sont constatés, si nécessaire, pour prendre en compte les données techniques propres à chaque contrat.

Annexe aux comptes consolidés

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Immobilisations en concessions

Les biens immobilisés détenus dans le cadre de l'exploitation de contrats de concessions ou de contrats équivalents sont regroupés sous cette rubrique.

Les amortissements de caducité sont pratiqués pour reconstituer les capitaux investis dans les biens remis gratuitement en fin de concession. Le mode linéaire est généralement retenu. Pour certaines concessions particulières, il peut être adapté pour tenir compte de l'utilisation effective de l'ouvrage, notamment durant les premières années d'exploitation.

Des amortissements spécifiques aux biens renouvelables sont calculés pour tenir compte de leur dépréciation.

Contrats à long terme

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement. Ils sont fondés sur les résultats prévisionnels à fin de chantier révisés périodiquement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Par contre, les résultats dégagés sur les contrats de promotion immobilière ne sont pris en compte qu'après l'achèvement des travaux et vente des biens.

Les stocks immobiliers correspondants sont évalués à leur prix de revient, hors frais financiers, ceux-ci étant pris en charge comme frais de période.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, au coût d'entrée en portefeuille.

Les intérêts courus, sur les valeurs à taux d'intérêt garanti, sont constatés à la clôture.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices proviennent pour l'essentiel de l'appréhension des résultats des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

Endettement

Dans le cadre de son financement à moyen terme, le Groupe Eiffage a mis en place, à compter de l'exercice 2002, un programme de titrisation de ses créances commerciales par l'intermédiaire d'un compartiment au sein d'un Fonds Commun de Créances (FCC).

Afin de présenter une image fidèle et compte tenu des caractéristiques de ce programme, il a été décidé de le retraiter selon le principe de prédominance de la substance sur l'apparence pour enregistrer l'endettement correspondant.

Les montants correspondants sont indiqués en annexe au chapitre E note 7.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales à l'étranger sont convertis en euros sur la base des cours de change de fin d'exercice pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. L'incidence des écarts de conversion sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat de l'exercice vient directement s'imputer sur les réserves consolidées.

Opérations en devises

Les dettes et créances en devises sont converties sur la base des cours de change de fin d'exercice. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes de change latentes.

Risques de taux

Le Groupe est essentiellement endetté à taux variables. Le risque de fluctuation des taux d'intérêts n'est pas couvert.

Risque de change

Les principales filiales du Groupe sont situées dans des pays de la zone Euro.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles sont exposées les dépenses ; pour ces contrats, le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent entre les prévisions de dépenses des marchés, leur exécution ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises, sur certains postes d'actifs ou de passifs.

Annexe aux comptes consolidés

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires cité dans les publications et commentaires sur l'activité du Groupe et repris dans les notes annexes, correspond à la production de l'exercice évaluée au prix de vente et comprend :

- les travaux et prestations exécutés directement par les sociétés intégrées,
- la quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises, revenant à une société intégrée.

Résultat sur cession de matériel routier

Conformément aux usages de la profession, les résultats de cession de matériel routier sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Impôts et imposition différée

Les impôts différés sont calculés par chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des fonds de commerce.

En application du principe de prudence, les actifs d'impôts différés ne sont pas constatés lorsque la probabilité de récupération n'est pas assurée.

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale comportant, en 2003, 99 filiales.

Engagements en matière de retraite et autres engagements en faveur du personnel

Les engagements en matière de pension de retraite sont assurés par des organismes extérieurs auxquels le Groupe verse des cotisations.

Néanmoins, au moment de leur départ en retraite, le Groupe verse à ses salariés cadres et étam une Indemnité de Fin de Carrière dont

le montant, assis sur les derniers salaires, varie en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise. Les engagements du Groupe ont été calculés en application de la méthode dite rétrospective qui repose sur :

- les droits potentiellement acquis par les salariés en fonction de leur ancienneté effective dans le Groupe,
- une projection des salaires jusqu'à la date de départ en retraite,
- la prise en compte de taux de rotation du personnel constatés au sein du Groupe,
- la prise en compte de tables de mortalité publiées au niveau national,
- une actualisation au taux de 5 % des engagements ainsi calculés.

Il n'y a pas de régime complémentaire de retraite au sein du Groupe, sauf cas particuliers visés au chapitre E, note 9 ci-après.

De plus, à l'occasion de la remise de médailles du travail, le Groupe verse des gratifications qui varient en fonction de l'ancienneté des bénéficiaires dans l'entreprise.

Au titre de l'exercice 2003, outre les médailles, les hypothèses ont été affinées pour mieux prendre en compte les taux de rotation et de probabilités de présence ainsi que les charges sociales associées.

Les engagements à ce titre ne sont pas comptabilisés et sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 21).

Options d'achat d'actions

Des options d'achat d'actions Eiffage ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'Eiffage en fin d'année.

D) Comparabilité des comptes

Ci-après est donnée l'incidence des principales variations de périmètre résultant des acquisitions et cessions de l'exercice concernant des sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 5 millions d'euros.

| Société entrée dans le périmètre en 2002 | Chiffre d'affaires 2003 |
|---|--------------------------------|
| Salvador Rus Lopez Construcciones | 66 ⁽¹⁾ |
| Sociétés entrées dans le périmètre 2003 | |
| Electrosur | 32 ⁽²⁾ |
| Wittfeld | 22 ⁽³⁾ |
| Egea | 8 ⁽²⁾ |
| Tte Transel | 7 ⁽²⁾ |
| Sgasa | 6 |
| <small>(1) Intégré à compter du 1/10/2002, chiffre d'affaires sur la période 1/01 au 30/09/2003</small> | |
| <small>(2) Intégré à compter du 1/07/2003, chiffre d'affaires sur la période 1/07 au 31/12/2003</small> | |
| <small>(3) Intégré à compter du 1/11/2003, chiffre d'affaires sur la période 1/11 au 31/12/2003</small> | |
| Société sortie du périmètre fin 2002 | Chiffre d'affaires 2002 |
| Gallego | 7 |

Annexe aux comptes consolidés

E) Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Immobilisations

| a) Valeurs brutes | Au début de l'exercice | Modification de périmètre | Écart de conversion | Augmentations | Diminutions | Mouvements de rubrique | À la fin de l'exercice |
|---|------------------------|---------------------------|---------------------|---------------|-------------|------------------------|------------------------|
| Ecarts d'acquisition | 995 | 16 | - | - | - | - | 1 011 |
| Concessions, brevets, licences... | 13 | - | - | 2 | - | - | 15 |
| Fonds commercial | 33 | -2 | - | 3 | - | -1 | 33 |
| Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾ | 56 | 18 | - | - | - | 1 | 75 |
| Total immobilisations incorporelles | 102 | 16 | - | 5 | - | - | 123 |
| Immobilisations en concessions | 196 | - | - | 144 | - | -1 | 339 |
| Terrains | 85 | 30 | - | 1 | -3 | -1 | 112 |
| Constructions | 215 | 7 | -1 | 21 | -13 | 28 | 257 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 425 | 14 | -1 | 45 | -51 | 5 | 437 |
| Autres immobilisations corporelles | 279 | 8 | -1 | 33 | -29 | -32 | 258 |
| Total immobilisations corporelles | 1 004 | 59 | -3 | 100 | -96 | - | 1 064 |
| Titres de participations | 95 | -2 | -1 | 1 | -3 | 1 | 91 |
| Autres titres immobilisés | 59 | - | - | 2 | -45 | - | 16 |
| Prêts | 39 | - | 1 | 4 | -15 | - | 29 |
| Autres immobilisations financières | 9 | - | - | 5 | -3 | -1 | 10 |
| Total immobilisations financières | 202 | -2 | - | 12 | -66 | - | 146 |
| Titres mis en équivalence | 185 | - | - | 47 | -24 | - | 208 |
| Total des valeurs brutes | 2 684 | 89 | -3 | 308 | -186 | -1 | 2 891 |

(1) Dont parts de marché à la fin de l'exercice : 73

- secteur Construction : 33

- secteur Electricité : 29

- secteur Route : 11

Annexe aux comptes consolidés

| b) Amortissements et provisions | Au début de l'exercice | Modification de périmètre | Écart de conversion | Augmentations | Diminutions | Mouvements de rubrique | À la fin de l'exercice |
|---|------------------------|---------------------------|---------------------|---------------|--------------|------------------------|------------------------|
| Écarts d'acquisition | 522 | - 8 | - | 55 | - | - | 569 |
| Concessions, brevets, licences... | 9 | - | - | 2 | - | - | 11 |
| Fonds commercial | 28 | - | - | 2 | - | - | 30 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| Total immobilisations incorporelles | 38 | - | - | 4 | - | - | 42 |
| Immobilisations en concessions | 4 | - | - | 1 | - | - | 5 |
| Terrains | 8 | 1 | - | 2 | - | - | 11 |
| Constructions | 89 | 2 | - | 14 | - 6 | - | 99 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 300 | 3 | - | 52 | - 48 | 1 | 308 |
| Autres immobilisations corporelles | 178 | 4 | - 1 | 30 | - 26 | - 1 | 184 |
| Total immobilisations corporelles | 575 | 10 | - 1 | 98 | - 80 | - | 602 |
| Titres de participations | 25 | - 1 | - | 1 | - | 1 | 26 |
| Autres titres immobilisés | 6 | - | - | 1 | - 2 | - 1 | 4 |
| Prêts | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| Autres immobilisations financières | 1 | - | - | - | - | - 1 | - |
| Total immobilisations financières | 33 | - 1 | - | 2 | - 2 | - 1 | 31 |
| Titres mis en équivalence | - | - | - | - | - | - | - |
| Total amortissements et provisions | 1 172 | 1 | - 1 | 160 | - 82 | - 1 | 1 249 |
| Immobilisations nettes (a - b) | 1 512 | 88 | - 2 | 148 | - 104 | - | 1 642 |

Note 2 – Détail des écarts d'acquisitions à l'actif du bilan consolidé

| | Brut | Amortissement | Net |
|--------------------------------------|--------------|---------------|------------|
| Eiffage Construction et ses filiales | 824 | 497 | 327 |
| Appia et ses filiales | 123 | 50 | 73 |
| Forclum et ses filiales | 61 | 19 | 42 |
| Autres | 3 | 3 | 0 |
| Total | 1 011 | 569 | 442 |

Le principal écart d'acquisition constaté en 2003 concerne la société Egea pour 8 millions d'euros, amorti sur 20 ans.

Des amortissements exceptionnels, à hauteur de 4,2 millions d'euros, ont été constatés pour prendre en compte les situations particulières.

Annexe aux comptes consolidés

Note 3 – Titres mis en équivalence

Leur variation s'analyse comme suit :

| | |
|--|------------|
| Titres mis en équivalence au 31 décembre 2002 | 185 |
| Résultat de l'exercice | 44 |
| Dividendes distribués | - 23 |
| Autres | 2 |
| Titres mis en équivalence au 31 décembre 2003 | 208 |

Ce poste concerne principalement le groupe Cofiroute.

Note 4 – Stocks

| | 2003 | | | 2002 |
|---|------------|------------|------------|------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Matières et autres produits | 79 | 12 | 67 | 76 |
| Stocks et en cours de promotion immobilière | 317 | 8 | 309 | 465 |
| Total | 396 | 20 | 376 | 541 |

Note 5 – Clients et comptes rattachés

| | 2003 | | | 2002 |
|------------------------------|----------------------|------------|--------------|--------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Clients et comptes rattachés | 2 289 ⁽¹⁾ | 86 | 2 203 | 2 276 |
| Total | 2 289 | 86 | 2 203 | 2 276 |

(1) Dont 529 millions de créances titrisées.

Note 6 – Autres créances et comptes de régularisation

| | 2003 | | | 2002 |
|---|------------|------------|------------|------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 18 | | 18 | 28 |
| Etat, impôts et taxes | 340 | | 340 | 349 |
| Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses | 416 | 40 | 376 | 367 |
| Débiteurs divers | 167 | 57 | 110 | 104 |
| Charges constatées d'avance et charges à répartir sur plusieurs exercices | 48 | | 48 | 39 |
| Total | 989 | 97 | 892 | 887 |

L'essentiel des créances présente une échéance inférieure à un an.

Annexe aux comptes consolidés

Note 7 – Actifs et passifs financiers

7.1 – Echancier des actifs et des passifs financiers

| | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans | Total 2003 | Total 2002 |
|--|------------------------|---------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 621 ^{(1) (2)} | – | – | 621 | 480 |
| Disponibilités | 173 | – | – | 173 | 331 |
| Sous total actifs financiers | 794 | – | – | 794 | 811 |
| Passifs financiers | | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 52 | 46 | 63 | 161 | 200 |
| Emprunts et dettes financières divers | 408 ⁽³⁾ | 5 | – | 413 | 293 |
| Concours bancaires courants et intérêts courus | 137 | – | – | 137 | 390 |
| Sous total passifs financiers | 597 | 51 | 63 | 711 | 883 |
| Position active nette | + 197 | – 51 | – 63 | + 83 | – 72 |

(1) Ce poste inclut notamment 340 201 actions Eiffage pour un montant net de 24 millions d'euros acquises dans le cadre des autorisations données. Leur valeur de marché est supérieure.

(2) Dont 37 millions d'euros relatifs à la titrisation.

(3) Dont 382 millions d'euros relatifs à la titrisation.

7.2 – Passifs financiers par nature

| Caractéristiques | Type de taux | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans | Total 2003 | Devise |
|---|-----------------|--------------------|---------------------|-----------------------|---------------|--------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | | | | |
| Bancaire | Variable | 48 | 36 | 56 | 140 | euro |
| Bancaire | Fixe | 1 | 4 | 6 | 11 | euro |
| Divers inférieur à 2 M € | Fixe | 3 | 6 | 1 | 10 | euro |
| Total | | 52 | 46 | 63 | 161 | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | | | |
| Titrisation | Variable | 382 * | – | – | 382 | euro |
| Bancaire | Variable | 19 | – | – | 19 | sloty |
| Participation des salariés | Révisable | 1 | 1 | – | 2 | euro |
| Divers inférieur à 2 M € | Fixe | 2 | 1 | – | 3 | euro |
| Divers inférieur à 2 M € | Variable | 4 | 3 | – | 7 | euro |
| Total | | 408 | 5 | – | 413 | |

* revolving jusqu'en 2007

La majeure partie de la dette est libellée en euros (97 %) et porte intérêts essentiellement (96 %) à taux variable. Une variation des taux d'intérêts de 1 % aurait une incidence de moins de 1 million d'euros sur le résultat financier avant impôt.

La principale source de financement à moyen terme du Groupe est constituée par un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 400 millions d'euros, utilisé à hauteur de 382 millions au 31 décembre 2003 ; la disponibilité de cette ligne n'est pas subordonnée au respect de ratios financiers.

Un emprunt de Eiffage SA de 32 millions d'euros est garanti par le nantissement de 1 375 651 titres Forclum et 512 600 titres Eiffel ; la dégradation du ratio d'endettement ou du ratio de couverture des frais financiers – ces ratios étant mesurés sur les comptes consolidés – est susceptible d'entraîner l'accélération de l'exigibilité de cet emprunt dont le terme contractuel est en juillet 2004. Le niveau de ces ratios rend cet événement peu probable.

Les autres emprunts et dettes ainsi que les concours bancaires courants au 31 décembre 2003 ne sont pas sujets au respect de ratios financiers.

Annexe aux comptes consolidés

Note 8 – Variations des capitaux propres

8.1 – Variation des capitaux propres – part du Groupe

| | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Total capitaux propres |
|--|------------|------------|------------|------------|------------------------|
| Capitaux propres – part du Groupe – au 31 décembre 2001 | 116 | 354 | 189 | 152 | 811 |
| Affectation du résultat précédent | – | – | 152 | – 152 | – |
| Dividendes distribués | – | – | – 30 | – | – 30 |
| Résultat de l'exercice, part du Groupe | – | – | – | 126 | 126 |
| Augmentation de capital et prime d'émission | 1 | 2 | – | – | 3 |
| Ecart de conversion | – | – | – 5 | – | – 5 |
| Autres mouvements | – | – | – 1 | – | – 1 |
| Capitaux propres – part du Groupe – au 31 décembre 2002 | 117 | 356 | 305 | 126 | 904 |
| Affectation du résultat précédent | – | – | 126 | – 126 | – |
| Dividendes distribués | – | – | – 30 | – | – 30 |
| Résultat de l'exercice, part du Groupe | – | – | – | 140 | 140 |
| Augmentation de capital et prime d'émission | 1 | 5 | – | – | 6 |
| Ecart de conversion | – | – | – 7 | – | – 7 |
| Autres mouvements | – | – | – 1 | – | – 1 |
| Capitaux propres – part du Groupe – au 31 décembre 2003 | 118 | 361 | 393 | 140 | 1 012 |

8.2 – Variation des capitaux propres – intérêts minoritaires

| | |
|--|----------|
| Intérêts minoritaires – au 31 décembre 2002 | 5 |
| Résultat de l'exercice | – 1 |
| Variation de périmètre et autres mouvements | 5 |
| Intérêts minoritaires – au 31 décembre 2003 | 9 |

Note 9 – Provisions pour risques et charges

| | Au début de l'exercice | Mouvements de compte à compte | Variations périmètre et change | Dotations | Reprises de provisions utilisées | Reprises de provisions non utilisées | A la fin de l'exercice |
|---|------------------------|-------------------------------|--------------------------------|------------|----------------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| Provisions pour pertes à terminaison | 29 | – 2 | 1 | 14 | 22 | – | 20 |
| Provisions sur sociétés et participations non consolidées | 3 | – | – | 1 | – | – | 4 |
| Provisions pour restructurations | 13 | – 1 | – | 7 | 8 | – | 11 |
| Provisions pour risques immobiliers | 6 | – | – | 3 | 1 | 2 | 6 |
| Provisions pour garanties données | 53 | – | – | 37 | 25 | 2 | 63 |
| Provisions pour litiges et pénalités | 68 | 4 | – | 16 | 26 | 4 | 58 |
| Autres provisions pour risques et charges France ⁽¹⁾ | 116 | – 5 | – 1 | 54 | 37 | 3 | 124 |
| Autres provisions pour risques et charges Europe | 19 | 2 | 10 | 38 | 10 | 2 | 57 |
| Autres provisions pour risques et charges Export | 87 | 2 | – 1 | 24 | 20 | 5 | 87 |
| Total | 394 | – | 9 | 194 | 149 | 18 | 430 |

(1) Ce poste comprend 1 million d'euros au titre d'engagements de retraites complémentaires versées à quatre anciens dirigeants du Groupe.

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

Annexe aux comptes consolidés

Note 10 – Autres dettes et comptes de régularisation

| | 2003 | 2002 |
|---|--------------|--------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes | 215 | 168 |
| Etat, impôts et taxes | 477 | 529 |
| Comptes courants des sociétés en participation et sociétés diverses | 277 | 267 |
| Créditeurs divers | 703 | 713 |
| Produits constatés d'avance | 231 | 403 |
| Total | 1 903 | 2 080 |

Note 11 – Résultat net par action

Le résultat net par action tient compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action tient compte du maximum d'actions susceptibles d'être émises au titre des plans 1997 et 1999, totalisant 271 277 options de souscription.

Note 12 – Autres produits d'exploitation

| | 2003 | 2002 |
|--|------------|-----------|
| Subventions d'exploitation | 3 | 2 |
| Quote-part de résultat sur opérations faites en commun | 25 | 2 |
| Autres produits | 76 | 81 |
| Total | 104 | 85 |

Note 13 – Charges d'exploitation

| | 2003 | 2002 |
|--|--------------|--------------|
| Achats de matières, autres approvisionnements et variation de stocks | 1 494 | 1 521 |
| Charges externes | 3 409 | 3 211 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 114 | 104 |
| Charges de personnel | 1 787 | 1 725 |
| Autres charges | 24 | 43 |
| Total | 6 828 | 6 604 |

Note 14 – Charges et produits financiers

| | 2003 | 2002 |
|---------------------------------|-----------|----------|
| Frais financiers nets | -2 | -8 |
| Produits de participation | 12 | 14 |
| Dotations nettes aux provisions | -5 | -4 |
| Ecart de change | -6 | 2 |
| Total | -1 | 4 |

Annexe aux comptes consolidés

Note 15 – Charges et produits exceptionnels

| | 2003 | 2002 |
|---|-------------|-------------|
| Plus-values de cessions d'immobilisations | 14 | 8 |
| Restructurations | - 12 | - 14 |
| Provisions et charges diverses | - 29 | - 24 |
| Total | - 27 | - 30 |

Note 16 – Impôts sur les résultats

16.1 – Ventilation de l'impôt au compte de résultat

| | 2003 | 2002 |
|---------------|-------------|-------------|
| Impôt courant | - 85 | - 78 |
| Impôt différé | - 3 | 8 |
| Total | - 88 | - 70 |

16.2 – Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

| | 2003 | 2002 |
|---|------------|------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 139 | 129 |
| Impôt sur les résultats | 88 | 70 |
| Résultat mis en équivalence | - 44 | - 38 |
| Dotations aux écarts d'acquisition | 55 | 48 |
| Résultat comptable avant impôt | 238 | 209 |
| Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence et dotations aux écarts d'acquisition, en utilisant le taux applicable à la société mère (35,43 %) | 84 | 74 |
| Incidences sur l'impôt théorique des : | | |
| Différences permanentes | 2 | - 2 |
| Différentiel de taux d'imposition des résultats étrangers | 1 | - 2 |
| Variations d'impôt différé suite à l'évolution de la situation fiscale du Groupe | 1 | - |
| Charge réelle d'impôt | 88 | 70 |

16.3 – Analyse de l'impôt différé

| L'impôt différé actif, net du passif, se répartit comme suit : | 2003 | 2002 |
|--|------|------|
| Issu des reports fiscaux déficitaires | 3 | 2 |
| Issu des différences temporaires | 14* | 33 |

* Dont – 15 millions d'euros de passif provenant des écarts d'évaluation sur sociétés nouvellement acquises.

Annexe aux comptes consolidés

16.4 – Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Au 31 décembre, le montant des actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe s'élève à 2,5 millions d'euros.

Note 17 – Informations sectorielles

Les informations sectorielles ci-dessous sont directement issues des comptes des principales branches du Groupe représentatives des différentes activités exercées :

- Construction : Eiffage Construction
- Route : Appia
- Electricité : Forclum
- Construction métallique : Eiffel

A1 – Chiffre d'affaires du Groupe 2003

| | France | Europe | Reste du Monde ⁽¹⁾ | Total |
|-------------------------|--------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Construction | 2 536 | 753 | 75 | 3 364 |
| Route | 1 771 | 214 | – | 1 985 |
| Electricité | 1 256 | 70 | 20 | 1 346 |
| Construction métallique | 131 | 14 | 66 | 211 |
| Holding et Concessions | 41 | – | 15 | 56 |
| Total | 5 735 | 1 051 | 176 | 6 962 |

(1) Ventilation par zone géographique :

| | |
|--|------------|
| - Afrique | 92 |
| - Turquie, Moyen-Orient, Afrique du Nord | 62 |
| - Asie du Sud-Est | 15 |
| - Autres | 7 |
| Total | 176 |

A2 – Chiffre d'affaires du Groupe 2002

| | France | Europe | Reste du Monde ⁽¹⁾ | Total |
|-------------------------|--------------|------------|-------------------------------|--------------|
| Construction | 2 705 | 740 | 65 | 3 510 |
| Route | 1 769 | 126 | – | 1 895 |
| Electricité | 1 210 | 50 | 33 | 1 293 |
| Construction métallique | 116 | 18 | 73 | 207 |
| Holding et Concessions | 28 | – | 8 | 36 |
| Total | 5 828 | 934 | 179 | 6 941 |

(1) Ventilation par zone géographique :

| | |
|--|------------|
| - Afrique | 83 |
| - Turquie, Moyen-Orient, Afrique du Nord | 78 |
| - Asie du Sud-Est | 9 |
| - Autres | 9 |
| Total | 179 |

Annexe aux comptes consolidés

B – Résultat d'exploitation

| | 2003 | 2002 |
|-------------------------|------------|------------|
| Construction | 124 | 120 |
| Route | 54 | 40 |
| Electricité | 62 | 58 |
| Construction métallique | 12 | 7 |
| Holding et Concessions | 14 | 10 |
| Total | 266 | 235 |

C1 – Immobilisations du Groupe 2003

| | Incorporelles | Corporelles et concessions | Financières | Total |
|-------------------------|---------------|-------------------------------|-------------|------------|
| Construction | 34 | 171 | 37 | 242 |
| Route | 16 | 144 | 59 | 219 |
| Electricité | 31 | 49 | 8 | 88 |
| Construction métallique | – | 7 | 1 | 8 |
| Holding et Concessions | – | 425 | 10 | 435 |
| Total | 81 | 796 | 115 | 992 |

C2 – Immobilisations du Groupe 2002

| | Incorporelles | Corporelles et concessions | Financières | Total |
|-------------------------|---------------|-------------------------------|-------------|------------|
| Construction | 34 | 146 | 38 | 218 |
| Route | 15 | 135 | 64 | 214 |
| Electricité | 15 | 49 | 11 | 75 |
| Construction métallique | – | 7 | 1 | 8 |
| Holding et Concessions | – | 284 | 55 | 339 |
| Total | 64 | 621 | 169 | 854 |

Note 18 – Effectifs moyens

| | 2003 | 2002 |
|--|---------------|---------------|
| Les effectifs des filiales intégrées se ventilent comme suit : | | |
| Cadres | 5 381 | 5 284 |
| Employés, techniciens et agents de maîtrise | 11 966 | 11 517 |
| Ouvriers | 29 583 | 29 300 |
| Total | 46 930 | 46 101 |

Note 19 – Rémunération des dirigeants

En 2003, la rémunération versée aux membres des organes d'administration et de direction a été de 3 086 milliers d'euros (dont 267 milliers d'euros de jetons de présence).

Annexe aux comptes consolidés

Note 20 – Engagements en matière de crédit bail au 31 décembre 2003

Les opérations de crédit bail sont maintenues en engagements hors bilan.

| | Total 2003 | Constructions et terrains | Autres immobilisations corporelles | Total 2002 |
|---|---------------|------------------------------|--|---------------|
| Valeurs d'origine ⁽¹⁾ | 103 | 56 | 47 | 99 |
| dont investissements de l'année | 4 | 1 | 3 | 19 |
| Dotations aux amortissements ⁽²⁾ | | | | |
| Cumul des exercices antérieurs | 30 | 18 | 12 | 28 |
| Exercice | 11 | 3 | 8 | 10 |
| Total | 41 | 21 | 20 | 38 |
| Redevances payées | | | | |
| Cumul des exercices antérieurs | 56 | 39 | 17 | 49 |
| Exercice | 15 | 4 | 11 | 13 |
| Total | 71 | 43 | 28 | 62 |
| Redevances restant à payer : | | | | |
| À un an au plus | 15 | 5 | 10 | 13 |
| À plus d'un an et cinq ans au plus | 32 | 20 | 12 | 34 |
| À plus de cinq ans | 6 | 6 | – | 11 |
| Total | 53 | 31 | 22 | 58 |
| dont capital | 45 | 25 | 20 | 48 |
| dont frais financiers | 8 | 6 | 2 | 10 |
| Valeur résiduelle ⁽³⁾ | 12 | 7 | 5 | 12 |
| Montant pris en charge dans l'exercice | 15 | 5 | 10 | 13 |
| dont assimilable à des frais financiers | 3 | 2 | 1 | 3 |

(1) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis directement par l'entreprise.

(3) Prix d'achat résiduel selon contrat (non actualisé).

Note 21 – Autres engagements financiers ⁽¹⁾

| | 2003 | 2002 |
|--|--------------|--------------|
| Indemnités de départ en retraite et médailles du travail | 77 | 41 |
| Effets non échus | 37 | 32 |
| Avals et cautions | 1 481 | 1 363 |
| Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie) | 289 | 282 |
| Loyers non échus sur locations longue durée ⁽²⁾ | 150 | 117 |
| Loyers non échus sur baux commerciaux ⁽³⁾ | 64 | 36 |
| Autres engagements donnés | 42 | 66 |
| Total engagements donnés | 2 140 | 1 937 |

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste Avals et cautions.

| | 2003 | 2002 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Avals et cautions | 156 | 240 |
| Autres engagements reçus | 5 | 6 |
| Total engagements reçus | 161 | 246 |

(1) Les montants relatifs au programme de titrisation ne sont pas repris dans ce tableau car l'endettement correspondant est constaté au bilan (cf. note 7).

(2) Essentiellement contrats d'une durée inférieure à 5 ans.

(3) Essentiellement contrats d'une durée inférieure ou égale à 9 ans.

Annexe aux comptes consolidés

F) Tableau des flux de trésorerie

| | Exercice 2003 | Exercice 2002 | Exercice 2001 |
|--|------------------|--------------------|------------------|
| Trésorerie d'ouverture | 376 | 160 | 120 |
| - Actif : vmp et disponibilités | 766 | 694 | 532 |
| - Passif : concours bancaires courants et intérêts courus | - 390 | - 534 | - 412 |
| Incidence des variations de cours des devises | - 1 | - | - |
| Trésorerie d'ouverture corrigée | 375 | 160 | 120 |
| Autofinancement | 272 | 242 | 220 |
| - Amortissements et résultats des sociétés intégrées | 277 | 261 | 259 |
| - Dotations (reprises) nettes aux provisions | 12 | 4 | 4 |
| - Résultats de cessions | - 20 | - 14 | - 16 |
| -Variation des impôts différés | 3 | - 9 | - 27 |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 149 | 158 | 75 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (I) | 421 | 400 | 295 |
| Acquisitions ou accroissements d'immobilisations | - 330 | - 470 | - 217 |
| - Immobilisations incorporelles | - 5 | - 4 | - 3 |
| - Concessions | - 144 | - 143 | - 28 |
| - Immobilisations corporelles | - 100 | - 146 | - 94 |
| - Immobilisations financières | - 81 | - 177 | - 92 |
| Cessions ou réductions d'immobilisations | 93 | 49 | 60 |
| Incidence des variations de périmètre | 4 | - 10 | 2 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II) | - 233 | - 431 | - 155 |
| Dividendes versés aux actionnaires | - 31 | - 31 | - 30 |
| Augmentation de capital | 6 | 2 | - |
| Remboursement d'emprunts | - 49 | - 66 | - 79 |
| Emission d'emprunts | 131 | 342 ⁽¹⁾ | 9 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III) | 57 | 247 | - 100 |
| Variation de trésorerie de l'exercice (I + II + III) | 245 | 216 | 40 |
| Trésorerie de clôture | 620 | 376 | 160 |

(1) Dont titrisation 271 millions d'euros.

Annexe aux comptes consolidés

G) Renseignements sur les principales participations non consolidées

Les titres de participations, inclus dans le poste "Immobilisations financières" du bilan consolidé, pour un montant de 64,9 millions d'euros en valeur nette, sont composés principalement des titres suivants :

| Sociétés | Siège social | % détenu direct et indirect | Capitaux propres y compris résultat 2003 | Résultat 2003 | Valeur d'inventaire des titres au bilan consolidé |
|---|---|-----------------------------|--|---------------|---|
| LPR | Zone industrielle du Melou 81107 Castres cedex | 42,00 | 6,4 | 0,9 | 5,9 |
| Carrières Saint-Laurent | Lieu du Garon 69390 Millery | 16,00 | 9,7 | 2,3 | 2,1 |
| Sté Promotion Léopold | 500, avenue Louise 1050 Bruxelles | 7,00 | 31,1 | -1,2 | 1,9 |
| Flandres Enrobés | Port fluvial, 4ème avenue 59120 Loos | 50,00 | - | - | 1,6 |
| Artois Enrobés | Ex fosse 13 62114 Sains-en-Gohelle | 50,00 | - | - | 1,5 |
| Sociétés dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1,5 million d'euros : | | | | | |
| Sociétés routières (principalement de production d'enrobés) | | | | | 38,5 |
| Autres sociétés | | | | | 13,4 |
| Total | | | | | 64,9 |

Liste des sociétés consolidées en 2003

Ne sont reprises dans la liste ci-dessous que les sociétés dont le total du bilan est supérieur à cinq millions d'euros.

Eiffage et ses filiales

| | |
|---|---------|
| Cofiroute** | 17,1 % |
| Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau | 100,0 % |
| Du Bordeaux | 99,0 % |
| Financière Laborde | 100,0 % |
| Laborde Gestion | 100,0 % |
| Norscut** | 50,0 % |
| Omniparc et ses filiales | 100,0 % |
| Sté Marseillaise du Tunnel Prado Carénage** | 23,9 % |

Efi et ses filiales

100,0 %

Socfi et ses filiales

100,0 %

Eiffage Construction et ses filiales

100,0 %

| | |
|---|---------|
| Antwerp Bouwwerken | 100,0 % |
| Aquitaine de Construction | 100,0 % |
| Baillereau | 100,0 % |
| Bdw | 100,0 % |
| Blandin | 100,0 % |
| Burnouf | 100,0 % |
| Castells | 100,0 % |
| Castells Ganchou | 100,0 % |
| Cattirolo Le Page | 100,0 % |
| Centre de Coordination Cecom | 100,0 % |
| Centrum Administracji Gornicza | 99,0 % |
| Company for Environmental, Management | 100,0 % |
| Construction Bretagne Loire | 100,0 % |
| Courté | 100,0 % |
| Desvaux | 100,0 % |
| Devos et Ployart | 100,0 % |
| Eiffage Atlantique Immobilier et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Construction Azur | 100,0 % |
| Eiffage Construction Gestion et Développement | 100,0 % |
| Eiffage Construction Languedoc | 100,0 % |
| Eiffage Construction Matériel | 100,0 % |
| Eiffage Construction Midi Pyrénées | 100,0 % |
| Eiffage Construction Vaucluse | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Alsace et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Azur et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Languedoc Roussillon et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Lorraine et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Méditerranée et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Nord Pas-de-Calais et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Normandie et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Ouest et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage Immobilier Rhône-Alpes Auvergne et ses filiales | 100,0 % |

| | |
|--|---------|
| Eiffage Immobilier Sud et ses filiales | 100,0 % |
| Eiffage International | 100,0 % |
| Eiffage TP | 100,0 % |
| Entreprise Fougerolle | 100,0 % |
| Entreprises Générales De Graeve | 100,0 % |
| Entreprises Générales Duchêne | 100,0 % |
| Espace Midi* | 40,0 % |
| Espace Rolin* | 33,3 % |
| Fonteneau | 100,0 % |
| Forézienne | 100,0 % |
| Fougerolle | 100,0 % |
| Fougerolle – Ballot | 100,0 % |
| Fougerolle International | 100,0 % |
| Fougerolle – Mitex | 100,0 % |
| Fougerolle Sénégal | 100,0 % |
| Fouillé et Rhodes | 100,0 % |
| Frgc | 100,0 % |
| Génie Civil Industriel | 100,0 % |
| Gestec | 100,0 % |
| Goju | 100,0 % |
| Guillaume | 100,0 % |
| Hdi et ses filiales | 100,0 % |
| Herbosch-Kiere | 100,0 % |
| Jardins des quais | 100,0 % |
| Kalis* | 50,0 % |
| Le Guillou | 100,0 % |
| Leymarie | 100,0 % |
| Manep | 100,0 % |
| Maurice Delens | 100,0 % |
| Migault | 100,0 % |
| Mitex | 99,0 % |
| Mitex Serwis | 99,0 % |
| Norinter | 100,0 % |
| Olympiades Brussels Hotel** | 50,0 % |
| Osstvlaams Milieubeheer | 100,0 % |
| Pegaz et Pugeat | 100,0 % |
| Pollet | 100,0 % |
| Pouletty | 100,0 % |
| Pradeau Morin | 100,0 % |
| Quillery Bâtiment | 100,0 % |
| Quillery Génie Civil | 100,0 % |
| Quillery Méditerranée | 100,0 % |
| Quillery Picardie | 100,0 % |
| Quillery Sud-Ouest | 100,0 % |
| Quillery Trf | 100,0 % |
| Reynders | 100,0 % |
| Roland | 100,0 % |
| Rosina | 100,0 % |

| | | | |
|---|----------------|----------------------------------|----------------|
| Rufa | 100,0 % | Appia et ses filiales | 100,0 % |
| Sachet et Brulet | 100,0 % | Appia 13 | 100,0 % |
| Sae Centre | 100,0 % | Appia Alpes-Maritimes | 100,0 % |
| Sae Nord | 100,0 % | Appia Artois | 100,0 % |
| Saec | 100,0 % | Appia Auvergne | 100,0 % |
| Saee | 100,0 % | Appia Bretagne | 100,0 % |
| Saee Ramelli | 100,0 % | Appia Champagne | 100,0 % |
| Saee Sartore | 100,0 % | Appia Charentes | 100,0 % |
| Saei-Eei | 60,0 % | Appia Drôme Ardèche | 100,0 % |
| Saem | 100,0 % | Appia Equipement de la Route | 100,0 % |
| Saep | 100,0 % | Appia Est Ile-de-France | 100,0 % |
| Saep Equipements | 100,0 % | Appia Eure et Loire | 100,0 % |
| Saes | 100,0 % | Appia Gard | 100,0 % |
| Sae-Terrade | 100,0 % | Appia Gestion et Développement | 100,0 % |
| Sambre | 100,0 % | Appia Grands Travaux | 100,0 % |
| Scaldis Salvage & Marine Contractors* | 25,0 % | Appia Haute-Normandie | 100,0 % |
| Sdvm | 100,0 % | Appia Le Mans | 100,0 % |
| Semip | 100,0 % | Appia Littoral | 100,0 % |
| Seop | 100,0 % | Appia Loire Haute-Loire | 100,0 % |
| Sgeq Bâtiment | 100,0 % | Appia Lorraine | 100,0 % |
| Sgtn | 100,0 % | Appia Midi-Pyrénées | 100,0 % |
| Sie Constructions | 100,0 % | Appia Nord | 100,0 % |
| Sitren | 99,3 % | Appia Nord Aquitaine | 100,0 % |
| Snrd | 100,0 % | Appia Oise | 100,0 % |
| Snsh | 100,0 % | Appia Paris Nord | 100,0 % |
| Socae | 100,0 % | Appia Pays-de-Loire | 100,0 % |
| Socae Atlantique | 100,0 % | Appia Somme | 100,0 % |
| Socae Auvergne | 100,0 % | Appia Sud Aquitaine | 100,0 % |
| Socamip | 100,0 % | Appia Sud Bourgogne | 100,0 % |
| Société Centrale d'Entretien | 100,0 % | Appia Sud Ile-de-France | 100,0 % |
| Sodemat | 100,0 % | Appia Touraine | 100,0 % |
| Soficom | 100,0 % | Appia Var Alpes | 100,0 % |
| Soficom Development | 100,0 % | Appia Vaucluse | 100,0 % |
| Solgec | 100,0 % | Beugnet Hainaut | 100,0 % |
| Sopac | 100,0 % | Beugnet Travaux du Forez | 100,0 % |
| Sovaco | 100,0 % | Carrière des Grands Caous | 100,0 % |
| Supae | 100,0 % | Carrières de la Roche Blain | 99,3 % |
| Supae Ile-de-France | 100,0 % | Clamens | 100,0 % |
| Supae Picardie | 100,0 % | Devin Lemarchand Environnement | 100,0 % |
| Thélu | 100,0 % | Envimat et ses filiales | 100,0 % |
| Tinel | 100,0 % | Frepasa Fresados y Pavimentos | 100,0 % |
| Van Rymenant | 100,0 % | Gauthey | 100,0 % |
| Vezin | 100,0 % | Gerland Isardrome | 100,0 % |
| Zimmer | 100,0 % | Gerland Lyon | 100,0 % |
| | | Gerland Savoie – Léman | 100,0 % |
| Eiffel Construction Métallique et ses filiales | 100,0 % | Groupe Malet** | 35,0 % |
| Somdel | 100,0 % | Heinrich Walter Verwaltungs GmbH | 100,0 % |
| Stahlbau Engineering Hanovre | 100,0 % | La Routière Guyanaise | 100,0 % |
| | | Les Matériaux Enrobés du Nord | 100,0 % |

Liste des sociétés consolidées en 2003

| | | | |
|-----------------------------------|---------|------------------------------------|---------|
| May | 100,0 % | Forclum Gestion et Développement | 100,0 % |
| Mazza | 100,0 % | Forclum Métropole Nord | 100,0 % |
| Mebionuba | 100,0 % | Forclum Midi-Pyrénées | 100,0 % |
| Nfee | 100,0 % | Forclum Paris Nord | 100,0 % |
| Panasfalto | 100,0 % | Forclum Pays-de-Loire | 100,0 % |
| Piani | 100,0 % | Forclum Réseaux Nord | 100,0 % |
| Quillery Environnement Urbain | 100,0 % | Forclum Rhône-Alpes | 100,0 % |
| Revillon | 100,0 % | Forclum Rives-de-Seine | 100,0 % |
| Routière Morin | 100,0 % | Forclum Transport | 100,0 % |
| Routière Morin Aisne | 100,0 % | Forclum Val-de-l'Eure | 100,0 % |
| Routière Morin Idf | 100,0 % | Forclum Val-de-Loire | 100,0 % |
| Routière Morin Marne | 100,0 % | Forclum Yvelines | 100,0 % |
| Routière Morin Normandie | 100,0 % | Guérineau | 100,0 % |
| Salvador Rus Lopez Construcciones | 100,0 % | Jeanneau Electricité | 100,0 % |
| Satap | 100,0 % | Linergie | 100,0 % |
| Scr Basse-Normandie | 100,0 % | Marquet | 100,0 % |
| Scr Bourgogne | 100,0 % | Mention Entreprise | 100,0 % |
| Scr Giuliani | 100,0 % | Norelec | 100,0 % |
| Scr Marchat Monnier | 100,0 % | Norelec Guadeloupe | 100,0 % |
| Scr Masson | 100,0 % | Norelec Industrie | 100,0 % |
| Scr Sattanino | 100,0 % | Norelec Infra | 100,0 % |
| Sesen | 100,0 % | Norelec Technologies Electroniques | 100,0 % |
| Sgasa | 60,0 % | Norelec Val-de-Seine | 100,0 % |
| Société des Carrières de la 113 | 100,0 % | Omnilux | 100,0 % |
| Sodeca | 100,0 % | Robin | 100,0 % |
| Sohetra | 100,0 % | Simo Industries | 100,0 % |
| Stpv | 100,0 % | Sten | 100,0 % |
| Transroute | 100,0 % | Vigor-Seux | 100,0 % |
| Travaux Publics et Assainissement | 100,0 % | | |
| Walter Bau GmbH | 100,0 % | | |
| Wittfeld | 51,0 % | | |

Forclum et ses filiales

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Forclum et ses filiales | 100,0 % |
| Abm | 99,7 % |
| Bmm | 100,0 % |
| Cargocaire | 100,0 % |
| Cico | 100,0 % |
| Conscytéc | 100,0 % |
| Desquesnes | 100,0 % |
| Ecolsa | 100,0 % |
| Egea | 100,0 % |
| Electricité Moderne | 100,0 % |
| Electro France Aquitaine | 100,0 % |
| Electro France Ile-de-France | 100,0 % |
| Electrosur XXI | 100,0 % |
| Ellettromeccanica Galli Italo | 51,0 % |
| Flis | 100,0 % |
| Forclum Armor | 100,0 % |
| Forclum Centre Loire | 100,0 % |

* Sociétés communautaires d'intérêt intégrées proportionnellement

** Sociétés mises en équivalence

Note 1 : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère Eiffage S.A.

Note 2 : La liste complète des sociétés avec leurs adresses et numéros Siren est tenue à la disposition des personnes intéressées.

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2003)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EIFFAGE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par

la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme, hors promotion immobilière, selon la méthode de l'avancement. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat comme exposé dans les principes généraux de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 22 mars 2004

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre-Bernard Anglade Louis-Pierre Schneider

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Claude Reydel Michel Berthet

 **Chiffre d'affaires
prévu pour l'année
2004 :**

7,3 milliards d'euros 

Comptes annuels d'Eiffage

Bilan

Actif

| En milliers d'euros | Note | 2003 | | | 2002 | 2001 |
|--|--------|------------------|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | Brut | Amortissements et provisions | Net | | |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 1 | 2 144 | 1 205 | 939 | 1 023 | 1 384 |
| Participations | 2 & 10 | 1 552 787 | 4 646 | 1 548 141 | 1 519 362 | 1 434 399 |
| Autres immobilisations financières | 2 & 10 | 9 486 | 539 | 8 947 | 52 749 | 6 862 |
| Total de l'actif immobilisé | | 1 564 417 | 6 390 | 1 558 027 | 1 573 134 | 1 442 645 |
| Stocks et en-cours | | 62 | – | 62 | 62 | 62 |
| Créances d'exploitation | 3 | 5 020 | 152 | 4 868 | 5 105 | 5 423 |
| Créances diverses | 3 & 10 | 885 376 | 9 618 | 875 758 | 772 495 | 193 344 |
| Total de l'actif réalisable | | 890 458 | 9 770 | 880 688 | 777 662 | 198 829 |
| Valeurs mobilières de placement | 4 | 474 317 | – | 474 317 | 225 301 | 70 595 |
| Disponibilités | | 20 408 | – | 20 408 | 430 | 3 388 |
| Total de l'actif disponible | | 494 725 | – | 494 725 | 225 731 | 73 983 |
| Total de l'actif | | 2 949 600 | 16 160 | 2 933 440 | 2 576 527 | 1 715 457 |

Passif

| En milliers d'euros | Note | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|
| Capital | 5 | 117 696 | 116 556 | 116 048 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 360 533 | 356 022 | 354 088 |
| Ecart de réévaluation | | 3 423 | 3 423 | 3 424 |
| Réserves | | 76 937 | 76 887 | 75 726 |
| Report à nouveau | | 579 704 | 501 875 | 420 196 |
| Résultat de l'exercice | | 107 373 | 107 884 | 112 650 |
| Provisions réglementées | | 110 | 110 | 110 |
| Capitaux propres | 6 | 1 245 776 | 1 162 757 | 1 082 242 |
| Provisions pour risques et charges | 7 | 68 016 | 55 304 | 60 737 |
| Dettes financières | 8 & 9 | 491 894 | 417 658 | 103 722 |
| Dettes d'exploitation | 9 & 10 | 3 501 | 2 371 | 3 928 |
| Dettes diverses | 8, 9 & 10 | 1 122 751 | 925 521 | 312 375 |
| Total des dettes | | 1 618 146 | 1 345 550 | 420 025 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | 8 & 9 | 1 341 | 12 804 | 152 391 |
| Comptes de régularisation | | 161 | 112 | 62 |
| Total du passif | | 2 933 440 | 2 576 527 | 1 715 457 |

Compte de résultat

| En milliers d'euros | Note | 2003 | 2002 | 2001 |
|---|------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Produits d'exploitation | | | | |
| Ventes et prestations de services | | 17 183 | 10 972 | 19 430 |
| Autres produits | | 4 393 | 991 | 347 |
| Total | | 21 576 | 11 963 | 19 777 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Achats de matières, marchandises et variation de stocks | | - 2 | - 4 | - 1 |
| Charges externes | | - 14 052 | - 16 470 | - 17 670 |
| Impôts et taxes, versements assimilés | | - 131 | - 201 | - 303 |
| Salaires, traitements et charges sociales | | - 1 953 | - 1 693 | - 1 140 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | - 6 881 | - 943 | - 99 |
| Total | | - 23 019 | - 19 311 | - 19 213 |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | - 1 982 | 9 082 | 12 307 |
| Résultat d'exploitation | | - 3 425 | 1 734 | 12 871 |
| Produits de participations | | 156 095 | 129 089 | 83 154 |
| Intérêts nets et divers | 10 | - 19 263 | - 6 461 | - 14 830 |
| Variation nette des provisions | | - 1 308 | - 5 470 | |
| Résultat financier | | 141 610 | 121 320 | 62 854 |
| Résultat courant | | 138 185 | 123 054 | 75 725 |
| Résultat sur cessions d'actifs immobilisés | | 1 068 | - 189 | 23 194 |
| Autres produits et charges à caractère exceptionnel | | 266 | - 11 834 | - 15 967 |
| Variation nette des provisions | | - 13 388 | 7 771 | - 2 566 |
| Résultat exceptionnel | 12 | - 12 054 | - 4 252 | 4 661 |
| Impôts sur les bénéfices | 13 | - 18 758 | - 10 918 | 32 264 |
| Résultat net | | 107 373 | 107 884 | 112 650 |

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice 2003

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros).

A) Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

| | |
|-----------------------|--------|
| Constructions | 40 ans |
| Bâtiments industriels | 20 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Matériel de bureau | 5 ans |

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Contrats à long terme

Les résultats des contrats réalisés par les sociétés de travaux sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, lesquelles sont évaluées à partir d'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat. Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au cours de clôture de fin d'année. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Elles couvrent les risques liés à l'exécution et à la terminaison des chantiers réalisés en France et à l'étranger. Les risques à terminaison comprennent, le cas échéant, les coûts directs et connexes de repliement des chantiers ainsi que les charges de parfait achèvement de ceux-ci.

Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

Opérations faites en commun

Conformément au guide comptable professionnel, les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels.

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats de leur activité à hauteur de la quote-part revenant à la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires repris dans les rapports et éléments de gestion de la société, notamment pour commenter l'activité des différentes entreprises du Groupe, correspond à la production de l'exercice et comprend le montant des travaux exécutés directement par l'entreprise ainsi que sa quote-part des travaux exécutés en participation avec d'autres entreprises.

Résultats des filiales sociétés en nom collectif

Les résultats des filiales sociétés en nom collectif sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes.

Options d'achat d'actions

Des options d'achat d'actions Eiffage ont été attribuées à certains salariés. Le risque financier correspondant est provisionné en tenant compte des actions en portefeuille et du cours d'Eiffage en fin d'année.

Annexe aux comptes annuels

B) Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

| | Au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions | A la fin de l'exercice |
|------------------------------------|---------------------------|---------------|-------------|---------------------------|
| 1.1 – Valeur brute | | | | |
| Terrains | 323 | – | – | 323 |
| Constructions | 1 761 | – | – | 1 761 |
| Autres immobilisations corporelles | 58 | 3 | 1 | 60 |
| Total | 2 142 | 3 | 1 | 2 144 |
| 1.2 – Amortissements | | | | |
| Constructions | 1 084 | 80 | – | 1 164 |
| Autres immobilisations corporelles | 35 | 7 | 1 | 41 |
| Total | 1 119 | 87 | 1 | 1 205 |

Note 2 – Immobilisations financières

| | Au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions | A la fin de l'exercice |
|------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------------------|
| 2.1 – Valeur brute | | | | |
| Participations | 1 523 381 | 30 317 | 911 | 1 552 787 |
| Autres immobilisations financières | 55 218 | 66 | 45 798 | 9 486 |
| Total | 1 578 599 | 30 383 | 46 709 | 1 562 273 |
| 2.2 – Provisions | | | | |
| Participations | 4 019 | 628 | 1 | 4 646 |
| Autres immobilisations | 2 469 | 1 | 1 931 | 539 |
| Total | 6 488 | 629 | 1 932 | 5 185 |

Note 3 – Créances

| | Montant Net | Echéances à un an au plus | Échéances à plus d'un an |
|---|----------------|------------------------------|-----------------------------|
| 3.1 – État des échéances | | | |
| Créances de l'actif immobilisé | 354 | 97 | 257 |
| Créances de l'actif réalisable ⁽¹⁾ | | | |
| Créances d'exploitation | 4 868 | 4 868 | – |
| Autres créances diverses ⁽²⁾ | 875 758 | 875 758 | – |
| Total | 880 980 | 880 723 | 257 |

(1) Dont envers les sociétés du Groupe : 335 083.

(2) Dont 528 884 milliers d'euros à l'encontre du Fonds Commun de Créances servant de support au programme de titrisation de créances mis en place dans le Groupe en 2002. La contrepartie est inscrite dans le poste Dettes diverses.

Annexe aux comptes annuels

| | Au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions | A la fin de l'exercice |
|--------------------------------------|---------------------------|---------------|-------------|---------------------------|
| 3.2 – Provisions sur créances | | | | |
| Créances d'exploitation | 395 | – | 243 | 152 |
| Créances diverses | | | | |
| Créances sur sociétés du Groupe | 8 667 | 686 | 7 | 9 346 |
| Débiteurs divers | 272 | – | – | 272 |
| Total | 9 334 | 686 | 250 | 9 770 |

Note 4 – Valeurs mobilières de placement

Ce poste inclut 340 201 actions Eiffage pour un montant net de 24 243 milliers d'euros.

Il comprend également des Sicav de trésorerie et des certificats de dépôt dont la valeur de marché n'est pas significativement plus importante que leur valeur nette comptable.

Note 5 – Composition du capital social

Au 31 décembre 2003, le capital est composé de 14 711 974 actions au nominal de 8 euros.

| | Nombre |
|--|-------------------|
| Actions émises au 31 décembre 2002 | 14 569 481 |
| Levées d'options de souscription réalisées en 2003 | 142 493 |
| Actions émises au 31 décembre 2003 | 14 711 974 |

Note 6 – Variation des capitaux propres

| | Capital | Primes liées au capital | Écart de réévaluation | Réserves | Report à nouveau | Provisions Résultat réglementées | Total |
|------------------------------------|----------------|----------------------------|--------------------------|---------------|---------------------|-------------------------------------|------------------|
| Montant au 31 décembre 2002 | 116 556 | 356 022 | 3 423 | 76 887 | 501 875 | 107 884 | 1 162 757 |
| Affectation de l'exercice | – | – | – | 30 055 | 77 829 | – 107 884 | – |
| Distribution de l'exercice | – | – | – | – 30 005 | – | – | – 30 005 |
| Levées d'options de souscription | 1 140 | 4 511 | – | – | – | – | 5 651 |
| Résultat de l'exercice 2003 | – | – | – | – | – | 107 373 | 107 373 |
| Montant au 31 décembre 2003 | 117 696 | 360 533 | 3 423 | 76 937 | 579 704 | 107 373 | 1 245 776 |

Annexe aux comptes annuels

Note 7 – Provisions pour risques et charges

| | Au début de l'exercice | Augmentations | Diminutions reprises de provisions utilisées | Diminutions reprises de provisions non utilisées | A la fin de l'exercice |
|---------------------------------|---------------------------|---------------|---|---|---------------------------|
| Etranger | 38 623 | 16 164 | – | 3 000 | 51 787 |
| Immobilier | 12 900 | – | 5 235 | – | 7 665 |
| Charges à venir sur chantier | – | 4 630 | – | – | 4 630 |
| Garantie de passif | 1 501 | – | – | – | 1 501 |
| Impôts | 1 184 | – | – | – | 1 184 |
| Retraites | 840 | – | 180 | – | 660 |
| Options d'achat actions Eiffage | 256 | 333 | – | – | 589 |
| Total | 55 304 | 21 127 | 5 415 | 3 000 | 68 016 |

Les reprises non utilisées concernent des risques de l'activité courante et sont relatives à des provisions excédentaires ou à des provisions faisant face à des risques disparus.

Note 8 – Dettes et concours bancaires courants

| Etat des échéances | Montant | Echéances à un an au plus | Echéances à plus d'un an |
|--|------------------|------------------------------|-----------------------------|
| 8.1 – Dettes financières | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ⁽¹⁾ | 109 825 | 42 325 | 67 500 |
| Autres dettes financières | 382 069 | 382 069 | – |
| Total | 491 894 | 424 394 | 67 500 |
| 8.2 – Dettes diverses | | | |
| Dettes envers les sociétés du Groupe ⁽²⁾ | 1 093 410 | 1 093 410 | – |
| Autres dettes diverses | 29 341 | 29 341 | – |
| Total | 1 122 751 | 1 122 751 | – |
| 8.3 – Concours bancaires courants | 1 341 | 1 341 | – |
| Total | 1 341 | 1 341 | – |

(1) Dont 32 014 garantis par des nantissements de titres.

(2) Cf. note 3.1.

Note 9 – Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

| | Montant |
|---|--------------|
| Dettes financières | 311 |
| Dettes d'exploitation | 849 |
| Dettes diverses | 2 456 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | 131 |
| Total | 3 747 |

Note 10 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations

| Montant concernant les entreprises : | liées | avec lesquelles la société à un lien de participation |
|--------------------------------------|-----------|--|
| Participations | 1 500 358 | 47 783 |
| Autres immobilisations financières | – | 7 999 |
| Créances diverses | 335 083 | 5 832 |
| Dettes d'exploitation | 1 749 | – |
| Dettes diverses | 1 093 410 | 7 042 |
| Produits financiers | 10 291 | 862 |
| Charges financières | 14 244 | – |

Note 11 – Ventilation du chiffre d'affaires

| | France | International | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Montant du chiffre d'affaires d'activité | 28 512 | 14 766 | 43 278 |

Note 12 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend une dotation pour risque à l'étranger pour 14 000 milliers d'euros ainsi qu'une plus-value sur cession de titres pour 1 566 milliers d'euros.

Note 13 – Impôts sur les sociétés

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2003, ce Groupe a concerné 99 filiales. La charge d'impôt de 19 millions d'euros représente la différence entre le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement et le montant de l'impôt dû par le Groupe.

Les différences temporaires propres à Eiffage s'élèvent en base à 10 millions d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

Notes complémentaires

Note 14 – Engagements financiers

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Avals et cautions | 429 804 |
| Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie) | 30 781 |
| Loyers non échus sur baux commerciaux | 4 795 |
| Autres engagements | 4 102 |
| Total | 469 482 |

Note 15 – Engagements en matière de retraite

Dans le cadre des Conventions collectives de la profession, l'entreprise a l'obligation de verser des Indemnités de Fin de Carrière aux Cadres et Etam lors de leur départ en retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

Le montant des droits acquis au 31 décembre par le personnel présent à cette date, calculé suivant la méthode "rétrospective" est estimé à 307 milliers d'euros, charges sociales incluses.

Les engagements de la société à ce titre ne sont pas provisionnés.

Note 16 – Effectifs moyens

L'effectif moyen d'Eiffage comprend un cadre français et cinq personnes employées à l'étranger.

Note 17 – Rémunération des dirigeants

La rémunération totale du Président Directeur Général, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, versée par Eiffage s'est élevée en 2003 à un montant brut de 1 371 607 euros.

Les jetons de présence versés en 2003 à l'ensemble des administrateurs s'élèvent à 267 milliers d'euros.

Résultats des cinq derniers exercices

| Nature des indications | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| 1 – Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros) | | | | | |
| Capital social | 99 514 | 104 444 | 116 048 | 116 556 | 117 696 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 13 055 445 | 13 055 445 | 14 506 050 | 14 569 481 | 14 711 974 |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | 529 725 | 476 360 | 505 724 | 427 635 | 272 011 |
| par conversion d'obligations | – | – | – | – | – |
| par exercice de droits de souscription | 529 725 | 476 360 | 505 724 | 427 635 | 272 011 |
| 2 – Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 69 765 | 52 894 | 45 265 | 24 210 | 43 278 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 14 028 | 37 678 | 88 212 | 113 228 | 138 062 |
| Impôts sur les bénéfices | 23 148 | 44 784 | 32 264 | – 10 918 | – 18 758 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | – | – | – | – | – |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 45 918 | 80 159 | 112 650 | 107 884 | 107 373 |
| Résultat distribué | 30 289 | 30 289 | 30 463 | 30 596 | 34 132 |
| 3 – Résultats par action (en euros) | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions | 2,85 | 6,32 | 8,31 | 7,02 | 8,11 |
| Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 3,52 | 6,14 | 7,77 | 7,40 | 7,30 |
| Dividende attribué à chaque action | 2,32 | 2,32 | 2,10 | 2,10 | 2,32 |
| 4 – Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 48 | 30 | 21 | 8 | 6 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 1 501 | 985 | 802 | 1 345 | 1 619 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...) | 510 | 339 | 338 | 348 | 334 |

Résultat global et par action

| | 2003 | 2002 | 2001 |
|---------------------------------------|------|------|------|
| Résultat courant | | | |
| Global en millions d'euros | 138 | 123 | 76 |
| Par action en euros | 9,4 | 8,4 | 5,2 |
| Résultat net total avant impôt | | | |
| Global en millions d'euros | 126 | 119 | 80 |
| Par action en euros | 8,6 | 8,2 | 5,5 |
| Résultat net | | | |
| Global en millions d'euros | 107 | 108 | 113 |
| Par action en euros | 7,3 | 7,4 | 7,8 |

Filiales et participations

au 31 décembre 2003

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

| | Capital | Capitaux propres autres que que le capital y.c. résultat 2003 | Quote-part du capital détenue en % |
|--|---------|--|---|
| 1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par Eiffage) | | | |
| Eiffage Construction ⁽¹⁾ | 136 219 | 218 110 | 100,00 |
| Appia ⁽¹⁾ | 127 694 | 181 590 | 100,00 |
| Forclum ⁽¹⁾ | 33 047 | 102 769 | 100,00 |
| Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau | 30 000 | - 871 | 100,00 |
| Eiffel ⁽¹⁾ | 16 404 | 7 904 | 100,00 |
| Omniparc ⁽¹⁾ | 4 650 | 610 | 100,00 |
| 2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par Eiffage) | | | |
| Cofiroute | 158 282 | 961 900 | 16,99 |
| Efi ⁽¹⁾ | 51 953 | 28 073 | 24,36 |
| Smtpc | 7 124 | - 106 | 23,87 |
| Norscut | 50 | - 7 | 45,00 |

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées

B. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Valeur comptable des titres détenus :

Brute

Nette

Montant des prêts et avances accordés

Montant des cautions et avals donnés

Montant des dividendes encaissés

| Valeur comptable brute des titres détenus | Valeur comptable nette des titres détenus | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Engagements donnés | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par EIFFAGE au cours de l'exercice |
|---|---|--|--------------------|--|--|---|
| 1 014 706 | 1 014 706 | – | 49 726 | 3 364 157 | 97 947 | 82 583 |
| 268 577 | 268 577 | – | 6 600 | 1 984 937 | 24 076 | 16 315 |
| 139 435 | 139 435 | – | – | 1 346 017 | 34 604 | 26 128 |
| 30 015 | 30 015 | 320 700 | – | – | – 503 | – |
| 20 384 | 20 384 | – | 5 741 | 210 566 | 5 050 | 6 972 |
| 6 752 | 6 752 | – | 2 575 | 8 523 | 114 | – |
| 46 371 | 46 371 | – | – | 837 312 | 230 941 | 21 722 |
| 19 420 | 19 420 | – | – | 1 417 | 4 722 | 2 282 |
| 1 325 | 1 325 | – | – | 25 842 | 6 689 | – |
| 23 | 23 | 4 348 | 42 893 | 777 | – 7 | – |

| Filiales françaises | Filiales étrangères | Participations françaises | Participations étrangères |
|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| 1 481 496 | 3 155 | 67 691 | 446 |
| 1 480 938 | – | 67 158 | 45 |
| 327 856 | 7 356 | 1 815 | 4 363 |
| 74 870 | – | 24 780 | 48 025 |
| 131 998 | – | 24 004 | 37 |

Rapport général des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2003)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EIFFAGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 22 mars 2004

Les commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre-Bernard Anglade Louis-Pierre Schneider

RSM SALUSTRO REYDEL

Jean-Claude Reydel Michel Berthet

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions réglementées (exercice clos le 31 décembre 2003)

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Titrisation de créances commerciales

Conseil d'Administration du 17 juillet 2003.

Un avenant à la convention cadre de cession de créances, prenant effet le 31 juillet 2003, a été conclu, ayant pour but l'extension de l'opération de titrisation à de nouvelles filiales d'EIFFAGE CONSTRUCTION, APPIA et FORCLUM.

Cet avenant n'entraîne, par ailleurs, que quelques modifications mineures des règles de fonctionnement de l'opération.

Personnes concernées par ces conventions : Messieurs Jean-François ROVERATO, Jean-Jacques LEFEBVRE et Bernard VADON.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avances subordonnées sans intérêt

Conseil d'Administration du 11 septembre 2002.

Un engagement d'avances subordonnées sans intérêt a été consenti au profit de NORSCUT pour un montant maximum de 13 756 500 euros.

Il n'a pas été enregistré d'avances versées en 2003 au titre de cet engagement.

Cet engagement a pris fin le 27 octobre 2003.

Titrisation de créances commerciales

Conseils d'Administration des 12 décembre 2001, 24 avril 2002 et 11 septembre 2002.

Une convention cadre de cession de créances a été conclue avec EIFFAGE CONSTRUCTION, APPIA, FORCLUM et différentes filiales de ces sociétés, d'une part, et un fonds de créances, d'autre part.

Les conventions en résultant concernent :

- la centralisation au sein d'EIFFAGE des opérations de cession de créances par les filiales,
- la rémunération correspondante des filiales par EIFFAGE,
- la garantie donnée par EIFFAGE du reversement des encaissements de créances par les filiales.

Paris, le 22 mars 2004

Les commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre-Bernard Anglade Louis-Pierre Schneider

RSM SALUSTRO REYDEL

Jean-Claude Reydel Michel Berthet

Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

1. Introduction

Le présent rapport est établi en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi du premier août 2003 de sécurité financière.

Il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe EIFFAGE.

EIFFAGE est un Groupe de Sociétés ayant à sa tête une holding, la Société Anonyme EIFFAGE, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de la construction, la promotion immobilière, la construction et la maintenance routière, l'installation électrique, la construction métallique et la concession d'infrastructures de transport, de télécommunications et de stationnement.

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE est composé, au 31 décembre 2003, de douze Administrateurs dont quatre sont indépendants au sens du rapport Bouton, quatre représentants des actionnaires ou anciens actionnaires, trois sont des dirigeants du Groupe et l'un représente les salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui encouragent cette représentation. Lors de sa réunion du 24 avril 2002, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, ainsi aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs conférés.

Le Conseil est doté depuis 1997 d'un Comité des Nominations et des Rémunérations et d'un Comité des Comptes, chargés de préparer les décisions du Conseil et de formuler des avis et recommandations.

Le premier a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Le Comité des Comptes examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux Comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne.

Chacun de ces Comités est composé de trois membres dont deux Administrateurs indépendants, l'un de ceux-ci en assurant la présidence.

Le Conseil et les deux Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la Société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2003. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2003 a été de 83 %, en progression sur celle de 2002 (78 %).

3. Principes de contrôle interne

EIFFAGE est dirigé par un Président-Directeur Général dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires, complétées par les statuts de la Société et le Règlement du Conseil.

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une Société par Actions Simplifiée (SAS) détenue à 100 % par EIFFAGE.

Le Contrôle Interne dans le Groupe EIFFAGE s'inspire des principes définis dans le "COSO report".

A titre de rappel, ce document de référence en matière de contrôle interne définit celui-ci comme "un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des dispositifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et règlements en vigueur."

Ce processus relève des personnes de l'entreprise et de son organisation. On distingue :

- la responsabilisation de chaque collaborateur sur le résultat de son action ;
- le contrôle hiérarchique exercé sur l'activité des personnes se trouvant dans la sphère hiérarchique ;
- l'audit interne, institué par EIFFAGE en 2002, a pour vocation de contrôler et d'évaluer le fonctionnement des entités opérationnelles et des différents processus transversaux du Groupe.

Au service de la Direction Générale, la Direction de l'Audit Interne exerce donc un contrôle de deuxième degré qui s'assure de la qualité du contrôle interne dans les entités auditées, dans les domaines administratif, technique et financier et sur l'ensemble des dispositifs opérationnels, informationnels et de pilotage du Groupe. L'effectif de la Direction de l'Audit Interne est de 6 personnes.

4. L'organisation du contrôle interne

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base. Son patron est pleinement responsable. Il s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'entreprise (patron de filiale ou d'agence) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de la filiale (ou agence) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise. Il détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des filiales et/ou agences de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction pédagogique et de contrôle ;
- la branche a, parmi sa compétence de Direction Générale :
 - la gestion de la trésorerie ;
 - le suivi des règles comptables et de gestion ;
 - la gestion des carrières des collaborateurs Cadres ;
 - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe ;
- le Groupe est en charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers.

Il gère les carrières des Cadres Dirigeants.

Il a autorité sur :

- la finance ;
- les relations avec la communauté financière et l'actionariat ;
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Il coordonne la politique sociale des branches.

Les services fonctionnels centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprises et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

Aux cinq niveaux de responsabilité, le chantier, la filiale (ou agence), la région, la branche, le groupe, il y a cohérence entre pouvoirs et responsabilités.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

La Direction de l'Audit Interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le contrôle interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

5. Règles de gestion

Les règles de gestion d'EIFFAGE sont fondées sur trois principes généraux :

- les prévisions et les réalisations viennent du terrain ;
- la qualité des prévisions est essentielle ;
- la gestion est cohérente avec la comptabilité ;

Les prévisions et les réalisations viennent du terrain :

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion.

Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire ou à fin de période.

La qualité des prévisions est essentielle :

Chaque chantier (ou affaire) fait l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout début ;
- à l'occasion des révisions trimestrielles.

La prévision a pour objet de cerner, au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir ;
- à fin de l'exercice en cours ;
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque service fonctionnel, prestataire, section de frais généraux fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement.

Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts.

Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

La gestion est cohérente avec la comptabilité :

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité ou droit à recettes par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différente.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous, et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci.

Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information. Celle-ci circule librement.

Chaque responsable est informé des performances de ses collègues.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

- Principe de globalité :
 - tous les chantiers et affaires sont intégrés ;
 - toutes les sections de frais apparaissent ;
 - toutes les filiales ou agences et toutes les entités sont reprises dans la synthèse de chaque branche ;
 - aucun compte, aucune structure, aucune entité n'est ignoré.
- Principe de permanence :
 - pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe ;
 - les historiques ne sont pas "retouchés" ; ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation ;
 - toutes les données sont fournies en cumulé.
- Principe d'unité :
 - langage commun dans la communication ;
 - format unique des documents.

6. Le fonctionnement du contrôle interne

Les principes de gestion clairs, simples et transparents, énoncés ci-avant, permettent la mise en œuvre d'un contrôle interne qui repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux qui s'inscrit, chaque fois qu'elles existent, dans les démarches "qualité" et/ou "certification" (ISO) en place dans les différentes Branches du Groupe ;
- l'exploitation d'un système cohérent d'outils et de moyens de prévention et de détection des risques qui a pour vocation :
 - d'aider le responsable à connaître en permanence la situation du centre de profit dont il a la charge ;
 - de mieux anticiper les difficultés et les zones à risque, qu'elles soient d'ordre économique, contractuel ou social ;
 - de limiter l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements.

Ces outils et moyens de prévention des risques combinent :

- les sécurités amont ;
- les systèmes d'alerte ;
- les procédures internes de contrôle ;
- les audits préventifs d'entités et de procédures diligentées par la Direction Générale et réalisés par la Direction de l'Audit Interne.

Les sécurités amont sont principalement :

Les délégations de pouvoirs :

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le patron de la société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux des pouvoirs relatifs à la représentation de la société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non cadre, l'hygiène, la sécurité.

Le Directeur Régional délègue, à son tour, à ses directeurs de filiales (ou d'agences), des pouvoirs plus restreints.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie :

Les pouvoirs bancaires sont codifiés, les délégataires agissent sous double signature systématique.

L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte.

Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements :

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la Direction Générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers, (croissance externe), l'accord préalable de la Direction Générale du Groupe est systématiquement requis.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche.

Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les Directions Centrales de matériel des branches.

Les Guides :

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en régions et filiales (ou agences) toutes les instructions, préconisations liées à l'évolution de la Législation et de la Réglementation ou changement de règles internes au Groupe ou à la branche ;
- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux ;
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en régions ou filiales (ou agences), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

Assurances :

Le Groupe a initié une politique de couverture des risques qui prend en considération l'effet de taille afin d'accroître le niveau des garanties par sinistre.

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Les activités de construction se caractérisent par une réglementation particulière et des obligations d'assurances qui sont suivies au niveau de chaque branche par les Directions juridiques. Le responsable assurance, au niveau du Groupe, veille à la cohérence d'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique de franchises, le Groupe recherchant systématiquement une réduction de ses primes en contrepartie d'une auto-assurance pour les sinistres de faible importance, et de niveaux de garanties en responsabilité civile. A ce titre, le Groupe a mis en place plusieurs lignes de garanties successives qui permettent de faire face aux très gros sinistres.

Les systèmes d'alerte :

Le Tableau de Bord de Gestion :

Indépendamment des dispositifs d'alerte qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe, en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et d'alerte en place dans le Groupe est le Tableau de Bord de Gestion.

Sa première fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Sa seconde fonction, par le choix des indicateurs et leur présentation, est d'identifier les éléments hétérogènes qui méritent d'être approfondis.

Le tableau de bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- filiale (ou agence) ;
- région ;
- branche ;
- groupe ;

selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité et résultat), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs, etc.), de performance future (budget / prévisions).

Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le tableau de bord.

Ces indicateurs sont suivis mensuellement, trimestriellement pour les indicateurs de la performance future.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier, impératif, de diffusion du tableau de bord est établi chaque début d'année. La synthèse du tableau de bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie sont communiquées chaque mois aux Administrateurs.

L'activité immobilière fait l'objet d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés :

Un Comité d'Engagement, au niveau de la Direction Générale de la branche Eiffage Construction, statue et décide à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Le Comité d'Engagement effectue, quatre fois par an, une revue détaillée de l'ensemble des programmes immobiliers du Groupe

sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique et financier).

Un tableau de bord, établi chaque trimestre, assure le suivi des opérations, affaire par affaire.

Le suivi de la trésorerie :

Dans les métiers exercés par le Groupe EIFFAGE, la trésorerie des entreprises reste un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

Le recouvrement des créances :

Le Groupe a mis en place, en 2002, un programme de titrisation de créances commerciales qui concerne la quasi-totalité des filiales. Cette modalité de financement particulièrement économique a introduit un formalisme plus grand dans le suivi des créances clients.

Un tableau de bord des opérations de titrisation est établi pour chaque branche par la Direction de la Trésorerie d'EIFFAGE.

Les procédures internes de contrôle :

Les procédures internes de contrôle se veulent un guide auquel chaque responsable peut se référer. Elles recensent les principaux points à contrôler en appréciation de la matérialité et de la probabilité des risques sur :

- la prise d'affaire à risque ;
- la sélectivité des affaires ;
- la fiabilité des clients ;
- les engagements contractuels ;
- le suivi contractuel ;
- le recouvrement des créances ;
- la pertinence des budgets ;
- la dérive des coûts ;
- la prévention des litiges et contentieux.

Elles fixent l'essentiel des vérifications et contrôles et n'imposent pas plus de contraintes et de formalisme que nécessaire.

Elles sont l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribuent à la vigilance permanente de tous les responsables à tous niveaux.

Chaque branche décline ses opérations de contrôle interne à partir des thèmes communs développés ci-dessus.

Les processus de contrôle vont de la revue exhaustive ou par sondage des différents points aux tests d'application des procédures.

Les résultats des diligences effectuées sont traités lors des réunions périodiques aux différents niveaux de la branche concernée.

Les audits préventifs d'entités ou de procédures :

Des missions spécifiques sont organisées à la diligence des Directions Générales de branches (Secrétariat Général) ou de celle d'EIFFAGE (Audit Interne).

Rapport du Président du Conseil d'Administration

La Direction de l'Audit Interne évalue, à cette occasion, les mesures prises pour assurer :

- la sécurité des actifs ;
- la qualité des informations ;
- le respect des directives ;
- l'optimisation des ressources dans les entités auditées.

Elle fait des recommandations visant à l'amélioration des procédures, s'assure de la mise en place des recommandations, et enfin, contrôle et évalue a posteriori les conséquences des recommandations faites.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des Commissaires aux Comptes entre dans le champ des missions dévolues à la Direction Générale de chaque branche (Secrétariat Général) et à la Direction de l'Audit Interne.

7. Les intervenants du contrôle interne

Les intervenants de la chaîne de contrôle interne du Groupe, dont les principes ont été exposés dans le présent rapport, peuvent être classés conformément aux dispositions suivantes :

- l'élaboration, le suivi et la mise à jour des sécurités amont sont de la compétence des services centraux et de la Direction Générale des branches ;
- l'exploitation des systèmes d'alerte est assurée par :
 - les Responsables Administratifs Régionaux pour ce qui concerne leur région ;
 - les Contrôleurs de Gestion, au niveau de la branche, qui traitent les informations en provenance des Régions et des Filiales, effectuent les contrôles de cohérence, informent leur Direction Générale et les Responsables Administratifs Régionaux de l'évolution défavorable de certains paramètres et interviennent ponctuellement en liaison avec les services centraux du Siège (comptabilité – trésorerie) auprès des Directions Régionales ;
 - les Services Centraux de Trésorerie (branches et EIFFAGE) pour le suivi de la trésorerie ;
- les missions d'Audit sont diligentées par la Direction Générale et réalisées par la Direction de l'Audit Interne selon un programme défini pour chaque année. Ce programme est présenté au Comité des Comptes qui fait ses recommandations ; il est complété par des missions ponctuelles décidées en cours d'année ;
- les moyens spécifiques sont mis en œuvre lors de l'intégration de nouvelles sociétés issues de la croissance externe, en particulier lorsqu'il s'agit de sociétés qui ne rejoignent pas immédiatement un dispositif régional existant.

8. Conclusion

La Direction Générale d'EIFFAGE est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne.

En concertation avec le Conseil d'Administration, elle fait évoluer l'une et l'autre vers plus de formalisme, en s'efforçant de conserver la souplesse, la réactivité, le sens des responsabilités de tous les échelons hiérarchiques qui font la force et le succès du Groupe.

La mise en place d'une Direction de l'Audit Interne, la constitution récente d'un groupe de travail sur le Contrôle Interne vont dans ce sens. Le premier bilan tiré de ces évolutions est satisfaisant, et la réflexion sur l'amélioration des pratiques se poursuit.



Rapport des commissaires aux comptes

sur le rapport du Président

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société EIFFAGE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société EIFFAGE et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 22 mars 2004

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre-Bernard Anglade Louis-Pierre Schneider

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Claude Reydel Michel Berthet

Résolutions

Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2003 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2003 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2003 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2003 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

| | |
|--|-------------------------|
| Le bénéfice de l'exercice s'élevant à | 107 372 833,99 € |
| Augmenté du report à nouveau précédent de | 579 703 968,86 € |
| Formant un total de | 687 076 802,85 € |
| sera réparti comme suit : | |
| • Affectation à la réserve légale | 113 994,40 € |
| • Distribution aux 14 711 974 actions d'un dividende global de | 34 131 779,68 € |
| • Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de | 652 831 028,77 € |
| Total | 687 076 802,85 € |

En conséquence, le dividende net total est fixé à 2,32 euros par action, et sa mise en paiement aura lieu le 30 avril 2004.

Ce dividende s'appliquera également aux actions qui pourraient être créées avant la date de mise en paiement, à la suite de levées d'options.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|------------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions | 13 055 445 | 14 506 050 | 14 569 481 |
| Dividende net | 2,32 € | 2,10 € | 2,10 € |
| Avoir fiscal | 1,16 € | 1,05 € | 1,05 € |
| Dividende global | 3,48 € | 3,15 € | 3,15 € |

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'Article L 225-38 du Code de commerce, ratifie les opérations faites au cours de l'exercice 2003 entre la Société et les Administrateurs ou entre la Société et d'autres sociétés ayant des Administrateurs communs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 118 014 584 euros, pour le porter de 118 014 584 euros à 236 029 168 euros, par voie d'incorporation des postes primes d'émission, de fusion, d'apport, à concurrence de 118 014 584 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 14 751 823 actions nouvelles d'un montant nominal de 8 euros, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne possédée.

Le montant de l'incorporation ainsi que le nombre d'actions nouvelles seront ajustés par le Conseil au vu de la constatation du nombre exact de titres composant le capital social à la date de mise en œuvre de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles porteront jouissance du 1^{er} janvier 2004 et seront assimilées aux actions anciennes dès leur attribution.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente décision, et notamment modifier en conséquence l'article 6 "capital social" des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à acquérir un nombre maximum de 1 471 197 actions représentant 10 % du capital social. Ce nombre sera ajusté à 2 942 394, à parfaire, dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés :

- soit en vue de régulariser le cours des actions de la Société,
- soit en vue de les céder aux salariés ou dirigeants de la Société et de son Groupe dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'options d'achats d'actions,
- soit pour la remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe,
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action.

L'Assemblée décide de fixer à 170 euros par action le prix maximum auquel la Société pourra effectuer ces achats (le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 250 103 490 euros), et à 70 euros le prix minimum de cession des actions ainsi acquises. Ces prix seront ajustés à 85 euros pour les achats et 35 euros pour les cessions, dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité des règles déterminées par le règlement n° 98-03 de la Commission des Opérations de Bourse concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, et par tous moyens y compris par négociation de blocs ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003.

En conséquence, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- prend acte de la fusion-absorption en date du 30 juin 2003 de la société Coopers & Lybrand Audit (société à responsabilité limitée – siège social : 32, rue Guersant – 75017 Paris – RCS Paris 302 474 572), commissaire aux comptes titulaire, par la société PricewaterhouseCoopers Audit (société anonyme – siège social : 32, rue Guersant – 75017 Paris – RCS Paris 672 006 483), commissaire aux comptes suppléant ;
- prend acte en conséquence de la fusion mentionnée ci-dessus de l'accession par la société PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire à compter du 30 juin 2003 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006 ;

- nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Yves Nicolas, demeurant 32, rue Guersant – 75017 Paris, né le 21 mars 1955, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce :

1°) Délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social :

- a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, pour un montant nominal maximal de 100 millions d'euros, ajusté à 200 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme compatible avec les lois en vigueur et, notamment l'une des formes visées aux articles L 225-150 à L 225-176 ou à l'article L 228-91 du Code de commerce.

Ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total d'un milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission.

- c) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au (b) ci-dessus émises simultanément ;
- d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2°) Décide que les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des actions, valeurs mobilières et bons visés au paragraphe (1°) auront, à titre irréductible et proportionnellement aux nombres d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières.

La délégation donnée au paragraphe (1°) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

Résolutions

Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Il pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Il pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions et valeurs mobilières, au choix :

- limiter, dans les conditions légales, l'émission au montant des souscriptions recueillies ;
- ou répartir librement les actions ou les valeurs mobilières et les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;
- ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement.

3°) Décide qu'au montant de 100 millions d'euros (ajusté à 200 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus) fixé au paragraphe (1°) ci-dessus, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la Société ;

4°) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

a) pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe (1°), à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions,
- arrêter les prix et taux d'intérêt,
- fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur conversion, échange, remboursement et / ou rachat,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation,
- et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur ;

b) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions sur présentation d'un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

c) pour prélever sur le montant des primes afférentes à des augmentations de capital, les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

5°) Décide que la présente délégation, qui annule et remplace celle précédemment accordée par la douzième résolution de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce :

1°) Délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social :

a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, pour un montant nominal maximum de 100 millions d'euros, ajusté à 200 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus ;

b) par l'émission de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme compatible avec les lois en vigueur et, notamment l'une des formes visées aux articles L 225-150 à L 225-176 ou à l'article L 228-91 du Code de commerce.

Ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total d'un milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission.

c) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au (b) ci-dessus émises simultanément ;

d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation donnée au paragraphe (1°) ci-dessus.

Il est précisé que les émissions visées au paragraphe (1°) ci-dessus, pourront, le cas échéant, être réalisées totalement ou partiellement sur le marché international.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons de souscription d'actions émis sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles. Les actions, valeurs mobilières et bons non souscrits à l'issue du délai de priorité feront l'objet d'un placement public.

La délégation donnée au paragraphe (1°) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières et des bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des dites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

3°) Décide que la somme revenant immédiatement ou à terme à la Société, pour chaque action, valeur mobilière et bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe (1°) ci-dessus, devra être au moins égale à la limite inférieure prévue par la loi, éventuellement corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance ; il est précisé que le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette limite.

4°) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

a) pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe (1°), à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions,
- arrêter les prix et taux d'intérêt,
- fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur conversion, échange, remboursement et / ou rachat,
- décider que le solde des émissions d'actions qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement, ou que le montant sera limité au montant des souscriptions reçues, à condition que celles-ci atteignent les trois quarts de l'émission, et étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement,
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation,
- et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur.

b) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions sur présentation d'un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales.

c) pour prélever sur le montant des primes afférentes à des augmentations de capital, les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

5°) Autorise le Conseil d'Administration à faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, de la délégation donnée au paragraphe (1°) ci-dessus, pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.

6°) Décide qu'au montant de 100 millions d'euros (ajusté à 200 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus) fixé au paragraphe (1°) ci-dessus, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la Société.

7°) Décide que la présente délégation, qui annule et remplace la treizième résolution de l'Assemblée du 23 avril 2003, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que :

- les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons données aux résolutions 8 et 9 ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ne pourront excéder un montant nominal total maximum de 100 millions d'euros (ajusté à 200 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus) auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscription d'actions.
- le montant nominal total des émissions des valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les résolutions 8 et 9 ci-dessus ne pourra être supérieure à un milliard d'euros ; sur ce montant s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en toutes autres monnaies, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

Donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 8, 9 et 10 au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société.

La présente autorisation est conférée pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- Autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la Société et de sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant

Résolutions

droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera déterminé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour.

Le nombre total des options qui seront ainsi consenties par le Conseil d'Administration, en application de la présente autorisation, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 350 000 et les options auront une durée maximale de 10 ans. Le nombre d'actions sera ajusté à 700 000 en cas de mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus.

L'autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée.

La présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus
- pour déterminer toutes les modalités des options, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, et désigner les bénéficiaires des options;
- fixer notamment la durée des options de souscriptions ou d'achat d'actions ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la Société;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées un vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence et généralement faire le nécessaire.
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

En cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être souscrites ou achetées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L 225-129 VII du Code de commerce et des articles L 443-5 et suivants du Code du travail, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés définis ci-après et dans les limites d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros (ajusté à 10 millions d'euros dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus).

Les salariés bénéficiaires de la ou des augmentations de capital pré-sentement autorisées, seront ceux de la société et / ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce et qui auront adhéré à un plan d'épargne d'entreprise.

Le prix de souscription sera fixé par le Conseil d'Administration, sans que ce prix soit ni inférieur, ni supérieur aux limites déterminées par les dispositions légales alors en vigueur.

La présente autorisation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires de la ou des augmentations de capital autorisées par la présente résolution.

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital, objet de la présente résolution,
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- prélever sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social,
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2003.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration :

- à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la sixième résolution de la présente assemblée, dans la limite de 1 471 197 actions (ajustée à 2 942 394 actions à parfaire dès la mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la cinquième résolution votée ci-dessus), soit 10 % du capital et à réduire corrélativement le capital social de la société de la valeur nominale des actions rachetées et en imputant sur les primes et réserves existantes, la différence entre la valeur de rachat des actions rachetées et leur valeur nominale.

En cas d'augmentation de capital, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être annulées sera ajusté par un coefficient égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce nombre avant l'opération.

- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire de 6 ans à 3 ans la durée du mandat des administrateurs.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 18 des statuts :

Article 18

Le premier alinéa est modifié comme suit :

"Les administrateurs sont nommés pour 3 ans, sous réserve de la dérogation prévue à l'alinéa ci-dessous.

Le mandat des administrateurs en fonction en 2004, dont la durée était de 6 ans lors de leur nomination ou renouvellement, expirera à l'issue d'un délai de trois ans. Afin de permettre un renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration de manière annuelle, le Conseil proposera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, la nomination de ses membres pour une durée, selon les membres, de un, deux ou trois ans. A cet effet, le Conseil déterminera par voie de tirage au sort les membres dont la nomination sera proposée à l'assemblée générale pour une durée inférieure à trois ans. Une fois ces nominations effectuées, la durée des fonctions des membres du Conseil d'administration qui seront nommés ultérieurement sera de trois ans".

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et de l'approbation de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double, intervenue ce jour, décide de supprimer le droit de vote double attaché aux actions détenues depuis au moins deux ans sous la forme nominative au nom d'un même actionnaire.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'articles 30 des statuts :

Article 30

Le huitième alinéa de l'article est modifié comme suit :

"Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix".

Le reste de l'article est supprimé.

Dix-septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Gouvernement d'entreprise

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne se trouve à la page 96 du présent document.

Conseil d'Administration

Au 29 mars 2004, le Conseil était composé des 12 membres suivants :

| | Date du premier mandat | Début et expiration du mandat | Age | Comité des Nominations et Rémunérations | Comité des Comptes | Nombre d'actions détenues |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------------|-----|---|--------------------|---------------------------|
| Président-Directeur Général | | | | | | |
| Jean-François ROVERATO | 22/01/87 | 2002-2008 | 59 | – | – | (1) 2 105 |
| Administrateurs | | | | | | |
| Béatrice BRÉNEOL | 23/04/03 | 2003-2009 | 51 | – | – | 100 |
| Jean-Marie FABRE | 03/06/97 | 2002-2008 | 54 | – | Membre | 111 |
| Bruno FLICHY | 24/04/02 | 2002-2008 | 65 | – | Président | 400 |
| Aimery LANGLOIS-MEURINNE | 24/04/02 | 2002-2008 | 60 | – | – | 3 000 |
| Jean-Jacques LEFEBVRE | 26/01/94 | 2002-2008 | 55 | – | – | (1) 6 478 |
| Dominique MÉGRET | 03/06/97 | 2002-2008 | 57 | – | – | 123 |
| Serge MICHEL | 18/04/96 | 2002-2008 | 77 | Président | – | 1 |
| Véronique MORALI | 24/04/02 | 2002-2008 | 45 | Membre | – | 10 |
| Amaury-Daniel de SEZE | 16/09/93 | 2002-2008 | 57 | Membre | – | 100 |
| Bernard VADON | 15/12/99 | 2002-2008 | 56 | – | – | (1) 1 413 |
| Jean-Paul VETTIER | 21/07/99 | 2002-2008 | 59 | – | Membre | 1 |

(1) Compte tenu de leur participation dans EIFFAGE 2000, MM. ROVERATO, LEFEBVRE et VADON détiennent directement et indirectement : 0,70 %, 0,08 % et 0,05 % respectivement, du capital d'EIFFAGE.

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société ; le Règlement Intérieur recommande qu'il en détienne 100.

Trois Administrateurs sont des dirigeants du Groupe : MM. Jean-François ROVERATO, Jean-Jacques LEFEBVRE et Bernard VADON. Un Administrateur représente les salariés actionnaires : M^{me} Béatrice BRÉNEOL. Quatre Administrateurs indépendants ont été nommés en 2002 : MM. Bruno FLICHY, Aimery LANGLOIS-MEURINNE, Serge MICHEL et M^{me} Véronique MORALI. Les critères retenus pour qualifier un Administrateur indépendant sont déduits du Rapport Bouton ; la situation des Administrateurs au regard de ces critères a fait l'objet d'un examen lors d'un Conseil tenu en 2003. Quatre Administrateurs ont été proposés par des groupes actionnaires : MM. Jean-Marie FABRE, Dominique MÉGRET, Amaury-Daniel de SEZE et Jean-Paul VETTIER. Les nominations d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations.

La principale fonction et les autres mandats ou fonctions exercés le cas échéant par les Administrateurs dans d'autres sociétés sont retracés dans les tableaux ci-après :

| Liste des Administrateurs | Principale fonction | Autres mandats |
|---------------------------|-----------------------------|---|
| Jean-François ROVERATO | Président-Directeur Général | Représentant Permanent d'EIFFAGE aux Conseils de Cofiroute <i>Sociétés étrangères</i> Administrateur de : • Panasfalto (Espagne) • Soficom (Belgique) Membre du Conseil de Surveillance de MITEX (Pologne) |

| Liste des Administrateurs | Principale fonction | Autres mandats |
|---------------------------|---|---|
| Béatrice BRÉNEOL | Administrateur représentant les salariés | Président de la SICAVAS EIFFAGE 2000 |
| Jean-Marie FABRE | Membre du Comité Exécutif de PAI partners | <p>Groupe PAI</p> <ul style="list-style-type: none"> • PAI Europe III General Partner, LLC • PAI partners UK, Ltd. <p>Groupe BNP PARIBAS</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copeba, SA • CPI, S.A. • Ibel, SA • Mosane, SA • NHG, SAS • Paribas Deelnemingen, SAS • Sagal, SAS <p>Autres sociétés</p> <p>Administrateur de AGZ HOLDING, SAS</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Carreman</p> |
| Bruno FLICHY | Président d'Honneur du du Crédit du Nord | <p>Administrateur du Crédit du Nord</p> <p>Administrateur de Aviva Participations</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Aviva France</p> <p>Administrateur de l'Association Ecole Ste-Geneviève</p> <p>Président de l'Association du Grand Montreuil</p> <p>Membre du Conseil de la Concurrence</p> |
| Aimery LANGLOIS-MEURINNE | Administrateur Directeur Général de Pargesa Holding SA – Genève | <p>Président du Conseil de Surveillance du Groupe Imérys (ex Imétal)</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SFPG • Le Club Français du Livre <p><i>Sociétés étrangères</i></p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corporation Financière Power, Canada • Groupe Bruxelles Lambert, Belgique • Orior Holding SA, Genève • Axis Capital (Grande Bretagne) |
| Jean-Jacques LEFEBVRE | Président d'Eiffage Construction | <p>Directeur Général de Fougerolle International</p> <p>Président d'Eiffage International</p> |

Gouvernement d'entreprise

| Liste des Administrateurs | Principale fonction | Autres mandats |
|---------------------------|--------------------------------------|--|
| Dominique MÉGRET | Directeur Général de PAI partners | <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diana, SAS • Evialis, SA • Keolis, SA • Novalis, SAS • Panzani • United Biscuits Holding, Ltd • Yoplait, SAS <p>Groupe BNP PARIBAS</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cobepa, SA • CPI, SA • Financière Ottomane, SA • Ibel, SA • Mosane, SA • NHG, SAS • Paribas Deelnemingen, SAS • Sagal, SAS |
| Serge MICHEL | Président- Directeur Général SOFICOT | <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vinci, SA • Vinci Construction, SA <p>Président de SOFICOT, SAS</p> <p>Administrateur de</p> <ul style="list-style-type: none"> • DB LOGISTIQUE, SA • STBB, SA • LCC, SA • VEOLIA ENVIRONNEMENT, SA • SARP INDUSTRIES, SA <p>Représentant permanent de la CEPH au Conseil de Sedibex, SA</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de SEGEX, SA</p> <p>Représentant permanent de EDRIF au Conseil de CGE, SCA</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Trouville, Deauville et Normandie, SCA</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Cie des Eaux de Paris, SCA</p> <p>Président et Membre du Comité de Direction de CIAM Domaine de Pin Fourcat, SAS</p> <p>Président du Carré des Champs Elysées, SAS</p> <p><i>Sociétés étrangères</i></p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fomento de Construcciones y Contratas SA • FCC Construcciones SA • Cementos Portland <p>Membre du Conseil de Surveillance de G+H Montage (Allemagne)</p> |

| Liste des Administrateurs | Principale fonction | Autres mandats |
|---------------------------|--------------------------------------|---|
| Véronique MORALI | Directeur Général Délégué de FIMALAC | <p>Groupe FIMALAC</p> <p>Administrateur Unique de FCBS GIE</p> <p>Administrateur et Membre du Comité Exécutif de FIMALAC, SA</p> <p><i>A l'étranger :</i> Administrateur de CASSINA (Italie)</p> <p>Membre du Board de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FIMALAC INC. (Etats-Unis) • FITCH RATINGS (Etats-Unis) <p>Autre société</p> <p>Administrateur de VALEO</p> <p><i>A l'étranger :</i> Membre du Board de TESCO PLC (Grande Bretagne)</p> |
| Amaury-Daniel de SEZE | Président de PAI partners | <p>Groupe PAI</p> <p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PAI partners, SAS • Financière PAI, SAS • Financière PAI partners, SAS • PAI partners UK, Ltd. • PAI Europe III General Partner, LLC <p>Groupe BNP PARIBAS</p> <p>Président du Conseil d'Administration de COPEBA SA (Belgique)</p> <p>Administrateur de Novalis SAS</p> <p>Représentant permanent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • NHG, SAS • Sagal, SAS <p>Autres sociétés</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UGC • Groupe Industriel Marcel Dassault SA <p>Membre du Conseil de Surveillance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publicis Groupe, SA • Gras Savoye, SCA <p>Sociétés étrangères</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Erbé, SA (Belgique) • Groupe Bruxelles Lambert, SA (Belgique) • Power Corporation du Canada Holding, NC (Canada) • Pargesa Holding, SA (Suisse) • United Biscuits Holding, Ltd. (UK) |

Gouvernement d'entreprise

| Liste des Administrateurs | Principale fonction | Autres mandats |
|---------------------------|--|---|
| Bernard VADON | Président de FORCLUM | <p>Représentant permanent de FORCLUM Administrateur aux Conseils de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABM • F. Borrewater • Gordolon Lumières • Jeanneau Derval • Jeanneau Investissement • SERPE <p>Représentant permanent de HIM</p> <p>Administrateur au Conseil de R3T</p> <p>Représentant permanent de NORELEC</p> <p>Administrateur aux Conseils de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CERT • TPI <p>Représentant permanent de PARTECO</p> <p>Administrateur au Conseil de VIGOR-SEUX</p> <p>Groupe FORCLUM Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ATF, SAS • BARON, SAS • Cargocaire, SAS • Duraffourg, SAS • EGCF, SAS • EGEF, SAS • ELECTRA, SAS • Guirande Electricité, SAS • HIM, SAS • Izelec, SAS • Le Goazigo, SAS • Mention, SAS • Mention Entreprise, SAS • Omnilux, SAS • Parteco, SAS • SAERT, SAS • Serite, SAS • Simo Industries, SAS • SODIE, SAS • SPII • TTE TRANSEL, SAS • TTE TRANSEL Sud-Est, SAS • URLI, SAS <p><i>Sociétés étrangères</i> Président de Electromeccanica Galli Italo (Italie) Administrateur délégué de Feyens (Belgique) Administrateur délégué de Electrosur (Espagne)</p> |
| Jean-Paul VETTIER | Directeur Général Total Raffinage & Marketing | <p>Président de Total France</p> <p>Administrateur de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Europia (European Petroleum Industry Association) • Concawe • Petrofina • IFP (Institut Français du Pétrole) • CEPISA |

Fonctionnement du Conseil d'Administration

La totalité des mandats des Administrateurs a été renouvelée le 24 avril 2002. Le Conseil d'Administration, dans sa nouvelle formation, après avoir décidé des modalités d'exercice de la Direction Générale (assurée par le Président du Conseil d'Administration), a fixé le rythme de ses réunions, et a constitué les Comités du Conseil (Comité des Comptes, Comité des Nominations et Rémunérations), et il en a désigné les Présidents. Il a en outre statué sur les déclarations à effectuer à l'occasion des achats et ventes d'actions d'EIFFAGE par les Administrateurs, et a édicté de nouvelles règles de répartition des jetons de présence, lesquelles tiennent compte de la participation aux Comités, ainsi que de la présence effective aux réunions du Conseil et des Comités. Le Conseil a enfin recommandé différentes communications périodiques en matière budgétaire, et il s'est fait présenter des opérations particulièrement importantes initiées par le Groupe. Le Conseil a décidé de consacrer, chaque année, une de ses séances à l'examen de la stratégie de développement du Groupe.

Depuis 2003, le Conseil et ses deux Comités sont dotés chacun d'un Règlement Intérieur qui précise, notamment, dans leur principe, la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions.

Le Règlement du Conseil fixe, en outre, les règles d'assiduité, de confidentialité et celles relatives à la résolution des éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'à la participation au capital et aux transactions effectuées par les Administrateurs sur les titres de la Société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du Conseil.

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2003. Il a procédé, lors de sa dernière réunion, à une évaluation de ses travaux. L'assiduité en 2003 a été de 83 %, en progression sur celle de 2002 (78 %).

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 de ramener à trois ans la durée des mandats des Administrateurs ; cette disposition s'appliquerait aux mandats en cours. Dans le souci d'éviter la concomitance des échéances de renouvellement, il est également soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte une disposition complémentaire des statuts permettant un renouvellement du Conseil par tiers chaque année.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 1997 a institué deux comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations ; aucun dirigeant du Groupe n'est membre d'un de ces comités.

• **Le Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui préexistait sous la dénomination de comité des rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la rémunération, tant fixe que variable, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, le cas échéant.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Il étudie les candidatures et formule les propositions au Conseil d'Administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment concernant la sélection des Administrateurs indépendants.

Renouvelé en 2002, le Comité est présidé par M. Serge MICHEL et comprend M^{me} Véronique MORALI et M. Amaury-Daniel de SEZE ; M^{me} MORALI et M. MICHEL sont des Administrateurs indépendants.

Au cours de l'année, le Comité a tenu trois réunions consacrées aux rémunérations et à l'examen de l'indépendance des Administrateurs au regard des critères du rapport Bouton.

• **Le Comité des Comptes** examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables, et les modalités d'intervention des auditeurs externes.

Il contrôle la procédure de sélection et de renouvellement des commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination.

Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne.

Il est composé de MM. Jean-Marie FABRE, Aimery LANGLOIS-MEURINNE et Bruno FLICHY, qui en assure la présidence. MM. LANGLOIS-MEURINNE et FLICHY sont des Administrateurs indépendants.

Le Comité des Comptes s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2003 ; le taux de présence effectif des membres a été de 66 %. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, au contrôle interne et aux comptes annuels et semestriels à soumettre au Conseil d'Administration ; à ces réunions, sont auditionnés les commissaires aux comptes et les directions financière, comptable et de l'audit du Groupe.

Contrôle Interne

Plus de 90 % de l'activité du Groupe est réalisé sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire très faible et de durée réduite, dont les responsables doivent disposer des délégations nécessaires à leur maîtrise.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'agences à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'organisation du Contrôle Interne est basée sur une répartition des rôles et responsabilités entre cinq niveaux hiérarchiques : chantier, agence ou filiale, direction régionale, direction de branche et holding du Groupe.

Lorsqu'il s'agit d'un grand chantier, cette organisation est adaptée et certains niveaux hiérarchiques peuvent être supprimés entre le chantier et la Direction Générale de la branche. Le chantier est alors doté, en raison de sa taille, de moyens fonctionnels et de contrôle propres.

Suivant le principe de subsidiarité, la décision incombe au niveau le plus proche du terrain ; les contrôles se font a posteriori.

La Direction de l'Audit Interne, directement rattachée au Président-Directeur Général, évalue et pilote le contrôle interne conformément aux cinq composantes définies dans le référentiel COSO.

Gouvernement d'entreprise

Intérêts des Dirigeants dans le capital ; rémunération des Dirigeants

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général est fonction du résultat net consolidé et du cash-flow libre, chacun de ces deux paramètres représentant 50 % de la part variable, conformément aux propositions du Comité des Nominations et Rémunérations.

Les dirigeants du Groupe sont rémunérés sur la base d'un montant fixe annuel, éventuellement révisé chaque année, et d'un intéressement aux résultats de la branche d'activité qu'ils dirigent, déterminé chaque année. Ils peuvent recevoir des bonus ou primes à l'occasion d'événements exceptionnels. Lorsqu'ils sont Administrateurs d'EIFFAGE SA, ils perçoivent également les jetons de présence attribués aux Administrateurs, aucun jeton de présence n'étant attribué dans les autres sociétés du Groupe.

Lorsque les dirigeants bénéficient d'un véhicule de fonction (toujours d'une puissance fiscale inférieure à 7 CV), l'usage personnel autorisé

d'un tel véhicule donne lieu à la prise en compte d'un avantage en nature conformément à la réglementation en vigueur.

Le tableau ci-dessous retrace la partie variable des rémunérations versées à chaque mandataire social concerné au cours des trois derniers exercices :

| En euros | 2003 | 2002 | 2001 |
|------------------------|---------|---------|---------|
| Jean-François ROVERATO | 600 000 | 559 413 | 413 441 |
| Jean-Jacques LEFEBVRE | 260 000 | 225 000 | 160 000 |
| Bernard VADON | 215 000 | 185 000 | 167 694 |

Les Dirigeants du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres sociétés du Groupe.

Le tableau ci-joint retrace le montant global des rémunérations totales et avantages versés durant l'exercice ainsi que les options exercées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux.

| Mandataires Sociaux | Rémunérations* 2003 (€) | Dont jetons de présence (€) | Options de souscription exercées en 2003 | | Options en cours** au 31.12.2003 |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------------|--|-----------------|-------------------------------------|
| | | | Nombre | Prix d'exercice | |
| Béatrice BRÉNÉOL | 40 824 | – | – | – | Néant |
| Jean-Marie FABRE | 28 857 | 28 857 | – | – | Néant |
| Bruno FLICHY | 20 952 | 20 592 | – | – | Néant |
| Aimery LANGLOIS-MEURINNE | 10 000 | 10 000 | – | – | Néant |
| Jean-Jacques LEFEBVRE | 524 489 | 3 428 | 5 500 | 38,30 €/action | 7 223 |
| Dominique MÉGRET | 14 857 | 14 857 | – | – | Néant |
| Serge MICHEL | 23 500 | 23 500 | – | – | Néant |
| Véronique MORALI | 12 857 | 12 857 | – | – | Néant |
| Jean-François ROVERATO | 1 371 607 | 18 857 | – | – | Néant |
| Amaury-Daniel de SEZE | 23 500 | 23 500 | – | – | Néant |
| Bruno TABARIÉ | 520 832 | 18 857 | 5 500 | 38,30 €/action | Néant |
| Bernard VADON | 473 857 | 18 857 | – | – | 11 423 |
| Jean-Paul VETTIER | 19 857 | 19 857 | – | – | Néant |

* Rémunération brute totale, tant fixe que variable, y compris tous avantages en nature, ainsi que les jetons de présence, versée en 2003.

** Aucune option nouvelle n'a été consentie en 2003.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale d'EIFFAGE du 24 avril 2002 a décidé de porter le montant global des jetons de présence à 300 000 euros par an à compter de l'exercice 2002.

Le montant global est réparti comme suit à compter de l'exercice 2002 :

- Chaque Administrateur reçoit un montant égal et, en outre, les membres des Comités du Conseil reçoivent un jeton particulier ; les Présidents des Comités bénéficient d'un double jeton.
- Il est tenu compte de la présence effective des Administrateurs et des membres des Comités pour la détermination du montant de ces rémunérations.

Conventions particulières

Les conventions passées par Eiffage avec des sociétés ayant des Administrateurs communs sont, tant réglementées que courantes, relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2003 sont de même nature. Les conventions réglementées font l'objet du rapport spécial des commissaires aux comptes (page 95).

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe Eiffage ; ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance du 21.10.1986 relative à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, traduisent la volonté du Groupe d'associer étroitement les personnels à la bonne marche de leurs entreprises en les intéressant aux résultats obtenus par celles-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de sa prospérité.

Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du groupe soumise à la participation : il n'y a pas d'accord de groupe.

Au niveau de chaque société du Groupe, ont été mis en place depuis de nombreuses années des Plans d'Epargne Entreprise ; ainsi, les salariés ont-ils le choix pour affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre des investissements dans des fonds communs de placement et des investissements dans les structures d'actionnariat salarié du Groupe, la SICAV AS EIFFAGE 2000 ou le FCPE EIFFAGE (cf. répartition du capital et des droits de vote ci-après).

Les sommes versées par le Groupe Eiffage à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 62 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2003 contre 55 millions d'euros au titre de l'exercice 2002 et 47 millions d'euros au titre de l'exercice 2001, et représentent 227 millions d'euros pour les cinq dernières années.

Les membres du personnel du Groupe peuvent être bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options mis en place par EIFFAGE SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plans d'options dans les autres sociétés du Groupe.

Aucune option n'a été consentie au cours de l'exercice 2003 ; 31 982 options de souscription ou d'achat ont été levées durant l'exercice par les quatorze salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé, pour un prix d'exercice moyen pondéré de 42,37 € par action.

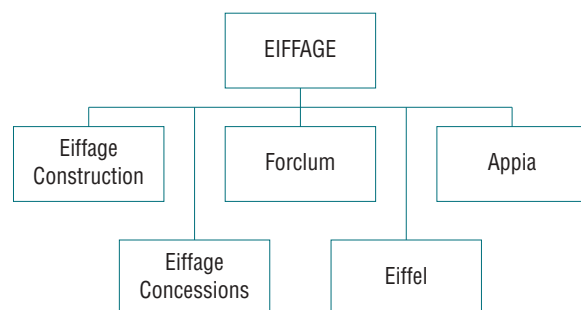
Renseignements à caractère général

Historique et organisation ⁽¹⁾

Le Groupe EIFFAGE, dont les origines remontent au milieu du XIX^e siècle par Fougerolle, résulte de l'alliance entre les Groupes Fougerolle et SAE réalisée en 1992. Le holding du nouveau Groupe a pris la dénomination d'EIFFAGE en 1993. EIFFAGE se classe au 6^e rang des groupes européens de construction après les groupes Vinci (France), Skanska (Suède), Bouygues (France), Hochtief (Allemagne) et Amec (Grande-Bretagne).

EIFFAGE opère sur cinq pôles d'activité, la Construction, la Route, l'Installation Electrique, la Construction Métallique et les Concessions, qui sont rassemblés au sein de cinq branches opérationnelles, directement rattachées au holding du Groupe :

Organigramme



- EIFFAGE CONSTRUCTION, troisième bâtisseur français après Vinci Construction et Bouygues Construction, occupe une place prééminente sur le marché du bâtiment en France, est un leader du génie civil et du terrassement et compte parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec EIFFAGE IMMOBILIER.

- APPIA, dont le réseau a été renforcé en 2002 par l'acquisition de la Générale Routière est le troisième groupe routier sur le marché français, après Colas et Eurovia.

- FORCLUM est dans l'Installation Electrique, au cinquième rang des entreprises françaises après Vinci Energies, Cegelec, Amec Spie et Ineo.

- EIFFEL, filiale spécialisée dans la Construction Métallique, est un des leaders du marché français (principaux concurrents : Fayat Construction Métallique et Baudin Chateaufort).

- Dans le domaine des Concessions d'infrastructure, EIFFAGE détient une participation de 17,1 % dans COFIROUTE et de 23,9 % dans le tunnel routier PRADO CARÉNAGE à Marseille ; le Groupe a remporté fin 2000 une concession autoroutière au Portugal (50 % d'intérêt), et en 2001, la concession du viaduc de Millau (100 %) sur l'autoroute A75. Le Groupe développe par ailleurs sa présence dans les parkings avec sa filiale (100 %) EIFFAGE PARKING. Début 2004, EIFFAGE – en association à 50 % avec l'Espagnol ACS-DRAGADOS – a remporté la concession de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) entre Perpignan et Figueras.

L'implantation du Groupe EIFFAGE se présente sous deux formes : l'une liée aux entreprises filiales de chacune des branches qui constituent une implantation permanente très décentralisée, l'autre plus éphémère liée aux chantiers importants en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les implantations durables, hormis le territoire national où EIFFAGE possède un des réseaux professionnels les plus denses et les plus enracinés localement, le Groupe est présent en Europe, principalement en Belgique et en Pologne, où il est, ici et là, un leader de la construction, en Espagne (acquisition en 2003 d'ELECTROSUR), au Portugal, en Allemagne (prise de contrôle en 2003 de WITTFELD) et en Italie.

Les chantiers conduits hors réseau permanent sont exécutés par EIFFAGE CONSTRUCTION sous les marques EIFFAGE INTERNATIONAL et FOUGEROLLE INTERNATIONAL, suivant les zones où chacun de ces opérateurs est commercialement le mieux connu. EIFFAGE CONSTRUCTION réalise ainsi un certain nombre de grands chantiers en Afrique (Egypte, Nigeria, Sénégal) et en Europe (Danemark, Italie).

La liste complète des filiales de chacune des branches du Groupe ainsi que leur pourcentage de détention figurent pages 78 à 80 du présent document ; les conventions réglementées entre sociétés du Groupe font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes dont le texte figure page 95.

Relations mère-filiales

EIFFAGE, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par EIFFAGE, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches :

- Direction Générale du Groupe
- Direction Financière et de la Trésorerie
- Direction Comptable du Groupe et de la Consolidation
- Direction de la Communication
- Secrétariat Général
- Direction de l'Audit Interne

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par redevance proportionnelle au chiffre d'affaires des branches du Groupe ; ces montants ont représenté 14 millions d'euros en 2003, 10 millions d'euros en 2002 et 11 millions d'euros en 2001.

Dénomination et Siège Social

EIFFAGE – 143, avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Forme et Législation

Société anonyme régie par la législation française.

Durée

Constituée le 12 juin 1920, la durée de la Société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

(1) les différents classements cités dans ce chapitre sont extraits du classement du Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics – édition 2003.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privés et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créés ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

RCS et APE

RCS Nanterre B 709 802 094 – APE : 741 J.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Au siège social : 143, avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition des bénéfices (article 32 des statuts)

Le bénéfice net est réparti de la manière suivante :

- après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- sur le solde des bénéfices augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires et des sommes dont l'Assemblée a décidé le prélèvement sur les réserves facultatives pour être mises en distribution, il est attribué aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt calculé au taux de 6 % l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que l'insuffisance du bénéfice d'un exercice puisse donner lieu à un prélèvement complémentaire sur les bénéfices du ou des exercices suivants ; sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale ; le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Une telle option pourra également être offerte en cas de paiement d'acompte sur dividende.

Assemblées Générales (articles 29 et 30 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qui leur appartient pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des prescriptions légales et du droit de vote double attribué aux actions pour lesquelles est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Seuils statutaires (article 9 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré une obligation d'information en cas de franchissement de seuil de 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction.

Capital social

Montant du capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2003 à 117 695 792 euros, divisé en 14 711 974 actions de 8 euros de nominal. Les informations relatives aux titres donnant accès au capital et à la répartition du capital sont fournies ci-après.

Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 23 avril 2003 a conféré au Conseil d'Administration de la société l'autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, de bons de souscription d'actions avec ou sans droit préférentiel de souscriptions aux actionnaires pour 100 millions d'euros maximum de capital nominal (12 500 000 actions) ou 1 milliard d'euros maximum de valeurs mobilières. Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et n'a pas été utilisée.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 de renouveler pour une durée de 26 mois ces autorisations ; en outre, une autorisation spécifique vise l'augmentation du capital par incorporation de réserves (une action nouvelle pour une action détenue), entraînant un doublement du capital. Si cette résolution était adoptée, les seuils de 100 millions d'euros et 12 500 000 actions visés ci-dessus seraient doublés à 200 millions et 25 000 000 actions, le seuil de 1 milliard d'euros restant inchangé.

Renseignements à caractère général

Titres donnant accès au capital

Hormis les options de souscription qui sont listées en pages 119 et 120, il n'existe pas de titres donnant accès au capital.

Tableau d'évolution du capital

| Années | Nature des opérations | Augmentation du capital | | Prime d'émission | Montant du capital | Nombre d'actions |
|--------|--|-------------------------|------------|------------------|--------------------|------------------|
| | | Nombre d'actions | Nominal | | | |
| 1/1/99 | | | | | 95 261 244 | 12 497 456 |
| 1999 | Rémunération d'apport de 35 % du capital de Gerland Routes | 350 000 | 2 667 858 | 20 199 495 | 97 929 102 | 12 847 456 |
| | Conversion d'obligations | 207 989 | 1 585 386 | 6 483 881 | 99 514 488 | 13 055 445 |
| 2000 | Conversion du capital en euros par arrondissement du nominal à 8 euros et incorporation de Primes d'émission | | 4 929 072 | - 4 929 072 | 104 443 560 | 13 055 445 |
| 2001 | Incorporation de réserves et attribution gratuite | 1 450 605 | 11 604 840 | - 11 604 840 | 116 048 400 | 14 506 050 |
| 2002 | Exercice d'options de souscription | 63 431 | 507 448 | 1 934 316 | 116 555 848 | 14 569 481 |
| 2003 | Exercice d'options de souscription | 142 493 | 1 139 944 | 4 510 910 | 117 695 792 | 14 711 974 |

Répartition du capital et des droits de vote

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a instauré un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 de supprimer le dispositif de droit de vote double, après avoir au préalable sollicité l'Assemblée Spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double.

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital au cours de ces trois dernières années :

| Actionnaires identifiés | Nombre d'actions au 31.12.2001 | | Nombre d'actions au 31.12.2002 | | Nombre d'actions au 31.12.2003 | |
|-------------------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| BNP PARIBAS (Groupe) | 4 282 086 | 29,52 % | 4 282 086 | 29,39 % | 4 282 086 | 29,11 % |
| Actionnariat salarié : | | | | | | |
| Eiffage 2000 | 3 301 753 | 22,76 % | 3 156 623 | 21,67 % | 3 121 114 | 21,21 % |
| FCPE Eiffage | 36 320 | 0,25 % | 192 239 | 1,32 % | 516 987 | 3,51 % |
| Salariés directs | - | - | 67 467 | 0,46 % | 138 265 | 0,95 % |
| TOTAL (Groupe) | 888 567 | 6,13 % | 888 567 | 6,10 % | - | - |
| BP France (Groupe) | 388 888 | 2,68 % | 388 888 | 2,67 % | 388 888 | 2,64 % |
| Auto-détention | 396 772 | 2,73 % | 329 417 | 2,26 % | 340 201 | 2,31 % |
| Public | 5 211 662 | 35,93 % | 5 264 194 | 36,13 % | 5 924 433 | 40,27 % |
| Total | 14 506 050 | 100 % | 14 569 481 | 100 % | 14 711 974 | 100 % |

Jusqu'au 26 juin 2001, la Société était contrôlée par ses salariés dans le cadre d'un RES initié en 1990 : ils détenaient la majorité des droits de vote d'une holding de contrôle, Financière Sae Fougerolle, qui elle-même détenait la majorité des actions et des droits de vote d'EIFFAGE. Le 26 juin 2001, Financière Sae Fougerolle a été absorbée par EIFFAGE, mettant ainsi fin au RES. Depuis cette date, les salariés du Groupe EIFFAGE, regroupés dans une SICAVAS et un FCPE, détiennent une participation dans le capital d'EIFFAGE qui a évolué de 23 % fin 2001 à 25,6 % à fin 2003.

Renseignements à caractère général

Le Groupe TOTAL a cédé en octobre 2003 la totalité de sa participation de 6,1 % dans le capital d'EIFFAGE ; à cette occasion, Axa Investment Managers Paris a acquis une participation de 2,2 % du capital.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital.

Le 4 mars 2004, le Groupe BNP PARIBAS a vendu sur le marché 1 450 000 titres EIFFAGE, soit environ 10 % du capital ; à cette occasion, EIFFAGE a racheté 206 000 de ses actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 23 avril 2003.

Par ailleurs, un reclassement de 160 000 titres a été effectué mi-mars 2004 entre EIFFAGE 2000 et FCPE EIFFAGE.

A l'issue de ces opérations, le capital et les droits de vote se répartissent ainsi (15 mars 2004) :

| | Actions | % capital | % droits de vote |
|------------------------|-------------------|--------------|------------------|
| BNP PARIBAS (Groupe) | 2 835 024 | 19,27 % | 16,28 % |
| Actionnariat salarié : | | | |
| • Eiffage 2000 | 2 936 114 | 19,95 % | 28,90 % |
| • FCPE Eiffage | 693 987 | 4,72 % | 3,98 % |
| • Salariés directs | 138 265 | 0,95 % | 0,98 % |
| BP France (Groupe) | 388 888 | 2,64 % | 4,47 % |
| Auto-détention | 546 201 | 3,71 % | — |
| Public | 7 173 495 | 48,76 % | 44,61 % |
| Total | 14 711 974 | 100 % | 100 % |

Options de souscription ou d'achat

- L'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux membres du personnel et aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions EIFFAGE. L'autorisation portait sur un nombre maximum de 300 000 actions EIFFAGE (3 % environ du capital), ajusté à 366 667 pour tenir compte des distributions d'actions gratuites intervenues depuis. Elle a été entièrement utilisée par le Conseil.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1999 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles EIFFAGE ou à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à souscrire ou à acheter était de 225 000 (1,8 % du capital social environ) ajusté à 250 000 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites intervenues depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des options donnant droit à l'achat d'actions existantes d'EIFFAGE. Le nombre maximum d'actions à acheter était de 350 000, ajusté à 388 888 pour tenir compte de la distribution d'actions gratuites intervenue depuis. Le Conseil a entièrement utilisé cette autorisation.

Renseignements à caractère général

Le tableau ci-après retrace l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat :

| | Plan 1997 | Plan 1999 | Plan 2001 |
|--|--------------|--|--|
| Nature du Plan | Souscription | Souscription | Achat |
| Date du Conseil ayant fait l'attribution | 12.09.1997 | 27.04.1999 | 26.06.2001 |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont : | 286 994 | 193 641 | 362 788 |
| • par mandataires sociaux | 11 000 | 4 446 | 10 000 |
| • 10 premiers attributaires salariés | 25 030 | 17 452 | 31 388 |
| Point de départ de l'exercice des options | 13.09.2002 | 28.04.2004 et 01.01.2003 ⁽¹⁾ | 27.06.2005 et 01.01.2005 ⁽¹⁾ |
| Date d'expiration | 12.09.2005 | 27.04.2007 et 26.04.2006 ⁽¹⁾ | 26.06.2008 et 26.06.2008 ⁽¹⁾ |
| Prix de souscription ou d'achat | 38,30 € | 52,20 € et 55,53 € ⁽¹⁾ | 71,00 € et 71,00 € ⁽¹⁾ |
| Nombre d'actions souscrites au 31.12.2003 | 196 512 | 12 112 | – |
| Options annulées en 2003 | 1 787 | 11 344 | 13 600 |
| Options restantes au 31.12.2003 | 90 482 | 181 529 | 362 788 |

(1) Plans attribués aux salariés du Groupe SOFICOM (Belgique).

Autres renseignements

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires au niveau d'EIFFAGE.

Nantissement d'actions

Aucun nantissement de ses propres actions n'a été signifié à la Société.

Interventions de la Société sur ses propres titres

L'Assemblée Générale du 23 avril 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir en Bourse un nombre maximum de 1 456 948 actions (10 % du capital social), conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, et fixé le prix maximum d'achat à 110 euros et le prix minimum de vente à 45 euros par action.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2002.

En 2003, 12 453 actions Eiffage ont été acquises dans le cadre de cette autorisation. Compte tenu des actions précédemment acquises et des cessions effectuées sur la même période, 340 201 actions Eiffage étaient détenues au 31 décembre 2003, à un prix de revient moyen de 71,26 euros. En mars 2004, la Société a acquis 206 000 actions portant à 546 201 actions le nombre auto-détenu pour un prix de revient moyen de 85,87 euros.

L'Assemblée Générale du 23 avril 2003 a également autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation sur ses seules décisions des actions ainsi acquises ; cette autorisation n'a pas encore été utilisée et est valable jusqu'au 22 octobre 2004.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 avril 2004 de renouveler l'autorisation d'achat pour un nombre maximum de 1 471 197 actions (10 % du capital social) à un prix d'achat maximum de 170 € et un prix minimum de vente de 70 € par action et de renouveler également l'autorisation donnée au Conseil d'annuler les actions ainsi acquises. Ces quantités et ces prix seront ajustés en cas d'adoption par l'Assemblée Générale du 21 avril 2004 de la résolution visant à doubler le nombre d'actions de la Société par incorporation de réserves.

Marché des titres

Les actions Eiffage sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

Renseignements à caractère général

Cours et volumes de l'action

EIFFAGE – Evolution du cours de l'action

| | Plus haut (en euros) | Plus bas (en euros) | Nombre de titres | Capitaux (en millions euros) |
|-------------|-------------------------|------------------------|---------------------|---------------------------------|
| 2002 | | | | |
| Octobre | 78,45 | 70,00 | 409 564 | 30,11 |
| Novembre | 78,00 | 71,60 | 459 885 | 34,14 |
| Décembre | 77,40 | 68,00 | 304 922 | 22,19 |
| 2003 | | | | |
| Janvier | 75,00 | 70,00 | 631 044 | 45,59 |
| Février | 71,50 | 63,10 | 246 302 | 16,71 |
| Mars | 70,40 | 64,20 | 669 944 | 44,34 |
| Avril | 79,30 | 67,20 | 587 317 | 44,09 |
| Mai | 83,90 | 76,50 | 582 700 | 46,42 |
| Juin | 89,10 | 80,90 | 313 500 | 26,50 |
| Juillet | 89,40 | 81,30 | 633 218 | 55,10 |
| Août | 89,50 | 78,00 | 399 738 | 33,43 |
| Septembre | 86,10 | 81,15 | 508 831 | 42,37 |
| Octobre | 91,30 | 82,50 | 2 164 232 | 194,39 |
| Novembre | 91,00 | 86,80 | 412 314 | 36,79 |
| Décembre | 94,90 | 89,95 | 457 387 | 42,70 |
| 2004 | | | | |
| Janvier | 104,00 | 93,80 | 450 632 | 44,68 |
| Février | 115,50 | 97,60 | 576 225 | 59,55 |
| Mars | 126,90 | 111,00 | 1 569 551 | 184,03 |

Source : Fininfo

Dividendes

| Exercice au titre duquel les dividendes ont été distribués | Distribution (en euros) | Nombre d'actions rémunérées | Global (en euros) | Global (en euros) | Global (en euros) |
|---|----------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 1999 | 30 288 632 | 13 055 445 | 2,32 | 1,16 | 3,48 |
| 2000 | 30 288 632 | 13 055 445 | 2,32 | 1,16 | 3,48 |
| 2001 | 30 462 705 | 14 506 050 | 2,10 | 1,05 | 3,15 |
| 2002 | 30 595 910 | 14 569 481 | 2,10 | 1,05 | 3,15 |
| 2003 | 34 131 780 | 14 711 974 | 2,32 | 1,16 | 3,48 |

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor, conformément aux dispositions légales.

Renseignements à caractère général

Commissaires aux Comptes

Titulaires

RSM Salustro Reydel

8, avenue Delcassé – 75008 Paris
Représenté par MM. Jean-Claude Reydel et Michel Berthet
Date de première nomination : AGO du 21 juin 1977
Date de nomination : AGO du 25 avril 2001
Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

PricewaterhouseCoopers Audit

32, rue Guersant – 75017 Paris
Représenté par MM. Pierre-Bernard Anglade et Louis-Pierre Schneider
Date de première nomination : AGO du 25 avril 2001
Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Suppléants

M. Hubert Luneau

8, avenue Delcassé – 75008 Paris
Date de première nomination : AGO du 25 mai 1989
Date de nomination : AGO du 25 avril 2001
Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

M. Yves Nicolas

32, rue Guersant – 75017 Paris
Date de première nomination : AGM du 21 avril 2004
Echéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés, et versés en 2003 :

| (en milliers d'euros) | RSM Salustro Reydel | PricewaterhouseCoopers Audit |
|---------------------------------|---------------------|------------------------------|
| Audit : | | |
| • Commissariat et certification | 1 535 666 | 1 193 390 |
| • Missions accessoires | – | – |
| Sous-total | 1 535 666 | 1 193 390 |
| Autres prestations | – | – |
| TOTAL des honoraires | 1 535 666 | 1 193 390 |

Responsable de l'information

M. Max Roche, Directeur Financier

143, avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. standard : 01 41 08 38 38



Personnes qui assument la responsabilité du document de référence

Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données contenues dans le présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les perspectives d'Eiffage. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Issy-les-Moulineaux, le 29 mars 2004

Jean-François Roverato
Président-Directeur Général

Avis sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EIFFAGE, et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration d'EIFFAGE. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés, pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration d'EIFFAGE, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, introduites par la loi sur la sécurité financière du 1er août 2003 et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nos rapports sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2003 comportent les justifications de nos appréciations ; celles-ci portent sur les modalités de prise en compte par la société des résultats sur contrats à long terme et des provisions pour pertes à terminaison.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 29 mars 2004

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Pierre-Bernard Anglade Louis-Pierre Schneider

RSM SALUSTRO REYDEL
Jean-Claude Reydel Michel Berthet

Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

| Informations | Pages |
|---|------------------------------|
| ATTESTATIONS DES RESPONSABLES | |
| • Attestation des responsables du document de référence | 123 |
| • Attestation des contrôleurs légaux des comptes | 123 |
| • Politique d'information | 122 |
| RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL | |
| Capital | |
| • Capital potentiel | 117 |
| • Tableau d'évolution du capital sur 5 ans | 118 |
| Marché des titres | |
| • Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois | 121 |
| • Dividendes | 121 |
| CAPITAL ET DROITS DE VOTE | |
| • Répartition actuelle du capital et des droits de vote | 118-119 |
| • Evolution de l'actionnariat | 118-119 |
| • Pactes d'actionnaires | 120 |
| ACTIVITE DU GROUPE | |
| • Organisation du Groupe | 116 |
| • Chiffres-clés du Groupe | 2 ^e de couverture |
| • Informations chiffrées sectorielles | 26-35 et 56-57 |
| • Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur | 116 |
| • Politique d'investissements | 57 |
| ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE | |
| Facteurs de risques | |
| • Risques de marché | 57 |
| • Risques juridiques | 57 |
| • Risques industriels et liés à l'environnement | 57 |
| Assurances et couverture des risques | 58 |
| PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS | |
| • Comptes consolidés et annexe | 60-81 |
| • Engagements hors-bilan | 59 et 75 |
| • Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux | 122 |
| • Comptes sociaux et annexe | 83-95 |
| GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | |
| • Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance | 108-113 |
| • Composition et fonctionnement des comités | 113 |
| • Dirigeants mandataires sociaux | 114-115 |
| • Dix premiers salariés non mandataires sociaux | 115 |
| • Conventions réglementées | 115 |
| EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES | |
| • Evolution récente | 59 |
| • Perspectives | 59 |

EIFFAGE – 143, avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux – France
Téléphone : 33 (0)1 41 08 38 38 – Télécopie : 33 (0)1 41 08 38 08 – www.eiffage.fr
Capital Social de 117 695 792 euros (14 711 974 actions de 8 euros)
RCS Nanterre B 709 802 094 – SIRET 709 802 094 0114 – Code APE 741 J



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 01/04/2004, conformément au règlement COB 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.